

Le ministre Starr: "Rien n'empêche Radio-Canada de reconnaître l'Association des réalisateurs"

Une manifestation très enthousiaste de 1,500 grévistes

Par Jules LEBLANC

C'est dans un ordre remarquable que près de 1,500 grévistes à l'emploi de la Société Radio-Canada ont défilé, vers 8h30 hier matin, dans la salle des pas perdus de la gare centrale, à Montréal, avant de prendre place dans l'un ou l'autre des 16 wagons du convoi spécial des Chemins de fer nationaux qui les emmenait dans la capitale fédérale.

Tout au long du voyage, comme tout au long de leurs divers défilés dans les rues d'Ottawa, les manifestants ont fait preuve d'un enthousiasme débordant. A tout instant, on voyait surgir tantôt une chanson, tantôt un immense cri de ralliement tel que: "Ah! les pieds! Ah! les pieds!" — Radio-Canada! —, tantôt une série de quolibets et de sauteries à l'endroit de personnalités connues. On sentait souvent le souffle et l'élan de la spontanéité qu'inspire la conviction s'insérer dans leurs rangs. Mais toujours, au milieu de cet entraînement, l'ordre et le calme régnaient, souverains. Et l'atmosphère, sans cesse, est demeurée sereine, les grévistes observant scrupuleusement les directives qui leur étaient données par leurs chefs de file et se conformant de fort bon gré aux instructions des policiers chargés de maintenir l'ordre autour du Parlement et dans les allées et venues des manifestants.



DEVANT LE PARLEMENT — Les manifestants défilant devant l'édifice du parlement fédéral. (Photo Le Devoir-Studio C. Marcl)

Une invitation à reprendre les négociations avec R.-C.

OTTAWA (DNC) — Le ministre du travail, M. Michael Starr, a conseillé hier aux représentants de la CTC et des réalisateurs de la télévision d'essayer, encore une fois, de reprendre les pourparlers avec Radio-Canada dans l'espoir d'en venir à une entente à l'amiable. "Tant que l'on discute, dit-il, il y a espoir de règlement."

Le ministre, qui a refusé de se prononcer sur la légalité de la grève, a cependant déclaré que rien n'empêche Radio-Canada d'accorder volontairement à l'Association des réalisateurs la reconnaissance comme agent de négociation au nom de ce groupe.

En matière de reconnaissance syndicale, dit-il, il n'appartient pas au gouvernement de se prononcer mais aux parties intéressées par le conflit.

Selon lui, le différend entre les réalisateurs et Radio-Canada n'est pas, pour le moment, plus près d'une solution qu'il ne l'était il y a deux ou trois jours.

Quant à la pétition qui lui a été présentée, le ministre n'a pas voulu porter un jugement sur son contenu, puisqu'il n'en avait pas encore pris connaissance dans le détail.

M. Chevrier traite M. Nowlan d'autocrate

OTTAWA — Le député libéral de Laurier, M. Lionel Chevrier, a accusé hier, le ministre du revenu national d'être un "autocrate" et de pousser Radio-Canada à adopter une attitude tout aussi "autocratique", d'empêcher ainsi le règlement de la grève des réalisateurs en suggérant à Radio-Canada de ne pas négocier avec les grévistes.

Le député libéral a aussi demandé aux 51 conservateurs québécois de se rendre chez le ministre du revenu et d'exiger de celui-ci qu'il intervienne au nom du gouvernement ou qu'il convoque le comité parlementaire de la radio afin que le Parlement soit saisi des points de vue des deux parties en cause.

"L'attitude intransigente du gouvernement dans la direction des affaires publiques a été révélée encore ce midi, a déclaré M. Chevrier. Lors de l'entrevue que le ministre du travail et le solliciteur général ont eu avec la délégation des artistes et des travailleurs de la radio et de la télévision de Montréal, le ministre a encore refusé d'intervenir. Il a simplement dit à la délégation de retourner à Radio-Canada et de recommencer les négociations avec Radio-Canada qui est, de toute évidence, responsable de la rupture des négociations. Une telle attitude du ministre démontre à mon avis trop de mauvaise volonté, puisqu'il n'a trouvé rien d'autre à dire à cette délégation, qui avait pris la peine de se déplacer à grands frais de Montréal pour venir le rencontrer."

M. Chevrier a également relevé la remarque de la "haute direction de Radio-Canada" qui se serait adressée à la délégation de la radio et de la télévision de Montréal, le ministre a encore refusé d'intervenir. Il a simplement dit à la délégation de retourner à Radio-Canada et de recommencer les négociations avec Radio-Canada qui est, de toute évidence, responsable de la rupture des négociations. Une telle attitude du ministre démontre à mon avis trop de mauvaise volonté, puisqu'il n'a trouvé rien d'autre à dire à cette délégation, qui avait pris la peine de se déplacer à grands frais de Montréal pour venir le rencontrer."

M. Duplessis a répondu que ce n'était là que des "commérages".

M. Duplessis

Le premier ministre a parlé pendant un peu plus d'une demi-heure. Il a dit que les sociétés qui exploitent nos forêts ont beaucoup plus de droits à la province que sous les régimes libéraux. Il a ajouté qu'autrefois les gouvernements libéraux accordaient des concessions forestières aux sociétés qui mettaient certaines régions éloignées en valeur. C'est fini sous l'Union nationale, dit-il.

M. Duplessis a de nouveau cité la déclaration de M. Louis Saint-Laurent félicitant le gouvernement de Québec d'avoir commencé la mise en valeur de l'Ungava.

Selon son habitude, le chef du gouvernement a fini par une phrase à l'emporte-pièce. Nous sommes fiers, dit-il, d'avoir donné au Québec la première place dans l'économie canadienne. Nous sommes fiers de voir le Québec sur le chemin du progrès. Nous avons la certitude que dans peu d'années Québec

(Suite à la page 2)

Québec: l'opposition réclame un embargo sur l'exploitation du minerai de fer

Québec. — L'opposition libérale a demandé hier, le gouvernement Duplessis de mettre un embargo sur l'exportation du minerai de fer du Québec. Elle a accusé le gouvernement de "donner les oeufs d'or" de la province.

Au cours d'un grand débat sur l'utilisation de nos ressources naturelles, M. Georges Lapalme a dit qu'un embargo provoquerait probablement la naissance d'une industrie sidérurgique québécoise, comme l'embargo sur l'exportation du bois de pulpe a valu au Québec la construction d'un grand nombre de moulins à papier.

Le gouvernement s'est défendu vigoureusement. M. Duplessis, qui excelle dans ce genre de débat, a reproché aux anciennes administrations libérales d'avoir fait perdre au Québec des millions de dollars en cédant nos ressources naturelles à vil prix. Il a dit que son gouvernement a fait plus que tout autre pour que nos ressources

profitent à la population québécoise.

Au sujet du projet d'embargo il a dit: "Nous avons les forêts les plus riches du continent nord-américain. Voilà pourquoi nous pouvons dire quand c'est nécessaire: vous n'aurez pas notre bois. Pour le minerai de fer, c'est différent. Il y en a un peu partout dans le monde."

M. Lapalme, qui est un expert en matière de ressources naturelles, a répondu que l'op-

position n'est plus seule comme il y a dix ans à réclamer une industrie sidérurgique. Seul l'Union Nationale ne semble pas encore avoir vu la lumière.

Le chef de l'opposition a parlé de l'Italie, du Pérou, du Brésil qui veulent avoir des hauts-fourneaux. Il a dit que le Venezuela vient de doubler les droits payables sur son minerai de fer. Nous du Québec, dit-il, nous vendons notre minerai à l'état brut et nous importons annuellement des millions de tonnes d'acier des Etats-Unis.

C'est M. Gérard Lévesque, député libéral de Bonaventure, qui a lancé le débat en proposant, au moment où la chambre allait en comité des subsides, une motion de méfiance. Il a réclame une meilleure utilisation de nos ressources naturelles.

M. Duplessis a dit que cette motion était "partisane".

Le débat a été un des plus animés, — et des plus intéressants, — depuis le début de la session. M. Lapalme a présenté une motion de méfiance à l'égard de la "grande amitié" de M. Duplessis pour l'industriel Cyrus Eaton, dont les bonnes relations avec M. Khrushchev sont bien connues. M. Duplessis a répondu que M. Eaton n'est pas son ami.

M. René Hamel a dit que les futurs hauts fourneaux du Québec pourraient peut-être être chauffés... au gaz naturel.

Les ministériels ont manifesté bruyamment pendant le discours du chef de l'opposition.

Le principal argument de M. Lapalme a été le suivant:

Sans doute y a-t-il beaucoup de minerai de fer dans le monde. Mais les grands gisements, ceux du Venezuela par exemple, sont déjà affermés à de

Echos de la grève

Grave crise au sein du cabinet
Les ministres du cabinet fédéral ne s'entendent pas sur la légalité de la grève de Radio-Canada. (Lire en page douze, les commentaires de Clément Brown et les déclarations contradictoires de MM. Nowlan et Balcer.)

Appel de 40 universitaires
Quarante professeurs de l'Université de Montréal lancent un appel en faveur de la reprise des négociations et demandent une enquête royale. (Lire en page douze)

Réunion d'urgence des associations d'éducation populaire
L'Institut canadien pour l'éducation aux adultes convoque une réunion d'urgence des associations d'éducation populaire en marge de la grève à Radio-Canada. (Lire en page douze)

DES AVEUX
M. Duplessis l'homme qui ne consulte pas
QUÉBEC. — Pour M. Duplessis, c'est la session des aveux. Il y a quelques semaines il admettait modestement qu'il n'était pas tout à fait infallible.

Hier, nouveaux aveux. Il a déclaré que dans sa vie de politicien il n'a jamais pris conseil. "M. King, ni de M. Saint-Laurent, ni de M. Diefenbaker".

Etant ainsi sur la voie des aveux, M. Duplessis aurait pu allonger indéfiniment la liste des gens... qu'il ne consulte pas. Tous ses députés y passeraient. La plupart de ses ministres aussi.

La liste serait interminable. Il serait plus simple qu'il mentionne la seule personne qu'il ait jamais consultée. Elle se nomme Maurice Duplessis!

"Je me rappelle toutefois que le chef de l'Union nationale a déjà pris conseil de

(Suite à la page 2)

24 heures dans le monde

UNION SOVIETIQUE — Dans un discours d'une durée de six heures, à l'ouverture du congrès du parti communiste, Khrushchev a affirmé que l'URSS et les pays communistes en général étaient en voie de dépasser les autres puissances militaires et économiques. Il a dit par ailleurs que la guerre froide n'était que la fin de la guerre froide et la coexistence pacifique.

ITALIE — Le président Gronchi a commencé ses consultations en vue de trouver un successeur à M. Fanfani mais la tâche s'annonce difficile: certains milieux porteraient la possibilité de nouvelles élections. (v. p. 3)

ETATS-UNIS — M. Foster Dulles a déclaré hier ne voir aucun indice que l'URSS entende sincèrement mettre fin à la guerre froide. Il a affirmé que les dirigeants soviétiques, si ce n'est les dirigeants américains, ne sont pas prêts à participer, au principe, à une conférence internationale sur l'Allemagne et les problèmes européens en général. (v. p. 3)

ALLEMAGNE OCCIDENTALE — Le gouvernement de Bonn avait demandé à ses conseillers politiques d'examiner sérieusement les projets de Stöckert et de Paulsen pour une conférence internationale de la Confédération des Allemands, afin de voir s'il n'y a pas certains éléments de ce projet que l'Ouest pourrait intégrer dans ses contre-propositions. (v. p. 3)

CUBA — Le 3e procès public s'est tenu hier à La Havane en vue de condamner à mort contre la capitale soviétique. Les accusés de crimes de guerre étaient atteints maintenant le chef de 25. (voir page 3)

AU THEATRE NELSON

Puis, vers 1h, de l'après-midi, les syndiqués montréalais se sont rendus à une grande assemblée publique en la salle du théâtre Nelson, rue Rideau, à peu de distance du Parlement.

Prendant alors la parole devant une foule à la fois attentive et enthousiaste, M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTC, a déclaré: "Le syndicalisme est essentiellement un effort vital de la population contre l'arbitraire. Depuis la naissance de la démocratie, il a ajouté, tout l'effort du peuple a été de se protéger contre les décisions arbitraires des gens contre lesquels on a aucun recours."

Parlant des libertés fondamentales de l'homme (telle le droit de s'associer M.) Marchand a affirmé: "Personne ne va les protéger pour nous."

(Suite à la page 2)

Mémoire de la Chambre de commerce

Québec n'est pas sur le point d'accepter l'assurance-maladie

QUÉBEC (DNC) — Le premier ministre de la province a démenti hier que son gouvernement ait décidé d'adhérer au programme fédéral d'assurance-santé. Mais il a laissé entendre qu'il continuait d'étudier la question.

Cette déclaration a été faite au cours de l'entrevue qu'il a accordée hier matin à une délégation de la Chambre de commerce de la province de Québec, venue lui présenter son mémoire annuel.

Le président de cet organisme provincial, M. René Paré, était à la tête de la délégation. Au nom de la Chambre il a réclame les choses suivantes:

La mise en vigueur de plans d'urbanisme régionaux et une contribution du gouvernement à la préparation de plans d'urbanisme municipaux; un travail plus intense de la part du gou-

vernement pour orienter les cultivateurs dans leur production; une lutte accrue contre la criminalité juvénile; une meilleure conservation de la faune de nos cours d'eau; une étude plus rapide du problème de la pollution des eaux; une ristourne aux municipalités à même la taxe provinciale sur l'essence; uniformité des manuels scolaires et critères plus élevés de compétence dans le recrutement du personnel enseignant; campagne auprès des citoyens de la province pour les inciter à visiter leur province et créer d'une commission touristique québécoise; augmentation du nombre des juges à la Cour supérieure et à la Cour de magistrat; étude quant à la possibilité d'application dans la province de Québec de la loi fédérale sur l'assurance-hospitalisation; projet de fonds de com-

pensation pour les accidentés de la route dans le cas de dommages causés par des insolubles.

L'assurance-santé

M. Duplessis a parlé principalement de l'assurance-santé. Ceux qui prétendent que le gouvernement provincial est sur le point d'accepter le programme fédéral se trompent, a-t-il dit.

La province a de sérieuses objections à ce programme. Les ministres ont d'ordre pratique, les autres se rapportent aux droits de la province.

Le premier ministre a dit qu'il faudrait imposer des taxes pour établir l'assurance-santé et que cela ne serait pas raisonnable aussi longtemps que le programme de construction

(Suite à la page 2)

Duplessis devra payer \$33,000 à M. Roncarelli

OTTAWA — Déclarant qu'il avait illégalement ordonné l'annulation du permis de vente de boissons de ce restaurateur, le Cour suprême du Canada a condamné hier le premier ministre du Québec, M. Duplessis, à payer à M. Frank Roncarelli une indemnité de \$33,123.23, ainsi que les frais de la cause et l'intérêt sur ce montant.

Par six voix contre trois, le plus haut tribunal du pays a jugé que M. Duplessis, en qualité de procureur général, avait outrepassé les cadres de sa juridiction en ordonnant l'annulation du permis que détenait M. Roncarelli.

Cette intervention, déclare la Cour suprême constituait une mesure de représailles contre le restaurateur parce que celui-ci avait à plusieurs reprises déposé des cautionnements au nom de Témoins de Jéhovah appréhendés sous l'accusation de distribution de fascicules sans permis de la police municipale.

L'un des procureurs de M. Roncarelli, Me W. G. Howe, de Toronto, a déclaré que le tribunal avait affirmé "une loque loupable" en protégeant les droits de la personne contre les autorités qui cherchaient à les violer.

La Cour a rehaussé de \$23,000 les \$3,123 d'indemnités que la Cour supérieure du Québec avait en tout premier lieu ac-

cordés au restaurateur, dans un jugement qui avait été ultérieurement renversé par la Cour d'appel.

Cette indemnité porte intérêt au taux annuel de cinq pour cent depuis mai 1951, date du jugement de la Cour supérieure. Devant la Cour suprême, toutefois, M. Roncarelli avait réclame une indemnisation au montant de \$90,000.

Les membres dissidents du tribunal ont été les juges Robert Taschereau, Gérard Fautoux et John R. Cartwright. Le jugement majoritaire a été rendu par le juge en chef Patrick Kerwin et les juges I.C. Rand, Charles H. Locke, D.C. Abbott, Wilfred Judson et Ronald Martland.

Les raisons du juge-en-chef Kerwin étaient très brèves: "On n'a pas fourni de raison satisfaisante pour la décision de la Cour d'Appel de rejeter le jugement de la Cour Supérieure."

Il a ajouté: "Une lecture du témoignage du défendeur M. Duplessis et de la personne symbolisant la Commission des liqueurs (M. Edouard Archambault) à l'époque m'a convaincu que le juge C.G. MacKinnon avait correctement tranché la question."

Le juge Rand, appuyé par son collègue, le juge Judson, écrit qu'en se fondant sur les seuls témoignages de M. Duplessis et

de M. Archambault, il semble que le geste posé par ce dernier à titre de gérant général et unique membre de la Commission ait été dicté par M. Duplessis en tant que procureur général et premier ministre de la province; que ce geste a été posé comme mesure destinée à mettre fin à l'activité des Témoins, à punir le demandeur pour le rôle qu'il avait joué et à avertir les autres qu'ils seraient dépourvus de la même façon des privilèges provinciaux s'ils persistaient dans toute activité reliée directement ou indirectement aux Témoins.

Le geste de M. Duplessis, ajoute le juge Rand, posé par l'intermédiaire de la Commission constitue un abus flagrant du pouvoir juridique destiné expressément à la punir (Roncarelli) pour un acte ne relevant aucunement de la loi, une punition qui lui a été infligée de plein gré pour amoindrir sa situation économique.

Pour sa part le juge Abbott déclare que M. Duplessis n'est pas habilité par la loi à intervenir dans l'administration de la Commission des liqueurs du Québec, bien qu'il puisse lui donner des conseils juridiques.

Le juge Martland, appuyé par le juge Locke, exprime à peu près des points de vue semblables et s'en prend particulièrement à l'opinion de M. Duplessis selon laquelle l'action de-

vrait être rejetée parce que le premier ministre n'a pas reçu un avis d'un mois.

Le juge Martland écrit que la clause au sujet de l'avis d'un mois que contient le code de procédure civile du Québec, ne s'applique que lorsque l'homme public agit dans les limites de sa juridiction. Comme M. Duplessis a outrepassé ses pouvoirs, la clause ne s'applique pas.

En donnant les raisons de sa dissidence, le juge Taschereau souligne le fait que M. Roncarelli n'a pas averti le premier ministre des procédures légales qu'il allait prendre, au moins un mois avant la remise de la sommation.

Le juge Taschereau déclare que c'est à titre de "conseiller juridique" de la Commission des liqueurs que M. Duplessis a été consulté par M. Archambault qui lors de la première rencontre a laissé entendre qu'il était possible de retirer le permis de licence de M. Roncarelli.

Le juge Fautoux explique sa dissidence en se basant sur le fait que M. Roncarelli n'a pas donné un mois d'avis à M. Duplessis.

Louise Lamb, domiciliée à Verdun dans la banlieue de Montréal et membre de la secte des Témoins de Jéhovah, a obtenu une indemnité de \$2,500, par suite de son arrestation par la police provinciale du Québec, sous l'accusation d'avoir distribué des fascicules illégalement, en 1946.

Mlle Lamb avait en premier lieu réclame \$5,000. Elle n'obtiendra toutefois compensation que de l'un des trois policiers poursuivis.

Elle avait inscrit les procédures contre Paul Benoit — celui qui versera le dédommagement — Charles Forget et Charles Nadeau pour l'avoir arrêtée à tort samedi, le 7 décembre 1946, et l'avoir détenue dans les cellules de la Sûreté à Montréal durant le fin de semaine du 7 au 9 décembre de la même année.

Elle avait été arrêtée en même temps que trois autres témoins de Jéhovah qui distribuaient des brochures de cette secte à une intersection de rues à Verdun.

Procédure

L'accusation d'avoir été trouvée en possession d'exemplaires de la brochure "La haine ardente du Québec" a été rejetée à son enquête préliminaire, le 10 janvier 1947, après que deux des trois policiers eurent témoigné qu'elle n'avait pas de

brochure en main au moment de son arrestation.

La discussion au sujet de la demande de dédommagement a porté sur la limite de six mois durant laquelle des poursuites peuvent être inscrites contre les agents de la Sûreté provinciale du Québec.

Mlle Lamb avait intenté des procédures contre les officiers Forget et Nadeau le 10 juillet 1947 et contre l'officier Benoit, le 12 juillet 1949. Les tribunaux du Québec jugèrent que la période prescrite de six mois avait commencé le jour de son arrestation, le 7 décembre 1946, et déboutèrent la demanderesse.

La loi de la Cour de magistrat et la loi de la Sûreté provinciale limitent à six mois la période durant laquelle une action peut être intentée. Toutefois, le procureur de Mlle Lamb, Me G'érard Howe de Toronto, a présenté comme argument que la limite mentionnée dans le code des procédures civiles du Québec est de deux ans.

Radio-Canada pourra émettre le dimanche

OTTAWA — La Société Radio-Canada émettra une agence du gouvernement, elle n'est pas liée par la loi du dimanche, a déclaré hier la Cour suprême du Canada, en interdisant ex-

(Suite à la page 5)

Réunion du cabinet: rien à annoncer

Ottawa — Le cabinet fédéral a tenu une réunion de deux heures et 10 minutes, hier, le premier ministre Diefenbaker n'a fait aucune déclaration à l'issue de la séance.

Optimisme débordant au congrès du P. C.

"K": première dans le domaine militaire, l'URSS saura l'être aussi sur le plan économique

MOSCOU — Surpasser les pays capitalistes dans le domaine de la production et faire de l'URSS, la première puissance industrielle du monde; accroître le bien-être et la prospérité des populations soviétiques; renforcer le potentiel militaire et économique de l'Union soviétique; maintenir l'URSS au premier rang dans le domaine de la recherche scientifique et dans l'exploration de l'espace extra-atmosphérique: tels sont les grands objectifs que le premier ministre Khrouchchev a fixés au nouveau plan de sept ans, en ajoutant que la disparition de la guerre froide et la réalisation de la coexistence pacifique restent les buts majeurs de Moscou, en matière de politique internationale.

Cet ambitieux programme, Khrouchchev l'a exposé devant les participants au 21e congrès plénier du parti communiste de l'URSS et en présence de quelque 1.500 délégués "fraternelles", dans un discours de plus de six heures, fréquemment interrompu par les acclamations délirantes de l'assistance.

"K" a notamment affirmé que déjà l'URSS et les autres pays communistes sont à la pointe du progrès dans plusieurs domaines et que s'ouvre une ère nouvelle, celle de l'édification de sociétés communistes à la mesure du monde. Il a annoncé, aux acclamations de ses auditeurs, que l'Union soviétique a commencé à produire en série les projectiles intercontinentaux (ce qui, si cela est vrai, marque une nouvelle avancée spectaculaire sur les Etats-Unis). Il a d'autre part fait l'éloge de Staline, comme "guide du parti et animateur du comité central", pendant tant d'années, éloge qui, contraste singulièrement avec le véritable procès du stalinisme que le même Khrouchchev avait fait lors du 20e congrès, en 1956.

En exposant l'ambitieux programme qu'il expose au congrès (et qui sera naturellement adopté), "K" a insisté sur ce que la réalisation de pareils projets ne nuirait en rien à l'amélioration du niveau de vie de la classe ouvrière. Dans peu d'années, a-t-il affirmé, le peuple soviétique jouira de meilleures conditions de vie et de travail que les masses des pays capitalistes.

"Bonne volonté" manifestée
"K" a de nouveau déclaré que la Russie est prête à interdire pour toujours la fabrication et l'essai des fusées aussi bien que des armes nucléaires et à détruire toutes les armes nucléaires entreposées.

Mais il n'a rien dit qui laisserait entendre que la Russie est disposée à des compromis avec l'Ouest au sujet de Berlin, de l'Allemagne et d'autres questions comme les systèmes de contrôle qui rendraient possibles le désarmement et l'interdiction des essais nucléaires.

Vers un "nouveau paradis"
Sa déclaration sur la fabrication en série des missiles a été faite dans les termes suivants: "En Union soviétique, la fabrication en série des projectiles intercontinentaux a commencé. Son texte n'expliquait pas ce qu'il voulait dire par "fabrication en série".

"Si l'Union soviétique peut lancer une fusée à des centaines de milliers de kilomètres dans l'espace", dit Khrouchchev, "elle peut lancer de puissantes fusées, avec précision, vers n'importe

quelle partie du globe". Cette déclaration, ainsi que de nombreux autres passages de son allocution, ont été vivement applaudis par les 1.500 délégués et les représentants des partis communistes de 70 pays.

Khrouchchev a mis six heures et cinq minutes, en comptant les interruptions, à lire son rapport de 45.000 mots, pour décrire l'Union soviétique qui est au seuil d'un paradis d'abondance et de bonheur.

On revit...
(Suite de la page 3)

mages pour lesquels la ville était entièrement responsable. Là où l'on pouvait discuter, c'est-à-dire sur la perte de profits qu'alléguait M. Litvack, la Citta a décidé d'aller devant les tribunaux.

Voilà avec quoi s'alignaient nos adversaires durant la campagne électorale. Ils ont traîné le nom de M. Litvack dans la boue et lui ont fait un tort considérable. La façon dont on a présentée cette affaire au public "est une malhonnêteté flagrante". M. DesMarais, questionnant ensuite M. Roberge, lui fait dire que si au cours d'une année financière il y a un changement d'administration et que la nouvelle s'engage dans des dépenses non prévues au budget, il est certain que l'administration qui a préparé le budget ne pouvait prévoir de telles dépenses.

Voilà, dit M. DesMarais, nous avons cédé la place à la nouvelle administration en décembre 1957. En moins de trois mois elle a trouvé le moyen de "débaler" notre budget et aujourd'hui elle vient essayer de faire croire que nous sommes responsables de n'avoir pas prévu leur grande générosité!

M. DesMarais a demandé au directeur des Finances si l'administration actuelle avait dans son budget pour l'année en cours, prévu des crédits pour les augmentations de salaires qui pourraient être accordées par les renouvellements de conventions collectives.

M. Roberge a répondu non. "Voilà", dit M. DesMarais, rien n'a été prévu et tout le monde sait que le contrat de travail des fonctionnaires collets-blancs est expiré. Par ailleurs j'ai appris dans les corridors, que le président Savigneau avait promis une augmentation générale de 10 p.c. ce qui veut dire une dépense supplémentaire de \$1.800.000 à \$2.000.000. Et rien n'a été prévu au budget.

Le maire a donné la réplique à M. DesMarais. Comme dans une assemblée contradictoire, étant le dernier à parler, il a tenté de créer une bonne impression. Il n'a plus reparlé de l'affaire Litvack, non plus d'ailleurs des "prévisions" que l'administration aurait dû faire.

Dans une belle envolée oratoire, il a solennellement déclaré que son administration "se fera humaine" dans ses relations avec les employés et qu'elle s'efforcera de bien les recevoir. "Nous allons traiter d'égal à égal, dit-il. Nous allons leur offrir le maximum et les prier de nous demander le minimum".

C'est après cet échange que le vote a été pris sur l'amendement 45 qui fut adopté par un vote de 53 à 25 tous les membres de la Ligue votant contre.

La séance a été ajournée à 8h 15 p.m.

Le peuple soviétique a atteint de tels sommets dans toutes les sphères de l'économie, de la science, de la vie politique, qu'il peut maintenant entrer dans une période nouvelle et importante de vaste édification de la société communiste.

La principale tâche désormais est "d'établir le fondement matériel et technique du communisme, de renforcer davantage la puissance économique et défensive de l'URSS et, en même temps, d'assurer la pleine satisfaction des besoins matériels et spirituels du peuple".

Au point de vue politique, a-t-il dit, le temps est mûr pour certains changements à la Constitution soviétique laissée par Staline.

Perspectives alléchantes

Faisant appel au peuple pour qu'il travaille plus fort encore afin de rattraper et de surpasser ensuite les puissances capitalistes, Khrouchchev a dit que le jour approche où le citoyen soviétique sera le mieux nourri au monde, alors qu'il n'y aura pas de taxes, que les salaires seront plus élevés, que les heures de travail seront moins longues, que les prix seront moins élevés et que les marchandises à la consommation seront abondantes et qu'il y aura des maisons en grande quantité.

Alors que Khrouchchev parlait, un rayon de lumière perçut le ciel d'hiver et s'infiltre à travers une fenêtre du Kremlin.

Khrouchchev se tourna alors vers les correspondants étrangers qui, pour la première fois, étaient admis à une séance du congrès du parti soviétique, et dit: "Que les journalistes bourgeois soulignent que même la nature est en faveur de notre plan septennal".

Il a promis que le revenu réel de l'ouvrier augmenterait de 40 pour cent au cours des sept prochaines années. La production industrielle brute sera de 80 pour cent plus élevée en 1965, la production des produits à la consommation de 62 à 65 pour cent plus grande et la production agricole de 70 pour cent.

Au 20e Congrès du parti, il y a deux ans, Khrouchchev avait dénoncé le culte de la personnalité de Staline.

Hier, il a rendu hommage à l'ancien dictateur pour avoir fait une grande puissance d'un Etat arriéré.

Québec: l'opposition...

(Suite de la 1ère page)

battrait la marche dans la voie du progrès, sur tout le continent nord-américain.

M. Lapalme

Le chef de l'opposition a dit que sans l'embargo sur le bois de pulpe nous n'aurions pas les nombreuses usines de papier-journal qui font la richesse de certaines régions québécoises.

Il a déclaré que nous pourrions faire de même pour le minerai de fer. Le premier ministre dit-il, ne fait que répéter les arguments qu'il utilise depuis dix ans. On dirait qu'il est le seul à n'avoir pas évolué sur cette question.

De nombreux industriels crient après notre minerai de fer, dit M. Lapalme. Devant cette course vers le fer du Québec, je dis que nous avons une poulie aux oeufs d'or et que nous donnons les oeufs d'or aux étrangers.

M. Lévesque

Le député qui a proposé la motion de méfiance a demandé deux choses:

1.—Que nos ressources naturelles soient transformées dans le Québec chaque fois que la chose est économiquement possible;

2.—Que nous dotions notre province d'une industrie sidérurgique.

Le débat continue.

Une invitation...

(Suite de la 1ère page)

chevêque de Montréal, qui a proclamé au cours d'une allocution "que tout le monde a le droit de se grouper, de s'associer, et que c'est un droit qu'on doit revendiquer".

Appui des étudiants

QUÉBEC — L'Association générale des étudiants de l'Université Laval vient se joindre à tous ceux qui appuient les réalisateurs montrealais dans le différend qui les oppose de puis près d'un mois à la Société Radio-Canada.

"Croyant que la liberté d'association est un droit fondamental dont doivent jouir tous les groupes de la société, nous déplorons le fait que les réalisateurs se voient refuser ce droit pour une question de procédure", a dit un communiqué signé par Roland Lamontagne, président de l'association.

"Nous espérons que les autorités compétentes trouveront au plus tôt une solution à ce conflit qui risque de détruire un réseau de télévision qui a tant fait pour promouvoir notre culture tant au Canada qu'à l'étranger."

Une manifestation...

(Suite de la 1ère page)

Cette responsabilité première repose sur nous: sans cette conviction, un peuple est mûr pour l'esclavage. Et quand le peuple cesse d'aimer la liberté, il accepte la dictature.

"L'appareil administratif de Radio-Canada, a poursuivi le secrétaire général de la CTCC, était en train d'écraser toutes les énergies. Ce sont des gens purement compétents en administration qui déterminent l'horaire des programmes et leur contenu. Il s'agit d'une structure très lourde, a-t-il insisté, qui écrase les gens".

Parlant de l'ultimatum lancé par les dirigeants de Radio-Canada la semaine dernière, M. Marchand a affirmé: "Il va falloir qu'on cesse de se comporter comme des bûcherons: c'est immoral!" Et il a ajouté, au sujet de "la marche sur Ottawa": "Aujourd'hui, c'est le peuple qui se dérange. Des éléments représentatifs de la population ont montré qu'ils avaient l'intention de protester. Tous ces gens ont marché pour que Radio-Canada soit un foyer de liberté, foyer dans lequel ils peuvent produire et sans lequel tout cela ne veut plus rien dire et est vidée de son sens".

De son côté, M. René Lévesque a déclaré que 25.000 signatures avaient été apposées aux pétitions des grévistes en quatre jours. Et cela dans la seule ville de Montréal. Il a souligné que l'ultimatum de Radio-Canada était "le comble de la suffisance et de la bêtise". Il a également parlé de "la malhonnêteté foncière" des dirigeants montrealais de la Société Radio-Canada et il a une fois de plus dénoncé la lenteur avec laquelle ils négocient. Et cela, a-t-il précisé, uniquement "pour sauver leur face et les trois bouts de papier qui représentent leur structure".

M. Jean Duceppe, président de l'Union des artistes de Montréal, qualifiant le ministre Starr de "magnifique patineur", a déclaré pour sa part au sujet de l'entrevue avec le ministre: "On leur a laissé entendre qu'on reviendrait aussi tôt que possible qu'on n'aura pas gagné. Ils ont comploté avec MM. Oulmet (André), Landry, Ladouceur et leur bande ne tentent plus de sauver Radio-Canada, mais leur propre personne... De retour à Montréal, a-t-il ajouté, il va falloir attaquer. Ils commencent à flancher", a-t-il précisé.

Et il a déclaré en terminant: "Nous avons bâti Radio-Canada et nous sommes prêts à travailler, mais pas avec la bande d'imbéciles qu'il y a à Montréal".

La foule ne perdait pas une seule des paroles prononcées par les orateurs. A maintes reprises cependant, elle éclatait en applaudissements intenses pour se replonger aussitôt dans son attitude paisible et écouter de nouveau le chef syndical qui les haranguait.

Québec n'est pas...

(Suite de la 1ère page)

d'hôpitaux ne serait pas terminée.

Le premier ministre a toutefois soutenu qu'il "ferme pas la porte". L'affaire reste à l'étude.

Il a ajouté qu'il était difficile de prendre en main l'urbanisme. Il y a 2.000 municipalités, dit-il, et l'affaire serait très onéreuse.

Démision du directeur

A l'issue de l'entretien, le conseil d'administration de la Chambre a tenu une séance à Québec, séance au cours de laquelle le directeur de l'organisme, M. Marcel Robidas, de Montréal, a fait connaître sa démission.

Dans son message de démission, M. Robidas explique que le président actuel de la Chambre, Me René Paré, de Montréal, ainsi que trois autres dirigeants n'avaient pas les mêmes vues que leurs prédécesseurs sur la gestion du mouvement et qu'il s'était développé un climat de méfiance à son endroit.

M. Duplessis...

(Suite de la 1ère page)

L'Union Catholique des Cultivateurs. C'était en 1948. Il avait écouté avec une impatience manifeste le mémoire que lisait le président général. Il avait ensuite déclaré: "Merci, nous saurons au moins en consultant ce mémoire ce que nous ne ferons pas!"

Pourquoi M. Duplessis perdrait-il son très précieux temps à nous dire qu'il ne consulte personne. C'est tellement évident!

P. L.

son attitude paisible et écouter de nouveau le chef syndical qui les haranguait.

Après l'assemblée, les grévistes ont défilé du théâtre Nelson jusqu'à la gare Union où ils prenaient le train à 5 h. A 7 h. 35, ils pénétraient dans la gare centrale, à Montréal, en chantant et en marchant sous leurs banderoles et leurs pancartes toujours aussi pleins d'enthousiasme et toujours aussi paisibles.

A bord du train, sur le chemin du retour, M. Gérard Pelletier, directeur des relations extérieures à la CTCC, déclarait au reporter du "Devoir" que la démarche des grévistes à Ottawa avait "plaisamment atteint son but: éveiller l'opinion publique, surtout dans les milieux parlementaires".

Inde: le prince Philippe pose la pierre

angulaire de nouveaux bâtiments universitaires

NOUVELLE-DELHI. — Le prince Philippe a posé, hier, la pierre angulaire d'une nouvelle faculté de génie et de technologie, construite grâce au plan Colombo. L'institution sise dans la banlieue de la Nouvelle-Delhi, accueillera environ 1.000 élèves. On espère que certains locaux pourront être ouverts dès juillet. Philippe a demandé aux spectateurs de lui pardonner sa maladresse parce que, dit-il, "je n'ai pas posé de pierre angulaire depuis plusieurs années". "Je dois avouer que j'ai hésité avant d'accepter de prendre part à cette cérémonie. Certains croient que les membres de la famille royale ne font rien d'autre que d'assister à des cérémonies d'inauguration et de poser des pierres angulaires. J'ai accepté cette fois-ci parce que l'événement a une signification allant bien au-delà de la simple mise en place d'une pierre".

Rhodésie: sir Roy Welensky écarte le projet de la création d'un "dominion blanc" et d'un "dominion noir"

BROKEN HILL, Rhodésie du Nord. — Le premier ministre de la Fédération de l'Afrique centrale britannique (les Rhodésies et le Nyassaland) a déclaré lundi soir que la proposition avancée par le parti de l'opposition fédérale de diviser l'actuel Etat fédéral en deux grands dominions, l'un à direction blanche, l'autre à direction noire, n'offre aucun intérêt car elle serait impuissante à résoudre le problème du nationalisme africain. Le projet du parti du "Dominion" prévoit deux Etats, l'un formé par la Rhodésie du Sud et des parties de la Rhodésie du Nord (donc comprenant la plupart des Blancs installés dans le pays, au nombre de 300.000), l'autre englobant le reste de la Rhodésie du Nord et le Nyassaland. "Ce ne serait pas une solution pratique, a dit le premier ministre, et ce serait une injustice car le "dominion africain" jouirait en fait pour longtemps d'un niveau de vie bien inférieur à l'autre Etat à direction blanche".

Irak - RAU: les auteurs du coup d'Etat de Bagdad auraient sollicité les conseils de Nasser l'an dernier

LE CAIRE. — Un ami intime du président Gamal Abdel Nasser a révélé hier qu'un an avant le coup d'Etat en Irak, en juillet dernier, les leaders du mouvement ont demandé assistance et conseil au chef de la République arabe unie, Mohammed Hassanin Heikal, rédacteur du journal caennote "Al Ahrâm", a écrit que Le Caire avait conseillé aux chefs du mouvement de ne pas révéler leurs plans, et qu'au moment où le coup d'Etat serait tenté la RAU accorderait son approbation sans réserve. La réponse du Caire disait aussi que la direction de l'entreprise devait rester strictement entre les mains des Irakiens.

La lingerie qui provient de la chambre d'une personne qui souffre d'une maladie contagieuse ne doit pas être compromise dans la lessive de la famille. Il faut d'abord la faire bouillir au moins dix minutes dans un grand récipient ou la faire tremper dans un désinfectant domestique recommandé à cette fin.

AVIS AUX LECTEURS DU "DEVOIR"
Homme d'affaires de langue anglaise, directeur de chambre et pension dans famille canadienne-française cultivée afin d'apprendre le français et connaître le Québec de préférence bas de la ville ou Côte des Neiges et Famille genre "Le Devoir". Ecrire à case 19, Le Devoir.

Vichy Suprême
Limonade Gazeuse PURGATIVE
Laxatif idéal, légèrement effervescent, que même les enfants prennent sans déplaisir. Beaucoup aimé parce que supérieur.
Agent général pour le Canada: J. Alfred OUMET, Montréal.
De Vichy, France!

EATON

VENTE SPOTLIGHT

Heures d'affaires EATON:
9 heures à 5 h. 30
Ouvert vendredi soir jusqu'à 9 h.
Ouvert toute la journée le samedi
9 heures à 5 h. 30



Un événement longtemps attendu par les Montréalais

COMPLETS DEUX PANTALONS

ORDINAIREMENT 72.50

Tissu tout laine, canadien et anglais, worsted teint en fils, worsteds torsadés, flanelles. La voici cette Grande Vente Spotlight tant attendue des Canadiens d'un littoral à l'autre! Profitez des économies d'un achat spécial gigantesque Eaton. Nombreux modèles, motifs et couleurs printaniers \$9.

Choisissez votre complet à deux pantalons, aux plus belles couleurs et textures tout dernière mode, à temps pour la belle saison.

JOLIES TEINTES PRINTANIERES: bleu, gris, bleu-gris, brun.

MOTIFS NOUVEAUX: unis, rayures, carreaux et effet fil à fil.

CONFECTION SOIGNEE: modèle droit à deux ou trois boutons... et rappelez-vous...

UN PANTALON SUPPLEMENTAIRE!

CHOIX DE TAILLES: courante 36-44, moyenne 36-42, grande 38-44, forte 39-44 et forte courte 38-42.

Conditions du plan budgétaire si désiré — La taxe de vente est payable à l'achat.

VETEMENTS POUR HOMMES (RAYON 229), AU DEUXIEME, CHEZ EATON

Beaux tweeds de laine pour hommes et jeunes gens... VENTE SPOTLIGHT! VESTONS SPORT!

PRIX DE LA VENTE SPOTLIGHT

23.50

Un achat spécial pour toute la compagnie, vous apporte de grandes économies sur ces vestons sport de confection soignée. Magasinés JEUDI, choisissez parmi des tweeds de fantaisie, textures les plus en vogue, motifs nouveaux, couleurs dernier cri, carreaux et rayures "ivy". Tweed type Harris et petits motifs dans le groupe. Modèle classique d'ajustage facile, fente au dos, 2 ou 3 boutons, 3 poches appliquées. Tailles 36 à 46, pour tailles courtes, courante et grande.

VETEMENTS POUR HOMMES (RAYON 229), AU DEUXIEME, CHEZ EATON

THE T. EATON CO. OF MONTREAL LIMITED

CARNAVAL DE QUEBEC

DU 30 JANVIER au 10 FEVRIER

PRINCIPAUX EVENEMENTS

Vendredi, 30 janvier
Derby, courses de chiens (départ).

Samedi, 31 janvier
Derby International d'attelage de chiens, deuxième étape. Parade miniature de chars allégoriques d'été. (Départ) du Bonhomme Carnaval au Colisée.

Dimanche, 1er février
Dernière étape des courses de chiens. — Grande parade du Carnaval. — Concert classique Molson — Alarie-Simoneau.

Lundi, 2 février
Courses pour enfants (toutes à savoir). — Festival artistique des collèges classiques.

Mardi, 3 février
Fête de nuit des skieurs au Lac Beauport. — Festival artistique des collèges classiques.

Mercredi, 4 février
Courses en raquettes. — Festival artistique des collèges classiques.

L'organisation du Carnaval se réserve le droit de modifier certains événements ou d'en changer la date, si elle le juge opportun.

Jeudi, 5 février
Festival artistique des collèges classiques. — Eau de feu des arènes de Noël. — Parade des étudiants. — Danses populaires au palais de glace.

Vendredi, 6 février
Festival des Nocturnes. — Bal de la Régence. Château Frontenac.

Samedi, 7 février
Hockey majeur du Carnaval. — Concours de ski au cœur de la ville. — Deuxième parade du Carnaval.

Dimanche, 8 février
Courses en canots à travers les glaces du St-Laurent. — Prise des Remparts par les forces armées. Danses populaires au palais de glace.

Lundi, 9 février
Soirées carnavalesques et gastronomiques dans les hôtels et restaurants. — Danses populaires au palais de glace.

Mardi, 10 février
Alacarde des enfants. — Danses au palais de glace. — Fête du Carnaval. — FIN DU CARNAVAL.

Au Conseil municipal

On revit l'atmosphère des campagnes électorales

\$2,500,000 seront pris à même le surplus budgétaire
pour payer les dépenses de déneigement

Par Jean-Marc LALIBERTE

Bilan de la séance du Conseil municipal hier:

- Montréal demandera à la Législature provinciale le pouvoir de transgresser le règlement 1735 et de prendre à même le surplus anticipé pour l'année en cours une somme de \$2,500,000, pour payer les dépenses de l'entretien des rues cet hiver;
- Une belle assemblée politique où les arguments de la dernière campagne électorale reviennent à la surface.
- Une fois de plus le maire Sarto Fournier se fait crever, en pleine figure, un ballon: la "supposée" affaire Litvack.

Ceux qui ont assisté à la séance du Conseil municipal hier après-midi ont été transportés à plus d'un an en arrière, soit à la campagne électorale qui a conduit au pouvoir l'administration Fournier-Savigne.

Le bal a commencé lorsque le président du Comité exécutif a soumis au Conseil un "nouveau texte" d'un amendement à la charte. Le texte original, approuvé par le Comité exécutif malgré la dissidence de MM. Pierre DesMarais et J.N. Drapeau, de n'a pas été d'autoriser une dépense additionnelle n'excédant pas \$3,000,000 pour défrayer le coût de l'enlèvement de la neige, dépense à être imputée dans le budget de l'exercice financier 1959-60.

Le nouveau texte proposé par M. Savigne se lit comme suit: "Notobstant toute disposition législative ou réglementaire incompatible, la cité est autorisée à payer, par résolution du Comité exécutif, à même le revenu réel de l'exercice financier 1959-60 le coût de l'enlèvement de la neige et de l'entretien des rues jusqu'au 30 avril 1959."

M. Savigne a expliqué que le surplus prévu pour cette année sera d'environ \$3,000,000.

Le feu aux poudres

Le commissaire Pierre DesMarais a fait remarquer qu'encre une fois il ne s'agit pas d'un amendement proposé par le Comité exécutif mais d'une proposition faite par le conseiller Savigne.

"Le Conseil doit remarquer, dit M. DesMarais, qu'actuellement le Comité exécutif c'est le président ou le vice-président. On doit cesser d'insulter les membres de ce conseil et ceux de l'exécutif qui ont été élus à leurs fonctions. Actuellement on passe son temps à tripoter derrière les cloisons..."

Il n'en fallait pas plus pour mettre le feu aux poudres. Le président Savigne se mit à crier: "Y connaît ça tripoter. C'est un tripoteux, lui et ses amis..."

M. DesMarais lui répondit: "Vous êtes un irresponsable qui devrait être interdit..."

"Vous êtes un tripoteux, un tripoteux, un tripoteux..." répliqua M. Savigne.

"Nous ne perdrons pas notre temps à tenir compte d'imaginaires; quand je dis que l'on tripote les textes derrière les cloisons ce sont des faits et le Conseil en a la preuve aujourd'hui encore une fois..."

"Vous êtes un tripoteux, je peux vous acheter deux fois..." Le maire intervient et déclare que deux belligérants qu'il devra les faire sortir tous les deux s'ils ne cessent de s'insulter."

M. DesMarais poursuit alors son exposé en affirmant que jamais Montréal n'a été placée dans une situation aussi embarrassante que celle dans laquelle elle se trouve actuellement. "On ne sait plus où l'on va parce qu'on ne sait plus où l'on est autorisé" dit-il. "On apprend comme par ha-

LE GOUVERNEMENT METROPOLITAIN

"Distribuez, au moins, des copies du projet de bill!"

Deux conseillers municipaux de Montréal ont réclamé hier de l'administration qu'elle distribue aux conseillers et aux maires des municipalités concernées le projet de bill qui doit être soumis à la Législature pour la création d'un gouvernement métropolitain.

Les conseillers Prosper Boulanger et Jean Meunier ont fait valoir que Montréal déléguait une trentaine de conseillers, aux frais des contribuables, pour assister à l'étude du bill par le comité des bills privés de la Législature. "Il serait normal qu'au moins ces conseillers sachent de quoi ils vont aller discuter. Si l'administration ne veut pas soumettre ce projet au Conseil pour qu'il en discute et prenne position, que l'on distribue au moins copies de ce projet, pour que ceux qui iront à Québec sachent de quoi ils devront parler!" ont-ils dit.

Les deux conseillers ont ajouté que c'était faire insulte au Conseil que de présenter un tel projet de bill à Québec au nom de Montréal sans en avoir saisi le Conseil au préalable.

"Si le projet de bill a été préparé à Montréal, a dit M. Boulanger, l'administration doit en avoir des copies... à moins qu'il ait été préparé à Québec!"

Le maire a répondu qu'il transmettrait la demande des conseillers au comité exécutif. Cette requête a été faite alors que le Conseil municipal continuait l'étude des amendements à la charte qui constituent la première partie du bill de Montréal.

sard, par les journaux, que l'administration a engagé les crédits de la Voie publique. Ça s'est fait hors la connaissance du Comité exécutif.

"Quelqu'un a engagé les salaires des employés. On dépense de l'argent sans autorisation. Il est même question de des contribuables soucieux de bien public prennent des précautions pour empêcher de telles dépenses..."

M. Savigne intervient: "On dit que le comité exécutif ne s'est pas prononcé, voici le texte de la résolution du 22 janvier 1959. MM. DesMarais et Drapeau ont voté contre, mais on peut voir que l'exécutif en a été saisi..."

M. DesMarais: "Je dis et j'affirme que le texte que l'on vient de nous soumettre n'a jamais été étudié par le comité exécutif. Le texte original a été approuvé mais pas celui qui est présenté."

L'an dernier, poursuit M. DesMarais on a posé un tel geste d'exception en affirmant qu'il était devenu nécessaire parce que l'administration précédente avait manqué de vision. Mais cette année, c'est l'administration actuelle, celle-là même qui a préparé le budget en cours, qui vient demander la permission d'aller puiser au surplus. Elle admet elle-même son impéritie."

Le Conseil a ensuite siégé en comité plénier afin d'entendre le directeur des finances, M. Lactance Roberge. Répondant aux questions posées par des conseillers, M. Roberge a déclaré qu'il prévoyait un surplus des revenus sur les dépenses, pour l'année en cours, de \$2,800,000.

Ce qui veut dire que si l'on y prend \$2,500,000 pour le déneigement il ne restera plus que \$300,000, de surplus. Or le règlement 1735 régissant les finances stipule qu'un surplus budgétaire doit être ainsi réparti: une partie de 25 pour cent doit être consacrée au ra-

chat d'obligations; \$7,000,000 aux dépenses d'administration et le reste doit être consacré à des dépenses de capital.

C'est dire que l'an prochain, l'administration en préparant son budget pour l'année 1960-61 ne pourra compter sur un surplus du budget de cette année.

M. Savigne a affirmé ensuite que M. DesMarais et les autres membres de la Ligue avait fait des insinuations. Il a reproché à l'administration Drapeau-DesMarais d'avoir manqué de prévision pour 1957-58 en ne prévoyant pas au budget les augmentations de salaires accordées aux employés, les augmentations de dépenses de frais d'hospitalisation, etc., ce qui a forcé son administration, l'an dernier à puiser \$5,300,000 au surplus de l'année pour rencontrer ces obligations.

M. Savigne a ensuite soulevé toute une série d'arguments électoraux qui ont été répétés à maintes reprises depuis la dernière élection. Il a accusé l'administration précédente d'avoir vidé le trésor à sec en s'engageant dans des travaux de \$112,000,000.

La supposée affaire Litvack

Le maire Fournier a ensuite entrepris de questionner le directeur des Finances. Il a d'abord essayé de lui faire dire que l'ancienne administration avait terminé l'année 1957-58 avec un déficit. M. Roberge lui a répondu: "Ce n'est pas un déficit. C'est une insuffisance de crédits pour rencontrer certaines obligations."

"Mais la dépense avait été faite!" demande le maire.

"La dépense n'était pas faite. La ville avait à faire face à des dépenses imprévues, comme cette année."

Voyant qu'il n'avait pas de chance, M. le maire revient à la neige en faisant dire à M. Roberge qu'il a déjà recommandé la création d'un fonds spécial "pour l'entretien de la neige" il y a plusieurs années.

M. Roberge a bien précisé qu'il a recommandé il y a 12 ans la création d'un fonds spécial, mais qu'il a insisté plus particulièrement depuis l'été dernier.

"Un fonds de \$8,000,000, c'est donc votre suggestion?"

"Que l'on me comprenne bien", répond M. Roberge. "J'ai suggéré la création d'un fonds spécial mais je n'ai jamais suggéré les taxes. Cela n'est pas mon affaire."

M. Fournier demande alors aux avocats présents de sortir le "dossier Litvack".

A sa demande, Me Albert Berthiaume explique que suite d'un bris de conduite d'eau, la maison Litvack a réclamé une somme de \$732,999, en dommages.

Me Berthiaume explique qu'à la suite des expertises faites par les experts de la ville, le Contentieux municipal a recommandé de payer \$413,963.82.

—Quand vous payez ce montant, aviez-vous un ordre de cour?"

—Non.

—Etait-ce un règlement final?"

—Non. Nous ne voulions pas accorder les dommages dits "pour pertes de profits". Cette partie de la réclamation a été soumise à un tribunal.

—Etait-ce que vous n'auriez pas trouvé préférable avant de faire un tel déboursé, de laisser la cour se prononcer?"

—La question de responsabilité ne se discutait pas. Nous avons payé pour les dommages réels constatés par nos experts. Cela nous ne pouvions nous en exempter, car le bris d'une conduite d'eau est la responsabilité de la ville."

M. DesMarais fait répéter à M. Berthiaume que la Cité n'a payé que les dommages qu'il était impossible de contester en Cour. Il demande ensuite à l'avocat-chef si il y a eu des pressions de fait pour hâter le règlement de cette affaire.

—Il n'y a eu aucune pression de fait et si il y en avait eu nous y aurions certainement résisté.

Donc, dit M. DesMarais, la Cité n'a fait que rendre justice à un homme qui a subi des dommages.

(Suite à la page 2)

Rejet de la motion du Devoir contre le député E. Rochette

Le juge Achille Joli-Coeur, de la Cour supérieure, a rejeté, hier à la Malbaie, la motion en mépris de cour du Devoir contre le député Émile Rochette. Les motifs de la décision du juge Joli-Coeur ne sont pas encore connus avec précision. LE DEVOIR, qui devrait recevoir aujourd'hui une copie du jugement, sera plus en mesure de donner des détails à ce sujet demain.

Le journal avait présenté une motion pour mépris de cour contre M. Rochette à la suite d'un discours que ce dernier prononçait au Club Renaissance le 27 novembre, à Québec. Il avait accusé LE DEVOIR de lâcheté en rapport avec l'affaire du ministre Leclerc qui était déjà devant les tribunaux à ce moment-là.

Le juge Joli-Coeur a aussi rendu, hier, deux autres décisions dans cette affaire du Devoir et du Dr Leclerc. Il a ordonné à l'imprimerie Populaire Ltée et à M. Gérard Filion de fournir des détails sur certaines allégations de leur défense contre la poursuite en libelle du Dr Leclerc.

Le juge Marchand, de Trois-Rivières, a déjà rendu un jugement contraire en rejetant une motion pour détails présentée par les procureurs de M. Duplessis et qui demandait les mêmes informations que le Dr Leclerc. Le jugement du juge Marchand a été porté en appel.

A cause d'une jurisprudence constante qui veut qu'un jugement accordant une motion pour détails ne puisse être porté en appel, LE DEVOIR se voit obligé de fournir les détails demandés par le Dr Leclerc. Seul un jugement refusant les détails peut aller en appel.

Enfin, le juge Joli-Coeur a ajourné sa sentence, dans l'affaire de mépris de cour du directeur du Devoir, à un mois après que la Cour d'appel aura rendu son jugement.

Le juge Joli-Coeur, qui a déjà décidé que l'article incriminé de M. Filion sur le Dr Leclerc constituait un mépris de cour, devait, hier, entendre les motifs de M. Filion et prononcer sa sentence. Mais ce jugement a été porté en Cour d'appel par le directeur du Devoir. C'est pourquoi le juge doit suspendre sa sentence.

Le pont Champlain terminé en 1961?

OTTAWA. — Le ministre des transports, M. George Hees, a informé hier les Communes que le pont Champlain, qui reliera l'île de Montréal à la rive sud, sera probablement terminé en 1961. Il a révélé que le pont de quatre milles de longueur aura six voies carrossables et suffira à une circulation à peu près égale à celle des ponts Jacques-Cartier et Victoria réunis.

Le ministre a déclaré que les demandes de soumissions seront faites le 12 février pour la section entre l'île de Montréal et l'île des Soeurs et, de là, deux mois, pour le reste du pont, entre l'île des Soeurs et la rive sud. M. Hees a expliqué que tout délai dans le début des travaux doit être attribué à la maladie et à la mort de M. P. L. Pratley, ingénieur conseil de Montréal à l'entière responsabilité du projet avait été confiée il y a 3 ans. Cette tâche incombe maintenant au fils de l'ingénieur, M. H. L. Pratley, et à la société Lalonde et Valois, de Montréal.

Italie: possibilité d'un recours au peuple afin de dégager une majorité

ROME. — Le président de la République, M. Giovanni Gronchi, a commencé hier ses consultations en vue de trouver un successeur au premier ministre Amintore Fanfani, qui lui a remis lundi matin sa démission et celle de son cabinet. Le chef de l'Etat d'abord reçu le président du Sénat, M. Cesare Merzagora, puis le président de l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, il s'entretiendra avec les chefs des divers partis ainsi qu'avec les leaders parlementaires des diverses tendances se manifestent parmi les démocrates-chrétiens.

La plupart des observateurs croient encore que la crise sera assez longue.

Comme une alliance des démocrates-chrétiens avec les socialistes de Nenni est exclue et qu'une association du grand parti catholique avec la droite monarchiste et néo-fasciste est également peu probable, deux hypothèses sont retenues par les observateurs.

Les coalitions possibles

La première serait la formation d'une coalition centrée assez large comprenant, autour des démocrates-chrétiens, une fraction du parti social-démocrate de M. Saragat, les petits groupes parlementaires des libéraux et des républicains. Mais cette coalition serait extrêmement fragile et éphémère, croient, dès les premières semaines. L'autre hypothèse paraît plus vraisemblable et consisterait dans la formation d'un gouvernement homogène démocrate-chrétien. Pareil gouvernement aurait évidemment pas la majorité, les démocrates-chrétiens ne comptant que 273 députés sur 596 à l'Assemblée nationale. On pense toutefois que pour éviter que la crise s'éternise, des éléments du centre et de la droite permettraient l'investiture d'un pareil cabinet, soit en lui votant la confiance, soit en s'abstenant. De même, ce cabinet pourrait durer quelques mois grâce à l'abstention alternative de la droite monarchiste et néo-fasciste et de la gauche social-démocrate dans des scrutins sur des mesures désapprouvées par les uns ou les autres.

Ultime recours: des élections

Encore que ce soit la solution la plus vraisemblable à la crise actuelle, elle ne saurait être que de courte durée. Que sur une mesure importante, la plupart des députés de l'opposition s'unissent dans un vote négatif et le gouvernement serait renversé. De plus, placé dans une telle situation, un gouvernement ne saurait mener avec conviction la grande politique dont l'Italie a besoin à l'intérieur comme à l'extérieur et se contenterait principalement d'expédier les affaires courantes sans prendre d'initiatives importantes dans aucun domaine.

Aussi, l'idée de nouvelles élections générales trouve-t-elle

Les Commissions scolaires réclament la fréquentation scolaire jusqu'à seize ans

QUEBEC (DNC). — La Fédération des commissions scolaires de la province réclame: La scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans;

La permission d'utiliser les salles de classes pour les loisirs de toute la population;

Un plus grand nombre d'écoles normales.

Ce sont les principales demandes contenues dans le mémoire annuel que la Fédération a présenté hier soir au surintendant de l'Instruction publique, M. I.-J. Desautels.

Le président général de la Fédération, M. Paul Desrochers, a présenté lui-même le mémoire.

Ce document résume la pensée des commissions scolaires et des associations diocésaines de commissions scolaires qui ont, chacune dans leur secteur, étudié les problèmes auxquels on se fait face les commissions scolaires. Le problème financier est une préoccupation constante, mais les commissions scolaires et la Fédération des commissions scolaires dépassent dans leur étude, le niveau du problème financier. On note, par exemple, que la Fédération réclame un plus grand nombre d'écoles normales de garçons, une plus grande attention donnée à l'orientation scolaire, elle s'intéresse à la gratuité des manuels scolaires afin de soulager les parents, enfin, elle se préoccupe de la coordination de l'enseignement.

Les commissions scolaires demandent également la permission d'utiliser les salles de classe pour les loisirs de toute la population, lorsque la chose est possible.

Elles demandent la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans. Elles observent cependant que nous ne sommes pas en retard sur la France qui n'a elle-même prolongé la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans qu'à la fin de 1958.

La Fédération des commissions scolaires précise de plus en plus son opinion au sujet de la standardisation des écoles, et au sujet du transport des élèves dans les écoles centrales. Il s'agit surtout des écoles secondaires. On se souvient que le thème du congrès d'octobre 1958 était: "Prière de responsabilité des commissions scolaires pour mettre l'Instruction élémentaire secondaire à la portée de tous".

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec désire que le département de l'Instruction publique et le gouvernement, dans la recherche des solutions aux problèmes des commissions scolaires, tiennent compte des recommandations déjà soumises par elle-même et par d'autres organismes, principalement:

- a) Evaluation des biens immobiliers uniforme et scientifique;
- b) Taxe imposée aux entreprises exploitant les ressources naturelles;
- c) Généralisation de la taxe de vente de 1 p.c. pour le cours élémentaire et création d'une taxe supplémentaire de 1 p.c. pour le cours secondaire.

Le gaz naturel reste à l'ordre du jour

QUEBEC (DNC). — Le gaz naturel aurait droit au titre de quatre-vingt-quatorzième député à l'Assemblée législative. Il a été présent en Chambre presque continuellement depuis le début de la session. Et il a été bien plus actif que bien des députés, car sa présence a provoqué plus de débats que n'importe quelle autre question.

Hier après-midi, M. Richard Hyde, député libéral de Westmount, est revenu à la charge. Il a tenté pour la nième fois d'obtenir des informations sur la transaction multi-millionnaire de l'Hydro-Québec avec la Corporation de gaz naturel.

Cette fois le député s'est adressé directement au président de la Chambre. Il lui a demandé de lui indiquer quel moyen il pourrait bien prendre pour forcer le gouvernement à le renseigner sur la vente du réseau de gaz de l'Hydro-Québec. J'ai l'impression, a-t-il dit, d'avoir épuisé tous les moyens prévus par le livre des règlements de la Chambre. Chaque fois on m'a répondu que mes questions ou mes motions risquaient de provoquer un débat sur le gaz naturel, question actuellement pendante devant les tribunaux. Je demande donc au président, comme le règlement m'y autorise, de me suggérer un moyen d'obtenir les renseignements demandés sans provoquer de débat.

M. Duplessis a tranché la question en déclarant que le député était "impertinent à l'endroit du président". Le président a donné raison au premier ministre.

M. Hyde a voulu en appeler de la décision, mais le président a refusé.

Une nouvelle loi régira les écoles professionnelles privées

QUEBEC 28 (DNC). — A compter du 30 juin les "écoles professionnelles privées" devront se munir d'un permis provincial renouvelable d'année en année. Elles seront soumises à une réglementation sévère de la part du gouvernement, pour aider les écoles bona fide et pour mettre fin à l'exploitation à laquelle se livrent certaines autres écoles.

C'est le but d'un projet de loi adopté à l'unanimité, hier après-midi, à l'Assemblée législative.

Le ministre du bien-être et de la jeunesse M. Paul Sauvé, a donné la liste des arts et métiers qui tomberont sous le coup de la nouvelle loi. Les écoles de danse sont du nombre.

Les écoles professionnelles privées ont une grande importance, dit le ministre.

L'an dernier elles ont perçu plus de \$3 millions dans le Québec et groupaient plus de 21,000 élèves.

L'opposition s'est déclarée tout à fait en faveur de la loi. M. Lapalme a dit qu'il a eu

personnellement connaissance de plusieurs cas d'exploitation. On a révélé, par exemple, qu'on a fait signer à un vieillard de 77 ans un contrat pour un cours de danse.

En vertu de la nouvelle loi les écoles professionnelles privées devront obtenir un permis annuel et permettre la visite des locaux par un préposé du gouvernement. Toute personne qui voudra faire de la sollicitation pour une école professionnelle privée devra se munir d'un permis. L'élève qui n'aura reçu qu'une partie des cours ne sera pas tenu de payer pour les cours qu'il n'a pas suivis, sauf une indemnité ne dépassant pas 5 pour cent de la valeur des cours. Toute convention conclue entre un élève et une école professionnelle privée non munie d'un permis sera nulle. L'élève pourra alors obtenir le remboursement de tout l'argent versé.

Les transgresseurs de la loi s'exposent à des amendes allant de \$100 à \$1,000, selon les cas, avec ou sans emprisonnement pour une période d'un mois à un an. S'il s'agit d'une compagnie l'amende pourra aller jusqu'à \$5,000.

C'est le gouvernement qui déterminera "à quels arts, métiers, professions ou cours" la loi s'appliquera. Il se réserve aussi le droit de réglementer les cours donnés, les rapports à présenter et les honoraires exigibles.

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec désire que le département de l'Instruction publique et le gouvernement, dans la recherche des solutions aux problèmes des commissions scolaires, tiennent compte des recommandations déjà soumises par elle-même et par d'autres organismes, principalement:

- a) Evaluation des biens immobiliers uniforme et scientifique;
- b) Taxe imposée aux entreprises exploitant les ressources naturelles;
- c) Généralisation de la taxe de vente de 1 p.c. pour le cours élémentaire et création d'une taxe supplémentaire de 1 p.c. pour le cours secondaire.

Le gaz naturel reste à l'ordre du jour

QUEBEC (DNC). — Le gaz naturel aurait droit au titre de quatre-vingt-quatorzième député à l'Assemblée législative. Il a été présent en Chambre presque continuellement depuis le début de la session. Et il a été bien plus actif que bien des députés, car sa présence a provoqué plus de débats que n'importe quelle autre question.

Hier après-midi, M. Richard Hyde, député libéral de Westmount, est revenu à la charge. Il a tenté pour la nième fois d'obtenir des informations sur la transaction multi-millionnaire de l'Hydro-Québec avec la Corporation de gaz naturel.

Cette fois le député s'est adressé directement au président de la Chambre. Il lui a demandé de lui indiquer quel moyen il pourrait bien prendre pour forcer le gouvernement à le renseigner sur la vente du réseau de gaz de l'Hydro-Québec. J'ai l'impression, a-t-il dit, d'avoir épuisé tous les moyens prévus par le livre des règlements de la Chambre. Chaque fois on m'a répondu que mes questions ou mes motions risquaient de provoquer un débat sur le gaz naturel, question actuellement pendante devant les tribunaux. Je demande donc au président, comme le règlement m'y autorise, de me suggérer un moyen d'obtenir les renseignements demandés sans provoquer de débat.

M. Duplessis a tranché la question en déclarant que le député était "impertinent à l'endroit du président". Le président a donné raison au premier ministre.

M. Hyde a voulu en appeler de la décision, mais le président a refusé.

Le gaz naturel reste à l'ordre du jour

QUEBEC (DNC). — Le gaz naturel aurait droit au titre de quatre-vingt-quatorzième député à l'Assemblée législative. Il a été présent en Chambre presque continuellement depuis le début de la session. Et il a été bien plus actif que bien des députés, car sa présence a provoqué plus de débats que n'importe quelle autre question.

Hier après-midi, M. Richard Hyde, député libéral de Westmount, est revenu à la charge. Il a tenté pour la nième fois d'obtenir des informations sur la transaction multi-millionnaire de l'Hydro-Québec avec la Corporation de gaz naturel.

Cette fois le député s'est adressé directement au président de la Chambre. Il lui a demandé de lui indiquer quel moyen il pourrait bien prendre pour forcer le gouvernement à le renseigner sur la vente du réseau de gaz de l'Hydro-Québec. J'ai l'impression, a-t-il dit, d'avoir épuisé tous les moyens prévus par le livre des règlements de la Chambre. Chaque fois on m'a répondu que mes questions ou mes motions risquaient de provoquer un débat sur le gaz naturel, question actuellement pendante devant les tribunaux. Je demande donc au président, comme le règlement m'y autorise, de me suggérer un moyen d'obtenir les renseignements demandés sans provoquer de débat.

M. Duplessis a tranché la question en déclarant que le député était "impertinent à l'endroit du président". Le président a donné raison au premier ministre.

M. Hyde a voulu en appeler de la décision, mais le président a refusé.

Le gaz naturel reste à l'ordre du jour

QUEBEC (DNC). — Le gaz naturel aurait droit au titre de quatre-vingt-quatorzième député à l'Assemblée législative. Il a été présent en Chambre presque continuellement depuis le début de la session. Et il a été bien plus actif que bien des députés, car sa présence a provoqué plus de débats que n'importe quelle autre question.

Enquête sur des plaintes des producteurs de tabac

OTTAWA. — Le ministre de la justice, M. Davie Fulton, a déclaré hier, à une question de M. L.J. Pigeon, député conservateur de Joliette-L'Assomption-Montcalm, qu'il avait ordonné à la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives de faire enquête sur le refus de certains manufacturiers de cigarettes d'acheter du tabac jaune de la province de Québec.

Les producteurs de tabac des trois comtés se plaignent que les manufacturiers semblent s'être coalisés pour ne pas acheter de tabac produit dans la province de Québec.

Les producteurs, dans un télégramme au ministre, affirment qu'ils n'ont, à ce jour, vendu que 100,000 livres seulement de tabac jaune, sur une récolte de 6,000,000 de livres, à l'Imperial Tobacco, à la Leamington Tobacco Sales, à la Canadian Leaf Tobacco qui ont acheté 36,000,000 de livres de tabac des producteurs ontariens.

Toute l'économie de la région est désavantagée affectée par cette conduite que les producteurs canadiens affirment être inspirée par une coalition illégale.

A SAINT-LAURENT

Une explosion dévaste une conciergerie de 16 logis

Une violente explosion, de cause encore inconnue, a partiellement démolie hier une maison de rapport de quatre étages et de 16 logements, à Ville Saint-Laurent. L'immeuble, qui a été ravagé par les flammes après l'explosion, est situé au 1275 de la rue Dufré. Selon la police, seulement deux personnes ont été blessées par l'explosion. Sous la force de l'impact, tout le mur de la façade a été projeté dans la rue. On rapporte qu'au moins huit familles étaient sans abri hier soir et qu'elles ont été recueillies dans les postes de police de l'endroit.

Vos amis auront profité à s'abonner
AU "DEVOIR"
journal qui ne craint personne



Tarif des abonnements:		
CANADA	12 mois	\$16.00
	6 mois	8.00
MONTREAL	12 mois	20.00
	6 mois	10.00

LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 3, P. Qué.
Vous trouverez ci-inclus \$ en paiement
d'un abonnement de mois au DEVOIR

à compter du
NOM
ADRESSE

Suggéré par

.....

.....

.....

.....

.....



La bonne voie!

L'épargne mène à la prospérité, développe le sens de l'économie, stimule l'énergie et brise le complexe d'infériorité.

L'ENTRAIDE IMMOBILIERE LAURENTIENNE

1344 est, Sherbrooke
LA. 1-3698

facilite la pratique
de l'épargne méthodique

Hausse du prix de l'huile

L'Imperial Oil augmente d'un demi-cent le gallon, le prix de ses huiles combustibles légères, a-t-on annoncé hier à la compagnie. Le prix de l'huile à fournir Esso, qui est entré en vigueur, à Montréal, hier, sera désormais de 17.8 cents le gallon. Ce prix demeure cependant inférieur à celui de l'hiver 1957-58.

Cette hausse porte sur tout l'Ontario, le Québec et les provinces atlantiques. "Le froid incessant a imposé une forte baisse aux approvisionnements", a-t-on signalé à la compagnie. "Il en est découlé des frais anormaux et plus élevés. Les prix ont constamment monté aux Etats-Unis au fur et à mesure que baissaient les approvisionnements."

L'augmentation à Montréal de l'huile combustible Esso suit trois baisses, l'une d'un demi-cent en juillet 1957, une autre d'un demi-cent en octobre, 1957 et une troisième d'un cent en avril, 1958.

JEUNES GARÇONS DEMANDES A PREVILLE

POUR LIVRAISONS DU "DEVOIR"
A DOMICILE

Appeler VI. 4-3364

Claude Madec

LE DEVOIR, MONTRÉAL, MERCREDI, 28 JANVIER 1959

Simples réflexions en marge de l'affaire Roncarelli

La Cour suprême du Canada condamne M. Duplessis à verser à l'ancien restaurateur montréalais, M. Roncarelli, la somme de \$33,125.53 en compensation de dommages subis à la suite d'un acte arbitraire du premier ministre. Les faits sont bien connus.

M. Roncarelli était un disciple des Témoins de Jéhovah. C'est lui qui fournissait les cautionnements chaque fois que des membres de la secte étaient arrêtés pour distribution de tracts réputés séditieux. Il aurait ainsi fourni des cautionnements pour une somme de \$83,000 en faveur de 393 inculpés.

Le restaurateur Roncarelli détenait un permis de la Commission des liqueurs de la province de Québec. Selon toute apparence, son établissement était bien tenu. Mais M. Duplessis, fatigué de ses agissements, donna instruction au général de la Commission des liqueurs de faire une descente dans le restaurant de la rue Crescent et d'annuler le permis de M. Roncarelli.

Ce n'est pas notre intention — nous n'avons d'ailleurs aucune qualité pour le faire, — de discuter la valeur des thèses juridiques qui se sont affrontées dans cette affaire. Nous voulons plutôt nous borner à quelques réflexions de nature plutôt politique.

La première c'est qu'un premier ministre, fût-il à la tête d'un parti puissant et d'un gouvernement à l'abri d'un vote de non-confiance, n'a pas le droit de tout faire. L'honorable juge Abbott l'a souligné dans ses notes, comme le rapporte le correspondant du Star: "L'affirmation selon laquelle un membre du gouvernement au Canada ne fait pas la loi mais se borne à l'appliquer et à l'administrer, n'a pas besoin d'être démontrée par des citations d'autorités en la matière. De même, il n'est pas nécessaire de citer des textes abondants pour démontrer le principe qu'un officier public est responsable des actes posés par lui sans aucun fondement légal".

Nous vivons, on ne le répètera jamais assez, en régime démocratique. Un tel régime repose sur l'autorité de la loi librement votée par les élus du peuple. Le gouvernement en exercice est tenu d'appliquer les lois qui existent; si elles ne sont pas conformes à la justice, c'est son devoir de demander leur rappel ou leur amendement; mais aussi longtemps qu'elles sont en vigueur, c'est le strict devoir des ministres de les faire observer.

Donc un premier ministre, fût-il M. Duplessis, n'a pas le droit de tout faire. Ce n'est pas son caprice, ce n'est pas ses sentiments d'amour ou de haine qui doivent dicter les actes du gouvernement. Comme les autres membres du cabinet, il doit être le serviteur de la loi.

Cette chose fort simple est bien comprise quand il s'agit d'administration locale. On sait qu'un membre d'une commission scolaire ou d'un conseil municipal doit conformer ses actes à la loi qui régit l'organisme auquel il appartient. Quand un commissaire d'école, un maire ou un conseiller n'observe pas les prescriptions de la loi, les tribunaux peuvent annuler ses actes, lui imposer des sanctions, voire le démettre de ses fonctions. On comprend qu'un citoyen exerçant un mandat civique, est tenu de donner l'exemple de l'observance des lois. Pourquoi en irait-il autrement quand il s'agit d'un ministre et même d'un premier ministre? Loin d'être au-dessus de la loi, il doit s'en faire le serviteur, le gardien.

Gérard FILION

Blocs-Notes

Ministres fédéraux et légalité

Procédons par ordre.

M. Nowlan déclare d'abord en Chambre que la grève des réalisateurs est illégale. Pressé par M. Jean Marchand, qui lui demandait sur quelle loi le ministre du revenu national s'appuyait, celui-ci répondait devant témoin qu'il "croit avoir été trop loin". Malgré cela il réaffirmait hier en Chambre, et de manière catégorique, l'illégalité de la grève, ou en tout cas l'illégalité des actes qui accompagnent la grève (ce qui est une tout autre affaire).

M. Starr, pourtant ministre du travail, n'a rien dit dans ce sens. Croyant que M. Jean Marchand lui posait la question rapportée plus haut, M. Starr "s'est empressé (vendredi) de dire qu'il n'avait jamais fait une telle déclaration" — c'est-à-dire qu'il n'avait jamais affirmé l'illégalité de la grève. Il l'a répété en Chambre hier.

Enfin M. Léon Balcer, solliciteur général, répondait succinctement lundi à une question de M. Chevrier: "Je ne crois pas que la grève soit illégale". Il a courageusement répété son opinion, hier, à côté de M. Nowlan.

Révolutionnaire?

Sauf erreur, Radio-Canada n'a pas déclaré la grève illégale. Bien entendu, les syndicats et leurs conseillers juridiques affirment que le problème ne se pose pas et que ce conflit n'a rien d'illégal.

Leur point de vue est soutenu par le R. P. Jacques Cousineau, S.J., professeur à la faculté de Droit de l'Université de Montréal, qui déclare la grève "parfaitement légale". On peut lire en cette page l'opinion de l'abbé O'Neill, qui va nettement dans le même sens, et qu'on fera bien de méditer.

Ceux qui parlent en ce moment d'attitudes révolutionnaires et d'amour de l'illégalité sont donc dans l'erreur. Ils lancent l'opinion sur une fausse piste. Ou bien ils se trompent, ou bien ils obéissent à des préjugés sociaux.

Si se produisent des cas où l'on est forcé de choisir entre la justice et la légalité. C'est une option parfois difficile à faire, et il n'est pas dit que la légalité ait nécessairement le dernier mot. Mais cette fois le dilemme ne se pose pas. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'avec un ministre conservateur, avec le P. Cousineau et l'abbé O'Neill, on se sent en sécurité pour affirmer la légalité de la grève.

Lettres au "DEVOIR"

Votre public

Monsieur le Directeur,

Une épreuve de force est toujours très intéressante du fait qu'elle nous révèle presque infailliblement ce que la vie de tous les jours nous cache.

Jusqu'au maintenant fameux "jeudi midi" du 22 janvier 1959 et depuis les semaines que durait l'arrêt de travail des réalisateurs de Radio-Canada et de ceux qui les supportent, les directeurs de cette Société ont "consenti" (le terme, pour eux, doit être encore trop respectueux) à parlementer. Ils donnaient au moins, au public, une mince apparence de vouloir trouver une solution au conflit. De fait il n'en était rien puisqu'ils n'ont fait que rejeter systématiquement les propositions souvent concessionnaires des représentants des réalisateurs. Et puis, avec les habituelles déclarations démagogiques: "Radio-Canada croit qu'elle se doit tout d'abord au public". Justement ce même public a vu crouler l'échafaudage de façade de la direction... Et nous pouvons maintenant voir leur véritable visage... Et maintenant que le patronat abandonne la partie (car c'est bien eux n'est-ce pas qui sont vaincus dans cette première manche), nous assistons à la toujours ignoble parade des menaces et intimidations adressées personnellement aux employés et à la déformation systématique des faits. Et dire que c'est nous tous qui payons pour le papier, les timbres et l'impression de ces lettres!

Après avoir refusé de voir le principe engagé dans l'arrêt de travail, on va jusqu'à faire miroiter l'argent à des foyers d'employés qui n'en reçoivent pas depuis quatre semaines de leur employeur! (Car il ne faut ignorer que des milliers d'employés syndiqués ne supportent l'arrêt de travail). Les employés étaient placés entre le devoir de gagner honnêtement leur pain et le devoir de tenir à des principes. Ils avaient choisi le second pour pouvoir mieux remplir le premier. On a maintenant la bassesse de leur rappeler le premier par des menaces, des intimidations et même des congédiements!

Messieurs de la direction, pour qui nous prenez-vous, nous "votre" public?

Vous forceriez des hommes à rentrer au travail en se rendant? Vous diriez qu'ils "se baissent"? Vous recommanderiez à zéro le travail de six ans, travail que selon toutes apparences vous avez très mal dirigé, et ceci avec nos deniers? Non et non Messieurs, c'est vraiment aller trop loin.

Vous avez perdu la première manche, à nous du grand public de supporter les suivantes sérieusement. "Votre" public ne vous permettra pas de faire crever de faim vos employés et il vous enlèvera ceux qui ont été contraints de retourner au travail pour cette raison.

Nous avons rempli la Commission Canadienne à chacune des représentations de "Difficultés Temporaires", nous ferons encore plus.

J'expédie mon humble contribution (\$10.00): Fonds de Secours aux Syndiqués de la Radio et de la Télévision, 2129 ouest, rue Dorchester (WE 7-3129), tout en invitant instamment le public à faire de même.

Pierre MOREAU
 1257 rue Fréchette
 Montréal-Sud

Grève injustifiée

Monsieur le directeur,

La très intéressante lettre signée "Un professeur de morale sociale" au sujet de la grève des réalisateurs rencontre toute ma pensée. Le fait de l'avoir publiée dans votre journal ce matin me réconcilie un peu avec Le Devoir, car l'attitude que vous avez prise dans ce conflit m'a déjà énormément surpris. Les écrits de M. Laurendeau. Ou veut-il en venir, à la révolution? à la division des canadiens-français? ou tout simplement veut-il la tête d'un certain directeur de Radio-Canada? Voilà une tête qui risque de coûter cher à la nation!

Les réalisateurs se plaignent de beaucoup de choses, peut-être ont-ils raison pour plusieurs d'entre elles, mais puisqu'ils font un travail d'artiste qu'ils ne se plaignent pas des longues heures de travail. A-t-on jamais vu soit un peintre, soit un compositeur en pleine inspiration travailler avec un cadran à ses cotés? Leurs griefs ne sont pas assez graves pour laisser entraîner tout le pays dans leur discorde. Cette grève a vite fait de bouleverser le monde, il serait temps d'y mettre fin. Pourquoi les réalisateurs eux-mêmes n'auraient-ils le courage d'empêcher une catastrophe nationale en retournant à leur travail, non en rampant comme le craindrait M. René Lévesque, mais en faisant un acte de charité chrétienne envers ceux qui les ont si peu sagement encouragés et qui viendront bientôt grossir le nombre déjà trop grand des chômeurs. Ce serait tout à leur honneur.

M.-Marguerite RAYMOND

Eléments de maturité à Radio-Canada

Monsieur le directeur,

Il y a tout un contexte psychologique qu'on aurait tort de négliger pour mieux comprendre la grève des réalisateurs à Radio-Canada.

Voici ce que l'histoire, la biographie de quelques hommes d'Etat, la connaissance des milieux anglais pourraient nous apprendre: par suite de nos origines et de notre formation latine, nous sommes d'émulés des personnes humaines éprises d'idéal et de droit évoluant au milieu d'institutions positives et constitutionnelles.

D'une part notre groupe ethnique sent, pense et vit en conformité obscure ou lucide avec ses sources latines et françaises sur le continent nord-américain et il ne s'agit nullement de mission; d'autre part le groupe majoritaire sent, pense et vit en fonction de la communauté: c'est-à-dire des coutumes et des traditions non écrites, des expériences, des opinions, des faits sociaux communément admis dans la société. La loi reflète l'empirisme et l'horizontalité.

C'est pourquoi il nous semble que d'un côté comme de l'autre, il faille de plus en plus rejoindre la laborieuse synthèse de la compréhension, de l'action, de la co-existence. Et nous en sommes loin collectivement.

Me serait-il permis de rappeler encore les départs regrettables de Gilles Marcotte, de Raymond David, et les déboires de René Lévesque avec Radio-Canada. N'oublions pas la, l'indice d'un phénomène d'inertie, d'autorité verbale et diffuse.

(Suite à la page 6)

Radio-Canada d'abord

Ce point réglé, il reste à savoir comment elle va se terminer. Car c'est d'abord ce qui importe. Le conflit dure depuis un mois; c'est beaucoup trop.

Si la direction de Radio-Canada peut résoudre la crise par des moyens qui sauvegardent la dignité de tous, cela vaudra assurément mieux. Le conflit est né au sein de la régie, on souhaite depuis quatre semaines qu'il soit réglé au sein de la régie. Certaines attitudes ont fait douter que ce fût possible. Depuis dimanche, de nouvelles chances paraissent s'offrir. Si on les utilise à bon escient, le prestige de la Société sera restauré. Et ceci nous semble un objectif important: pour jouer pleinement son rôle et remonter ses responsabilités, Radio-Canada a besoin d'une haute autorité morale.

La responsabilité du gouvernement

Si cependant, ce qu'à Dieu ne plaise, cet espoir s'avérerait vain, après un délai raisonnable, on comprendrait mal que le gouvernement Diefenbaker laisse le conflit pourrir ou s'envenimer davantage.

Il s'agit d'un enjeu important: l'ensemble du réseau français, que la grève paralyse depuis un mois.

M. Diefenbaker a rappelé à quelques reprises que la moindre intervention gouvernementale auprès de Radio-Canada a toujours soulevé des tempêtes. Non seulement c'est vrai, mais c'est heureux; pourtant, les interventions dont il s'agissait alors regardaient la diffusion des idées. Le gouvernement doit laisser sa régie libre, dans les questions d'ordre culturel, et très particulièrement lorsqu'il s'agit d'information ou de commentaires.

Mais cette fois la nature du conflit est profondément différente: on ne demande pas au gouvernement de juger des programmes ou d'empêcher des opinions de s'exprimer. On lui suggère, par le moyen qu'il estime juste, de faire en sorte que le réseau français recommence à fonctionner normalement.

En d'autres termes: la Société Radio-Canada se trouve en face d'une "crise industrielle" et non d'une "crise touchant sa liberté d'expression". Les problèmes qui l'embarrassent ne regardent pas la culture ou l'information mais le travail. La question du droit d'association peut se poser dans n'importe quelle entreprise: à la fin, à la résolution, ce n'est pas l'indépendance d'une régie. En conséquence, cette fois, le gouvernement peut et doit se situer en arrière, il aura le devoir d'intervenir.

André L.

Rébus



Réponse au bas de cette page

L'OPINION DU LECTEUR

La grève des réalisateurs devant la morale

Par l'abbé Louis O'NEILL

Dans LE DEVOIR du 23 janvier, vous publiez la lettre d'un monsieur qui revendique le titre de professeur de morale sociale et qui, au nom de quelques énoncés généraux tirés de son savoir, met en doute la légitimité de la grève que poursuivent présentement les réalisateurs de Radio-Canada.

L'auteur du document avoue qu'il ignore plusieurs circonstances concrètes du litige. Il affirme, en effet, qu'il n'a pas exploré les raisons pour lesquelles "la collectivité récemment formée a choisi de s'engager dans une voie qui l'a mise en marge de la loi". Il se contente de "considérer les facteurs essentiels qui régissent le bonheur des hommes et de rejoindre ensuite les réalisateurs".

Le danger d'une telle méthode est malheureusement de ne pas rejoindre grand-chose, car elle souffre d'un vice d'origine: elle ignore les circonstances concrètes de l'agir, donc la connaissance est indispensable pour porter un jugement moral adéquat sur une situation donnée. De plus, ce professeur de morale sociale révèle une curieuse tendance au légalisme dans l'appréciation de la matière morale.

Je veux préciser brièvement ces deux points: premièrement, montrer que votre correspondant dans la lettre a tort de dire qu'il ne s'agit que d'une grève illégale; ensuite, que même dans l'hypothèse d'une grève qui serait illégale, il exhibe dans l'interprétation des faits une tendance dont un véritable moraliste doit savoir se garder.

Il s'agit d'une grève légale

Ce professeur de morale sociale montre une ignorance troublante du contexte juridique dans lequel évoluent les relations du travail au Canada. Il ne sait rien de ce qui concerne le droit d'association ni de la protection dont l'entoure notre législation.

Les réalisateurs, comme employés d'une société de la Couronne, sont soumis à la juridiction du gouvernement fédéral en matière de législation du travail. Or, qu'en est-il au sujet du droit d'association et du droit de grève dans cette législation?

Tout d'abord, il n'y a rien dans la loi qui prohibe aux réalisateurs de se grouper en association, qu'on les considère comme faisant partie de la direction ou qu'on les considère comme employés subalternes. Cette distinction sur leur statut n'affecte en aucune manière le droit d'association pris en lui-même.

En effet, depuis 1944 (c. 1003 remplacé en 1948 par le Code national du travail) le droit d'association est non seulement reconnu, mais il est protégé contre les agissements des employeurs pour certaines catégories de travailleurs. En retour de cette protection légale, la loi impose à ces travailleurs certaines obligations, dont celle de ne pas faire la grève avant d'avoir épuisé une procédure déterminée. Pour les autres travailleurs à qui ne s'applique pas cette loi, aucune restriction au droit d'association, aucune restriction au droit de grève.

Or, à quelle catégorie de travailleurs s'applique le Code national du travail? C'est l'article 2, paragraphe (1) de la loi qui le dit. Le voici:

"Employés" ou "travailleurs" désigne une personne employée pour accomplir du travail manuel spécialisé ou non spécialisé, du travail de bureau ou du travail technique, mais ne comprend pas:
 (i) un gérant ou un surintendant, d'une autre personne qui, de l'avis du Conseil, exerce des fonctions de direction ou est employée à titre confidentiel dans des matières concernant les relations ouvrières;
 (ii) un membre de la profession de médecin, de dentiste, d'architecte, d'ingénieur, d'avocat ou de notaire, ayant les

qualités requises pour exercer sous le régime des lois d'une province et employé en cette qualité:

C'est bien clair. Si l'on soutient que les réalisateurs font partie de la direction, — et c'est là la position qu'a toujours soutenue et continue de soutenir Radio-Canada, — cette loi ne s'applique pas aux réalisateurs. Ils relèvent donc du droit commun. Il ont donc le droit de s'associer, mais ce droit n'est pas protégé. Radio-Canada n'est pas tenue légalement de reconnaître leur groupement, mais celui-ci a le droit de faire la grève pour se faire reconnaître. La Commission des relations ouvrières ne peut lui donner un certificat de reconnaissance puisque ce groupement de travailleurs est soustrait à sa juridiction. C'est alors la force économique et sociale des parties qui en décidera. Il n'est pas question de légalité ou d'illégalité. Il n'est pas prohibé, non plus, à Radio-Canada de reconnaître l'association des réalisateurs. Si Radio-Canada viole sûrement un droit naturel en refusant de reconnaître l'association des réalisateurs, elle ne viole pas le droit positif. Si les réalisateurs décident de se mettre en grève pour faire reconnaître leur droit naturel de s'associer, ils agissent en conformité avec le droit naturel et ne violent, en aucune manière, la loi positive. Ce ne sont pas des anarchistes. On peut regretter que la loi positive n'ait pas pourvu à la protection du droit d'association pour ces catégories de personnes, mais ce que le moraliste appelle "le désordre" est ainsi voulu par la loi. Au lieu de s'en prendre aux réalisateurs, qu'il s'en prenne aux gouvernements eux-mêmes, qu'il préconise des moyens légaux pour faire changer cette situation.

Aussi longtemps que la législation ne sera pas modifiée, les réalisateurs, en se mettant en grève, ne violent pas la loi. D'ailleurs, s'il en était ainsi, on leur aurait bien laissé savoir. C'est là, il me semble, une donnée fondamentale que tout moraliste a le devoir de considérer avant de porter un jugement. Mais ce n'est pas la seule.

La morale se situe au-delà du légalisme

"En passant outre à la restriction qui leur était imposée de ne pas faire la loi, les réalisateurs, au point de départ,

(Suite à la page 6)

L'ACTUALITÉ

La liberté de M. King

Le monde contemporain est friand de droits et de libertés. C'est l'enjeu de guerres, de grèves, de conflits éternels dans les parlements ou devant les tribunaux. Tout le monde invoque la liberté; la difficulté vient de ce que les droits de chacun ont pour limite les droits des autres, et qu'il faut harmoniser des libertés opposées qui s'affrontent.

De temps immémorial, les chefs d'Etat et ceux qui participent au gouvernement des hommes ont soigné leur propagande. Avant de quitter le pouvoir ou avant de mourir, ils mettent en ordre leurs archives, et ne se gênent pas pour supprimer les documents qu'ils jugent inutiles ou nuisibles à leur prestige.

Feu Mackenzie King, qui fut à maints points de vue un homme bien étonnant, a probablement fait un premier choix dans ses papiers et brûlé ceux qu'il estimait superflus ou d'avantageux à sa gloire posthume. Mais comme on le sait il a organisé lui-même, pour après sa mort, la rédaction de sa biographie officielle, et dans une lettre à ses exécuteurs testamentaires sur le plan historique il leur enjoignait de brûler les volumes de son journal politique personnel une fois qu'ils auront terminé la rédaction de sa biographie officielle.

Ces exécuteurs devront obéir: le journal de M. King était bien sa propriété, il pouvait le détruire à son gré durant sa vie et il a les mêmes droits de le faire après sa mort. Cela pose toutefois un problème sérieux. M. King a battu les records de durée comme premier ministre. Sa vie officielle et politique ne concerne pas seulement sa personne privée, mais elle se rattache étroitement à une période importante de l'histoire du Canada et même du Commonwealth.

M. King n'était pas obligé de rédiger son journal politique personnel. Mais parce qu'il l'a fait, on peut conclure qu'il l'a utilisé pour son action politique, d'autant plus qu'il a eu une forte longue carrière. Et comme l'homme fut toujours systématiquement énigmatique, que ses discours énonçaient habituellement l'affirmative et la négative sur toutes les questions abordées, ces documents furent peut-être le fil d'Ariane qui lui permettait de maintenir son équilibre continué, et qui se serait d'autant plus nécessaire aux historiens.

Des biographes désignés, mandés pour chanter sa gloire, payés pour leur travail et qui auraient l'air d'inviter ou de nuire à la déboulonnerie du grand homme, seront les seuls à lire ce journal et glisseront d'écritement sur des révélations importantes mais négligées. Les historiens de l'avenir, qui seraient moins timides et plus impatients, auront pris de cette clé pour ouvrir les mystères de son règne.

tères d'une époque dominée par un homme volontairement impénétrable et ambigu.

Le problème posé par la décision de M. King est du reste de portée générale. Car sans aller jusqu'au même raffinement des documents, dossiers, correspondance, mémoires, qui furent une partie de leur activité publique, des ministres, des députés, de grands fonctionnaires tiennent à part et parfois sous clé leurs archives particulières, où ils gardent ce qu'ils jugent confidentiel.

C'est fort bien tant que ces documents se rapportent à des événements en cours et doivent faire l'objet d'un secret plus ou moins rigoureux. Mais de quel droit, véritable et légitime, ces gens peuvent-ils, quand leur carrière prend fin, apporter avec eux ces archives? La documentation officielle est approuvée d'autant; ces personnages font alors un choix à loisir, ils brûlent ce qu'ils veulent faire oublier; le reste leur sert à écrire un volume de mémoires ou demeure dans la famille de l'abri des regards indiscrets. Et les historiens chercheront en vain l'explication de tel événement parce que les intéressés ont supprimé les pièces.

Ceux qui ont participé à l'histoire ont-ils vraiment le droit de l'effacer, modifier ou corriger sans à leur goût?

ALBIN

Solution du rébus: cor ruppp scions

Aux... QUATRE COINS du monde...

France - Grande-Bretagne: rencontre des chefs de gouvernement à Londres, bientôt

PARIS. — Le cabinet du premier ministre a annoncé hier que M. Michel Debré se rendra à Londres à la fin de février ou au début de mars afin de conférer avec le premier ministre britannique, M. Harold Macmillan. On se rappelle que le 10 janvier dernier, dans un message au chef de gouvernement français, M. Macmillan avait suggéré cette rencontre comme moyen de résoudre à l'amiable les problèmes qui divisent actuellement les deux pays. MM. Debré et Macmillan s'entretiendront en particulier de la délicate question du marché commun et des relations futures entre les "six" et les onze autres membres de l'OEEC non adhérent à la communauté économique européenne. Certains milieux croient que la rencontre des deux chefs de gouvernement indiquera s'il existe une possibilité de compromis entre les thèses opposées de Londres et de Paris. Si les entretiens devaient être couronnés de succès, le conseil ministériel de l'OEEC serait sans doute amené à arrêter officiellement une formule de compromis entre les deux groupes d'Etats européens.

URSS: la politique agricole de Belgrade violemment prise à partie

MOSCOW. — Par divers aspects de sa politique et notamment par sa politique agricole, le régime de Belgrade a complètement isolé la Yougoslavie de la grande famille des pays communistes, a affirmé hier La Pravda dans une violente attaque contre le gouvernement Tito. Cet article paraissant le jour même de l'ouverture du congrès du parti communiste (ou la Yougoslavie n'a envoyé aucune délégation) est considéré par les observateurs comme particulièrement significatif. L'organe officiel du P. C. soutient que la politique poursuivie par Tito ne peut aboutir qu'à un échec complet et à la trahison de l'idéal socialiste; il en veut pour l'indice dans la liquidation du système des coopératives agricoles. "On trouve de plus en plus en Yougoslavie, dit le journal, de paysans riches qui contrôlent de vastes fermes pendant que les petits paysans recommencent à former une classe malheureuse et exploitée".

Japon: les dirigeants politiques réaffirment leur volonté d'association avec l'Occident

TOKIO. — Les dirigeants politiques du Japon ont repoussé une fois de plus hier toute idée de neutralisme et ont prononcé un vibrant plaidoyer en faveur du maintien d'une coopération étroite du Japon avec "les pays démocratiques et libres qui partagent notre conception du gouvernement et des relations entre les peuples". Au cours d'un débat de politique étrangère à la Diète, le premier ministre Kishi et le ministre des affaires étrangères Fujiyama ont nié que le choix du "neutralisme" et la participation à un pacte asiatique de non-agression puissent assurer la sécurité du Japon. "Au bout de la route du prétendu neutralisme, il y a l'isolement du Japon et son passage dans le camp des pays communistes", a affirmé le chef du gouvernement. Le ministre des affaires étrangères a défendu exactement la même thèse tout en ajoutant que Tokyo s'efforcera de mener à bonne fin ses négociations commerciales avec la Chine communiste et de contribuer davantage à l'expansion des pays sous-développés.

Congo belge: de nouveaux incidents raciaux éclatent dans la capitale

LEOPOLDVILLE. — La capitale du Congo belge a été hier le théâtre de nouveaux incidents qui sans avoir revêtu de loin le caractère dramatique des émeutes du début janvier, n'en sont pas moins graves. Plusieurs centaines d'Africains ont envahi le quartier européen et les secteurs commerciaux, ont arraché les panneaux indicateurs et les signaux de circulation et ont lancé des pierres sur les voitures occupées par des Blancs. La police et les troupes africaines sont intervenues et ont dispersé les émeutiers dont une vingtaine ont été arrêtés. Une enquête a révélé que la manifestation a commencé lorsque la rumeur s'est répandue dans les quartiers indigènes qu'un enfant noir avait été tué par un Blanc. En fait, le propriétaire d'un magasin qui avait été dévalisé lors des émeutes du début janvier, avait surpris un jeune pillard dans les débris de son établissement, a voulu lui administrer une correction et le jeune homme fut ensuite hospitalisé.

Philippines - Etats - Unis: l'ambassadeur Bohlen fait rapport au State Department

WASHINGTON. — L'ambassadeur des Etats-Unis à Manille, M. Charles E. Bohlen, a récemment rendu pour consultations à la capitale philippine deux longs entretiens avec le secrétaire d'Etat, Dulles; la veille il avait rencontré M. W. S. Robertson, adjoint au secrétaire d'Etat pour les affaires d'Extrême-Orient et d'autres hauts fonctionnaires du ministère. Demain, M. Bohlen doit comparaître devant la commission sénatoriale des affaires étrangères. L'ambassadeur s'attache principalement à expliquer les raisons de la récente détérioration des relations américano-philippines et à rechercher avec ses interlocuteurs les moyens de raviver l'amitié entre les deux pays. Les conversations portent surtout sur les points suivants: la tendance de Manille à s'éloigner des Etats-Unis pour se rapprocher des Etats asiatiques, notamment du Japon; le mécontentement des Philippines devant le retard apporté par Washington à régler une dette de \$972 millions; le retard apporté à l'octroi d'un prêt de \$75 millions sollicité par Manille de l'Import-Export Bank; le refus des Etats-Unis de réviser l'accord de 1947 relatif au statut juridique des soldats américains cantonnés aux Philippines.

Grande-Bretagne: le moment est propice pour faire de l'anglais, la langue mondiale, affirme sir David Eccles

LONDRES. — Sir David Eccles, président du Board of Trade, a affirmé lundi soir que les pays anglophones ont actuellement une chance unique d'imposer l'anglais comme la grande langue mondiale. Conférencier invité au dîner des Australiens de Londres, à l'occasion de la fête nationale de l'Australie le ministre anglais a ajouté: "Nous n'aurons pas toujours cette chance... si nous la laissons passer, une autre langue deviendra le moyen des communications internationales, du commerce et de la culture surtout pour les centaines de millions d'hommes qui s'éveillent aujourd'hui à l'indépendance... Sachons faire servir le Commonwealth, ce sont 600 millions d'hommes à l'insaturation de l'anglais comme la langue dominante du monde".

URSS: les Soviétiques souhaitent que l'exploration de l'exosphère soit une oeuvre de "collaboration"

LONDRES. — Radio-Moscou a soutenu hier que les problèmes de l'exosphère seraient plus rapidement surmontés si plusieurs pays, surtout les Etats-Unis et la Russie, mettaient en commun leurs ressources intellectuelles et matérielles. Ce serait d'un grand avantage, ajoute la radio, si tout le monde coopérait non seulement au travail scientifique mais aussi aux frais encourus. Considérant la durée d'une envolée spatiale, il semble maintenant plus sage d'utiliser un convoi de véhicules spatiaux, plutôt qu'un seul véhicule. Un seul appareil ne transporterait pas tout le matériel requis et des véhicules supplémentaires seraient nécessaires en cas d'accidents.

CANADIAN NATIONAL TELEGRAPHS

MOA 190

MO ANA 110 INTL FR= AN ZL PARIS
15 23 1954

AUTO FRANCE=

7670 BOULEVARD DECARIE MONTREAL=

CITROEN 1D19 PREMIERE RALLYE MONTECARLO EQUIPAGE COLTELLONI ET ALEXANDRE=

CITROEN=

Dulles: la guerre froide se poursuit, à cause de l'URSS les suggestions soviétiques

Mais Washington croit souhaitable une conférence Est-Ouest, au printemps

WASHINGTON. — Le secrétaire d'Etat, M. J. F. Dulles, a affirmé hier au cours d'une conférence de presse, que les chefs soviétiques tentent de faire croire qu'ils désirent mettre fin à la guerre froide alors qu'en réalité ils veulent la gagner.

En dépit de leur attitude, dit-il, les Etats-Unis sont d'opinion que le printemps prochain serait une période propice pour tenir une conférence au sujet de l'Allemagne et de l'Europe. M. Dulles a signalé qu'il est parfois possible de conclure des ententes avec l'URSS, à la condition de mener des négociations serrées.

Le secrétaire d'Etat a annoncé que les Etats-Unis seraient enclins d'obtenir la réunification de l'Allemagne mais qu'ils s'opposent cependant au projet soviétique de confédération de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Allemagne de l'Est, parce que la mise en oeuvre d'un tel plan ne servirait qu'à consacrer la division du pays.

Durant l'entrevue, M. Dulles a déclaré que le vice-premier ministre Mikoyan a voulu créer l'impression, au cours de son récent voyage aux Etats-Unis, que le

peuple américain se dissocie de l'attitude adoptée par son gouvernement vis-à-vis de l'URSS. M. Dulles a rappelé que la plupart des gens qui ont parlé avec M. Mikoyan n'ont fait qu'exprimer des généralités. Ces mêmes personnes appuient le gouvernement américain lorsqu'il doit discuter de questions précises avec l'Union soviétique.

M. Dulles a accueilli avec une pointe de scepticisme la déclaration de Nikita Khrouchtchev disant que le voyage de Mikoyan est peut-être l'indice d'un "dégel" dans la guerre froide. Le secrétaire d'Etat a rappelé à Khrouchtchev qu'il habite le pays d'où viennent les "vagues de froid".

Le chef du secrétariat d'Etat a de plus révélé que les Etats-Unis retireraient leur mission militaire de Cuba, dont la présence a été critiquée par le nouveau gouvernement révolutionnaire.

Enfin, M. Dulles a nié être au courant d'une recommandation de la Commission de l'énergie atomique voulant que les essais souterrains soient soustraits de toute entente internationale prohibant les essais d'armes nucléaires.

CUBA: 257 EXECUTIONS JUSQU'ICI

Le cap. Morejon, condamné à mort, après un procès public

La Havane. — Un officier de l'armée cubaine, le capitaine Pedro Morejon, a été condamné à mort hier au cours du second procès public de criminels de guerre tenu dans la capitale. Il s'agit du capitaine Pedro Morejon qui a été reconnu coupable d'assassinats, de pillages et d'incendies. Le défilé des témoins qui a duré une dizaine d'heures, a été dominé par l'apparition dramatique du major Cienfuegos, commandant des forces armées révolutionnaires dans la province de La Havane qui s'est écrié: "Si Morejon n'est pas condamné à la peine capitale, je ne me sentirai plus la force de vivre... je me suiciderai". Il a qualifié l'accusé de "plus bestial tortionnaire et assassin que le monde ait connu".

Retour à la normale. Pendant ce temps, la vie normale reprend son cours dans le pays: pour la première fois depuis quatre mois, les trains ont recommencé à circuler entre la capitale et Santiago, à 460 milles de La Havane.

Le président Urrutia a présidé une longue séance du cabinet qui a examiné les moyens les plus propres à rétablir promptement l'activité de l'industrie sucrière, principal élément des revenus de Cuba. Fidel Castro, quant à lui, est rentré hier de sa visite triomphale au Venezuela et a gagné immédiatement l'hôtel où il a installé provisoirement ses bureaux. D'autre part, le commandement de la province de Pinar del Rio a annoncé hier qu'il avait écarté dans l'ouest une conspiration contre le nouveau régime mais sans préciser si les conjurés étaient des partisans de Batista.

Trois officiers de l'armée de Fidel Castro ont été libérés durant 39 minutes et trouvé l'ex-capitaine de l'armée de Batista, Pedro Morejon, coupable d'assassinat, d'homicide et de vol.

Duplessis devra...

(Suite de la 1ère page)

pressément toute poursuite relative à l'exploitation d'un émetteur radiophonique dans la région de Toronto pour le jour du Seigneur. Le tribunal suprême a repoussé l'allégation du procureur général d'Ontario selon laquelle l'agence de la Couronne était liée par la loi en question même si la Couronne ne l'était pas elle-même.

On se souviendra que la Société avait été accusée de violation de la loi par le quotidien Toronto Telegram qui avait été lui-même la cible d'une inculpation analogue à près avoir commencé à publier une édition dominicale le 17 mars 1957.

Le jugement majoritaire de la Cour, qu'on a paraphé quatre des juges, signale bien que la loi du dimanche continue de s'appliquer aux journaux.

Cotisations syndicales

OTTAWA. — La Cour suprême du Canada a déclaré hier que le chapitre de la convention collective des employés de la compagnie Paquet Limitée, de Québec, avec celle-ci, ayant trait à la perception des cotisations syndicales, liait à la fois la compagnie et ses 600 employés.

La convention litigieuse avait été conclue en mars 1955; elle prévoyait la perception obligatoire, à la source, des cotisations des membres du Syndicat des employés de magasins de Québec.

A une date ultérieure, toutefois, la compagnie Paquet, qui exploite l'un des grands magasins à rayons de la Vieille Capitale, avait reçu de 254 employés des déclarations par lesquelles ceux-ci retiraient leur consentement à la perception à la source.

La compagnie n'en continua pas moins à percevoir les cotisations en attendant le jugement des tribunaux. La Cour suprême lui a ordonné hier de remettre au Syndicat les cotisations qui avaient été mises de côté et ne lui avaient pas encore été retournées.

BONN. — Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne occidentale a entrepris un examen attentif de la proposition soviétique pour une confédération éventuelle des deux Etats allemands, afin de voir si certains éléments de ce projet ne seraient pas susceptibles d'être incorporés à la thèse occidentale sur la réunification de l'Allemagne.

Tout indique que le gouvernement de Bonn a consenti avec enthousiasme à se livrer à un nouvel examen de ses positions traditionnelles sur la réunification allemande; il ne l'a fait qu'à la demande de ses alliés occidentaux et sous la pression de l'opinion publique qui réclame une attitude "dynamique" de Bonn face à la nouvelle offensive diplomatique de l'URSS. La semaine prochaine à Washington, un comité spécial formé des ambassadeurs de Londres, Paris, Bonn et de hauts fonctionnaires du secrétariat d'Etat doit préparer le contenu des réponses que les Occidentaux feront à la dernière note de Moscou au sujet de l'Allemagne.

Effort de conciliation

C'est la première fois que les conseillers politiques du gouvernement de l'Allemagne occidentale étudient sérieusement le projet soumis à maintes reprises par les gouvernements de Pankov et de Moscou, d'une "confédération" comme moyen de la réunification allemande. A Bonn, les milieux proches du chancelier Adenauer insistent sur ce que cet examen est principalement d'ordre théorique et ne saurait en rien marquer que l'idée de la confédération éveille le moindre intérêt auprès du gouvernement ouest-allemand.

La thèse soviétique consiste essentiellement à faire reconnaître les deux Etats allemands; ceux-ci ensuite s'entendraient entre eux sur les moyens de réaliser l'unification du pays. La thèse occidentale, on le sait, veut: 1) les élections libres en même temps dans les deux Allemagnes; 2) la formation d'un gouvernement issu de ces élections et qui serait ensuite pleinement libre d'orienter comme il l'entendrait la politique étrangère de l'Allemagne réunifiée.

Projet de Ollenhauer

Il est hors de question que l'URSS se rallie jamais à cette thèse. Aussi, même à Bonn, commence-t-on à se demander s'il n'y aurait pas lieu de rechercher progressivement la réunification au lieu de l'attendre d'un seul coup. Il y a là évidemment un risque à prendre et il faudra trouver une formule qui permettra à Bonn de ne pas avoir à reconnaître officiellement le régime rival de Pankov.

Le chef du parti social-démocrate a suggéré la formule suivante: La réunification serait décidée en principe mais n'interviendrait dans les faits qu'au bout de cinq ans, par la tenue d'élections libres. Entretemps,

AVIS DE DÉCÈS

ROY. — A Chicoutimi, le 25 janvier 1959, à l'âge de 89 ans, est décédé M. Onesime Roy, époux de feu Elise Rochette. Les funérailles auront lieu mercredi le 28. Le convoi funéraire partira du salon Marcoux, rue de la Fabrique, St-Romuald, pour se rendre à l'église de St-Romuald, Cte Lévis où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'ENNEMI No. 1...

Le manque de confiance en soi est une infortune grave qui engendre un déséquilibre suffisant pour compromettre toutes vos chances de succès et d'avancement. L'homme ou la femme qui manque de confiance en soi manque aussi toutes les occasions de se faire valoir et de progresser. Aigris, désabusés, ils vivent dans la solitude et les soucis les meilleures années de leur vie.

TIMIDES ! Comprenez donc que le manque de confiance en soi est un sérieux handicap. Songez à quels résultats parviennent ceux qui savent attirer l'attention sur eux et retenir la considération.

LA CONFIANCE EN SOI, condition capitale de toutes les réussites peut s'acquérir ou se développer. Voici la méthode, lisez la brochure "SUCCES" que vous recevrez en postant le coupon ci-dessous.

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE PRATIQUE — Dépt. 3

4232, rue de La Roche — Montréal 34

J'aimerais recevoir la brochure "SUCCES" s. v. p.

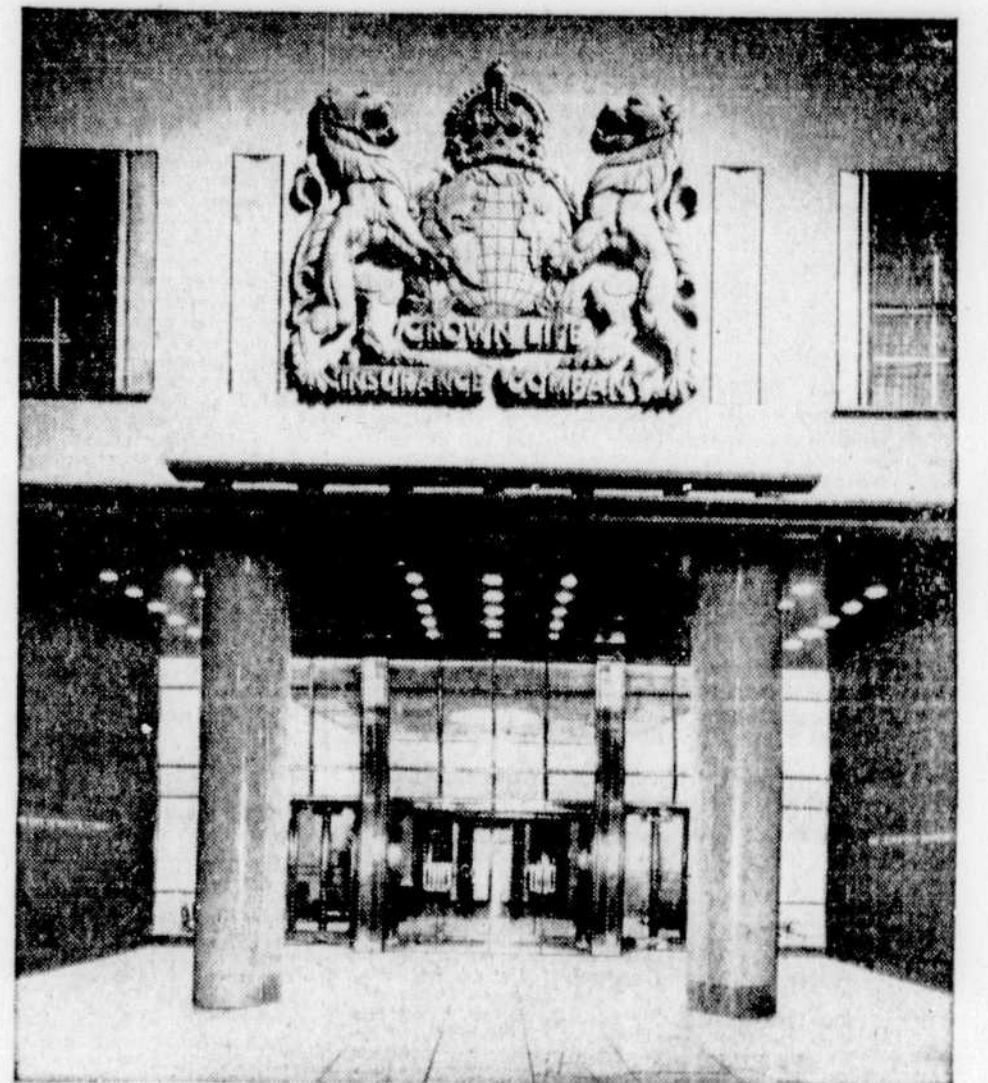
Ci-joint timbres de 25c pour frais d'envoi.

NOM _____ AGE _____

ADRESSE _____

**DIFFICULTES
D'ADAPTATION**
Dr F. H. LAPOINTE, psychologue
134 ouest, rue Sherbrooke
Vt. 4-9442 • Ht. 4-4545

58^{ème} RAPPORT ANNUEL, 31 DÉCEMBRE 1958



PORTE OUVERTE À LA SÉCURITÉ

Plus que jamais, le désir du public d'un revenu garantissant en cas d'urgence a donné lieu au

NOUVEAU RECORD D'AFFAIRES DE LA CROWN LIFE

\$386,927,185

Dans l'espoir que ses plans d'avenir se réaliseront, le public détient un nouveau record de

POLICES CROWN LIFE

\$2,170,998,362

Payé ou Crédité aux

DETENTEURS DE LA CROWN LIFE
ET AUX BÉNÉFICIAIRES \$46,909,067

...pour un si grand nombre, c'est de l'assurance-vie

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

Crown Life

Fondée en 1808 • Siège social Toronto, Canada

J. R. Pelletier, C.L.U.,

Gérant,

Agence Montréal

Laurentienne,

Chambre 920,

550 ouest rue Sherbrooke,

Montréal.

R. Harce,

Gérant,

Agence Montréal

Sto-Catherine,

Chambre 940,

550 ouest rue Sherbrooke,

Montréal.

J. G. Fortin, C.L.U.,

Gérant,

Agence Montréal Delormier,

4015 Ave Papineau,

Montréal.

R. Martel,

Gérant,

Agence Montréal Laval,

550 ouest rue Sherbrooke,

Montréal.

J. Dickstein, C.L.U.,

Président,

M. Dickstein & Fils Ltée,

Agence Montréal Centre,

Edifice Drummond,

1117 o., rue Ste-Catherine,

Montréal.

H. G. MacGregor, C.L.U.,

Gérant,

Agence Montréal Western,

Chambre 1150,

550 ouest rue Sherbrooke,

Montréal.

W. H. Barber,

Gérant de l'Assurance Collective

pour l'est du Canada,

Chambre 910,

550 ouest rue Sherbrooke,

Montréal.

E. J. Doran,

Conseiller aux Pensions Collectives,

Chambre 910,

550 ouest rue Sherbrooke,

Montréal.



Voyagez en Viscount

NEW-YORK

10 envolées par jour (9 le samedi)

* le service le plus fréquent

* le seul assuré entièrement par avions turbopropulsés

* le seul qui soit entièrement sans escale

Renseignez-vous sur le TARIF FAMILIAL et le PLAN BUDGETAIRE d'Air Canada pour les voyages au Canada, aux Etats-Unis et outre-mer.

Adressez-vous à une agence de voyages ou téléphonez à AIR-CANADA: HUNTER 9-3411. 4 bureaux commodément situés.

Lettre au Devoir...

(Suite de la page 4)

se, de fonction éparse, de durcissement, lorsqu'on sait la compétence et la conscience de ces collaborateurs?

Il y a six ans, personne n'aurait reproché aux pionniers de la télévision canadienne de se recruter surtout parmi les techniciens et les administrateurs. Mais l'expérience acquise demeure plutôt morte et si nous assistons à une évolution mentale réelle, les structures humaines ne changeront guère d'aspect. On maintient tant bien que mal le statu quo, le paternalisme, le légalisme des années héroïques.

Qui songe alors à prévenir positivement une saine évolution en incorporant en de nouveaux cadres enrichis et responsables?

Qui pense positivement à admettre au sein de la haute direction des hommes à formation technique, artistique, intellectuelle, sociale? Qui mûrit positivement le projet de s'entourer d'hommes responsables et sensibles à la qualité des images et des textes, à la difficulté créatrice des réalisateurs, à leur formation jamais achevée, car, qu'est-ce qu'un réalisateur, sinon un créateur authentique? Quelle est l'équipe qui prépare l'intégration? Nous avons maintenant des "sur-viseurs", ces surhommes dont le choix et la formule sont plus que discutables; nous avons aussi l'impayable comité de lectures, et quoi encore? o Mersu!

Le Fonctionnarisme à la petite semaine l'emporte et aujourd'hui nous sommes en face d'une crise de maturité interne quant aux cadres et intérieure quant aux hommes que seule une prise de conscience sans littérature pourrait dénouer. Il paraît donc que l'étude objective des faits atteignant au malaise des esprits puisse apporter une solution raisonnable et digne à ceux qui ne demandent qu'à mieux servir leur art. D'ailleurs nous en sommes tous là. La conscience humaine se libère au Canada et les problèmes essentiels touchent à la fois aux structures fondamentales, à l'économie, à l'humain, au spirituel.

La sagesse est d'agir.

Lucien BOYER
Professeur à l'Université de Montréal.

Volonté de propagande

Monsieur le directeur,

Les reportages que vous nous avez donnés jusqu'ici au sujet de la grève des réalisateurs de Radio-Canada ne constituent certainement pas une "information impartiale". En réalité, c'est rendre un mauvais service aux réalisateurs que de présenter leur point de vue avec si peu d'objectivité: un lecteur ordinaire ne peut que douter d'une cause qui a besoin d'être défendue avec une volonté si évidente de propagande.

A mon avis, vos lecteurs attendent premièrement de votre journal une présentation honnête des faits quelle que soit votre opinion donnée en page éditoriale.

S'il le faut, exposer les thèses des deux parties côte à côte de façon qu'un lecteur non averti puisse se faire une idée personnelle sur le sujet.

Le fait d'être syndiqué ne signifie pas qu'on approuve automatiquement les gestes posés par n'importe quel syndicat dans n'importe quelle circonstance. Les syndicats sont loin d'être infaillibles. Je ne crois pas que syndiqué devrait être synonyme de robot.

Bien à vous

Jacques DESROCHERS

Le comité de discipline

Monsieur le directeur,

Je voudrais apporter quelques précisions sur un article paru dans le DEVOIR du 16 janvier où un chroniqueur résumait brièvement une assemblée de l'Association générale des étudiants de Laval Inc. tenue le 14 janvier.

Il est vrai que l'A.G.E.L. demande la formation d'un comité de discipline ou elle serait représentée: un tel comité l'aurait demandé par F.N.E.U.C. sur ces deux cas et d'autre part sur la disponibilité de l'A.G.E.L. à fournir les documents et les renseignements concernant le cas Lacharité, fut résolu par un vote de: pour 29, abstention 1. Cependant, plus tard, dans la soirée, le Grand Conseil est revenu sur sa décision pour demander instamment à F.N.E.U.C. un délai pour réétudier sa position vis-à-vis l'enquête proposée.

Le vote fut de: pour 16, contre 4, abstention 1. Il est faux de prétendre que près de la moitié du Grand Conseil avait quitté les lieux jusqu'au début de la soirée 30 délégués s'étaient prononcés et qu'à la fin 21 délégués se sont encore prononcés.

J'espère que ces précisions éclaireront les lecteurs du DEVOIR: j'ai eu qu'il était de mon devoir de le faire. Je vous remercie de l'hospitalité de vos colonnes.

Bien à vous
JACQUES FRANCOEUR
secrétaire de l'A.G.E.L.

La grève des réalisateurs...

(Suite de la page 4)

s'engageant dans une entreprise anarcho-sensuelle que nous venons d'abandonner. Voilà ce qui s'appelle aller aux conclusions sans hésitations et d'une main ferme: c'est l'avantage d'une méthode qui sait se limiter aux grandes considérations sur le bonhomme humain!

Mais la réalité n'est pas si simple. C'est une idée chère à la morale chrétienne de refuser d'identifier jugement moral et jugement légal. Les deux coïncident souvent — et c'est à souhaiter! — mais il peut fort bien arriver que ce qui est légal ne soit pas par le fait défendu au plan moral. Les lois humaines sont imparfaites: elles sont également l'oeuvre d'hommes qui subissent l'influence de leurs passions, celle d'amis puissants. Elles ne peuvent, non plus, prévoir tous les cas, si bien que les grands légistes sont d'accord pour dire qu'une application inconduite des lois peut conduire à de grandes injustices, selon l'axiome: Summus jus, summa injuria. Il faut, en principe, respecter les lois et vouloir qu'on les respecte. La présomption doit toujours être en faveur de la loi. Mais il ne faut pas avoir l'obsession de n'importe quelle formalité légale, au point d'oublier l'essentiel d'un problème et les exigences élémentaires de la justice: par exemple, le respect d'un droit fondamental comme le droit d'association. Il faut distinguer entre respect de la loi et fétichisme de la loi.

Dans les conflits de travail, cette tentation d'une interprétation legaliste est à surveiller d'autant plus que continuellement des pressions s'exercent pour empêcher le fonctionnement des lois du travail qui sont bonnes et pour favoriser une législation qui sait se montrer indulgente pour les gens puissants. Si l'on cède trop facilement à cette tentation, on risque de voir la morale utilisée pour légitimer d'odieuses abus de pouvoir et l'outrage des valeurs morales importantes. C'est là un danger auquel on s'expose si on pousse trop loin le culte des "techniques" légales. Et comme conséquence tragique, on risque de

Louis O'Neill,
Professeur de morale,
Académie de Québec,
24 janvier 1959.

La Femme

au Foyer et dans le MONDE

Le Service social: une carrière intéressante pour les jeunes bachelières

Il y a encore quelques années on entendait parler beaucoup d'oeuvres charitables mais pas de service social. Service social, c'est un plan pratique, c'est un service aux femmes comme aux hommes une carrière sérieuse. On en entend parler continuellement maintenant. Quelle est la juste que le Service Social?

Nous avons rencontré Mlle Françoise Marchand qui occupe actuellement le poste d'assistant-directeur au Conseil des Oeuvres et nous avons recueilli les précisions suivantes.

A notre demande, Mlle Marchand qui est diplômée de l'Université McGill, a parlé d'abord des qualifications nécessaires et des aptitudes indispensables pour entreprendre la carrière de travailleuse sociale: d'abord le baccalauréat en arts, puis trois années à la Faculté des Sciences sociales de l'Université de Montréal. Quant aux aptitudes, Mlle Marchand nous a dit: optimisme, personnalité équilibrée, jugement sûr, discrétion, beaucoup de patience, amour du prochain, respect de la personnalité, (ici, Mlle Marchand insiste: "Beaucoup croient respecter la personnalité des autres; dans la réalité, très peu acceptent les gens tels qu'ils sont") une très bonne santé, en plus, une sensibilité susceptible de s'ouvrir au contact de la misère humaine, mais la force de caractère nécessaire pour ne pas se laisser pervertir par un intérêt sympathique qui puisse aider efficacement. Elle explique brièvement pourquoi les qualités précitées sont requises: "Au moment où l'on vient en aide aux gens, on rencontre surtout des malheureux, il faut donc posséder un équilibre, une santé solide, si la travailleuse sociale peut se permettre d'être émue par la misère physique ou morale, elle ne doit pas s'abîmer dans la tristesse, elle sera plus efficace d'aider, elle sera plus utile." Mlle Marchand nous a dit qu'on sent chez elle de la compréhension, mais on attend d'elle surtout la force et la lucidité pour résoudre des problèmes assez nombreux que varient. Il faut du dévouement; la travailleuse sociale doit travailler d'une façon désintéressée, la reconnaissance tangible se rencontre rarement; "C'est normal après tout que les gens oublient les personnes liées aux soins malheureux de leur vie. Cela nous force à pratiquer le détachement."

— Et si je vous demandais Mademoiselle Marchand, à quels points de vue, une carrière dans le service social, peut être intéressante et avantageuse? — "La carrière dans le Service social ne manque pas d'intérêt. Nous sommes constamment mêlés aux gens, nous travaillons directement sur de l'humain, et pour stimuler cet intérêt, il suffit de se rappeler que chaque individu possède une valeur et un talent propres. Et au point de vue intellectuel, nous sommes constamment en contact avec des études de meurtre. Il est intéressant d'analyser les diverses réactions suscitées chez les individus par l'évolution de notre vie économique, politique, de noter les diverses influences qui agissent sur eux."

Et pour être davantage, une carrière dans le service social est sûrement à plusieurs points de vue: rémunération raisonnable; l'échelle de salaires proposée par l'Association est adoptée par la plupart des Oeuvres; la profession est encore avantageuse parce qu'elle demeure utile même si elle n'est pratiquée que quelques années: l'expérience acquise sera précieuse tout au long de la vie; qu'à la mère de famille. Un autre avantage, c'est que pour vingt ans à venir il y aura des offres de travail et des postes disponibles dans le service social."

Et quand je vous demande: "Quels seraient les inconvénients dans la carrière en service social?" la travailleuse sociale, puis finit par avouer: "Peut-être la société ne reconnaît-elle pas toute sa valeur à la profession... mais enfin, il faut reconnaître que le service social est né il y a pas encore si longtemps. Le prestige viendra avec les années de service compétent et efficace. Ce n'est pas le titre seul, évidemment qui donnera jamais le prestige tant convoité par les jeunes de nos jours."

La carrière de Mlle Marchand est sûrement connue de plusieurs de nos lectrices. Nous avons dit qu'elle est diplômée de l'Université McGill. Pour quoi McGill? Parce qu'au moment où elle entreprend ses études en service social, il n'y avait aucun équivalent à l'Université de Montréal. L'année suivante, soit en 1939, des cours de travail social furent institués, puis en 1940, des cours du jour: enfin ce qui était une Ecole est devenue depuis, Faculté des Sciences sociales.

Le premier travail de notre interlocutrice s'effectua durant les heures libres de sa vie d'étudiante. En septembre '39, elle entra au Bureau de l'Aide aux Familles où elle demeura attachée jusqu'en décembre '51. La travailleuse sociale y rencontrera une multitude de visages de la misère humaine: pauvreté, indigence, maladie, désordre entre parents, mécontentement entre parents et enfants, difficultés d'enfants à parents. Durant les six dernières années, soit de



En poursuivant une déjà longue et fructueuse carrière, en Service social, Mlle Françoise Marchand occupe actuellement le poste d'assistant-directeur au Conseil des oeuvres de Montréal, dirigé par M. l'abbé Robert Riendeau.

1945 à 1951, Mlle Marchand a supervisé la direction du Bureau de l'Assistance aux Familles, bureau qui tenait lieu à ce moment de centre d'entraînement pour les étudiants. Durant ces dernières années, le temps de Mlle Marchand se partage entre la surveillance des étudiants et l'administration générale du Bureau dont le personnel s'élève alors à 102. Presque au même moment, soit de 1946 à 1955, Françoise Marchand donne des cours en Service social à l'Université de Montréal et conserve un excellent souvenir de ces années d'enseignement: "Ce fut un enrichissement et un stimulant à une vie plus intense dans ma carrière à cause des lectures et des recherches que je devais effectuer en vue de la documentation indispensable à la préparation de ces cours."

Après un repos bien mérité, Mlle Marchand, de février '52 à mars '53, sera attachée à l'Institut canadien national pour les Aveugles. "Après les années que je venais de vivre, ce stage à l'Institut des Aveugles fut presque une sinécure, parce que le champ de mes activités se trouvait nécessairement restreint mais j'en retirais une expérience extrêmement intéressante: chez les Aveugles, j'ai admiré l'optimisme, la patience, le désir de surmonter leur handicap."

Et puis, de '53 à '57 la travailleuse sociale deviendra Agent de Liaison régional pour la Province de Québec, secrétaire de la Citoyenneté canadienne du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il s'agissait alors de travailler à susciter et à développer l'intérêt de différents groupes vis-à-vis des gens, intérêts à comprendre les angoisses et les inquiétudes de ces immigrants et par suite, faciliter leur intégration au groupe canadien. L'assistante sociale travaillait alors de concert avec "La Cours de Citoyenneté". Par le truchement de divers clubs et associations on tentait d'intéresser le public à mieux comprendre le problème des immigrants. Mlle Marchand fondera le "Conseil de la Citoyenneté de Montréal" qui aura pour but de promouvoir la présence de groupes canadiens aux séances d'assimilation des immigrants.

L'Ass. des industries...

(Suite de la page 8)

pe au-delà des exigences de la production afin de fournir du travail à la main-d'oeuvre. Je ne possède pas en ce moment de chiffres relatifs à l'ensemble de l'industrie à ce sujet, mais je puis vous dire que ma propre compagnie, la Canadian International Paper, a récemment autorisé une augmentation de 300.000 cordes de bois dans son programme de coupe. Cet accroissement volontaire représente pour notre compagnie seule des déboursés d'au moins \$3.000.000 de plus en salaires seulement durant l'hiver.

PERSPECTIVES

Que nous réserve l'avenir? Pour ma part, je prévois que l'année 1959 s'avèrera une meilleure année que les deux dernières pour les industries forestières. La situation économique s'améliore. Le nombre des emplois offerts aux travailleurs forestiers du Québec augmentera sans doute sensiblement durant la saison de coupe 1959-1960. Nos stocks de bois ne dépassent guère nos besoins courants, et toute augmentation de notre production serait suivie d'un accroissement des emplois forestiers et d'une prospérité accrue pour l'ensemble de la province de Québec.

grants et d'inviter le public à préparer de petites réceptions intimes susceptibles de faciliter l'adaptation des immigrants à notre milieu. Il existe même un "Jour de la Citoyenneté" fixé au premier vendredi le plus près du 24 mai.

Depuis septembre '57, Françoise Marchand occupe ce poste d'Assistant-Directeur au Conseil des Oeuvres.

— Si vous nous disiez ce qu'est exactement le Conseil des Oeuvres?

— Le Conseil des Oeuvres est un organisme de coordination dans le domaine du bien-être qui se préoccupe non seulement de coordonner les services déjà existants en rapport avec les besoins nouveaux mais de susciter la création de services nouveaux et même d'oeuvres nouvelles pour répondre à des besoins non satisfaits dans notre milieu.

Le Conseil des Oeuvres se préoccupe de bien-être et de tout ce qui s'y rattache: santé, loisirs, urbanisme. "Le Conseil des Oeuvres ne travaille pas à part, en dehors de notre milieu, mais en collaboration avec les représentants des différents secteurs, impliqués."

— Quelles sont vos impressions sur les divers postes que vous avez occupés?

— Je dirais que d'un poste à l'autre, l'intérêt a évolué, s'est élargi mais je considère que chacun a été une expérience. Ici, avec les Oeuvres tout y passe, le registre d'intérêt est très vaste, presque illimité."

Mlle Marchand, parfaite bilingue est membre de l'Association canadienne des Travailleurs sociaux depuis 1940, membre du Conseil national, membre des Femmes universitaires dont elle a été vice-présidente. A titre individuel, Françoise Marchand est membre de la Conférence nationale du Service social, de la Conférence internationale du Service social, du Conseil canadien du Bien-être ou elle a siégé pendant quatre ans au bureau des gouverneurs. Elle est actuellement secrétaire de la direction du "Pavillon de l'Enfance", centre d'accueil provisoire pour les enfants du diocèse de Saint-Jean (sur la demande des autorités du service social de Saint-Jean et de Ville Jacques-Cartier). Elle fait aussi partie de la Corporation professionnelle des Travailleurs sociaux de la province de Québec dont elle est présidente du Comité du programme.

Cécile BROSEAU.

LA VIE PRATIQUE

Faire nettoyer les vêtements pour en prolonger la durée

Le Canadien dépense la moitié moins que l'Américain en nettoyages à sec. Il confie au barbier le soin de lui couper les cheveux et au cordonnier le réajustage de ses chaussures, mais il expérimente à l'outrance avec des dissolvants à taches avant de se résoudre à envoyer ses habits chez le nettoyeur.

Soucieuse de cette particularité, l'industrie du nettoyage en a cherché la raison. Un sondage d'opinion a révélé que beaucoup de gens croient que le nettoyage à sec endommage leurs vêtements. Ils n'ont aucune idée de ce qui se passe après qu'ils les ont confiés au nettoyeur, et ils craignent le pire! En vérité, on a accompli tant de progrès scientifiques au cours des dernières années que le nettoyage à sec régulier peut prolonger la durée et améliorer l'apparence d'un vêtement.

Il suffirait au sceptique de visiter un atelier moderne pour se convaincre de son erreur.

D'abord, le vêtement est étiqueté pour prévenir toute erreur d'identification; il passe aussitôt à l'inspection où on recherche les taches. Celles-ci sont partiellement enlevées avant le nettoyage proprement dit.

On le dépose ensuite dans la machine à nettoyer, composée d'un grand tambour rotatif dans lequel circule le dissolvant sans cesse filtré pour le débarrasser de toute particule de saleté. Après 10 ou 15 minutes, les vêtements sont transférés au sécheur, autre grand tambour qui roule tandis qu'un jet d'air chaud souffle sur le tissu.

Bal militaire

Les officiers du régiment des Fusiliers Mont-Royal donneront leur dîner-dansant annuel, samedi, le 31 janvier, au mess du régiment, sous le patronage du major-général John Herewith Rockingham, C.B., C.B.E., D.S.O., E.D., commandant la région militaire du Québec, et de Mme Rockingham et sous la présidence du lieutenant-colonel J.P.C. Gauthier, commandant du régiment et de Mme Gauthier.

Avant le dîner, soit à sept heures, aux salons du mess il y aura réception pour les hôtes d'honneur, puis, le lieutenant-colonel J.P.C. Gauthier présentera chacun de ses officiers ainsi que leurs amis au major-général Rockingham et aux invités d'honneur.

Soit une nouvelle inspection des taches qui auraient subsisté. Le service de finition procède au pressage. Nouvel examen, puis le complet est emballé, souvent dans la pellicule de polythène, pour le conserver immaculé jusqu'au moment de le porter.

Un nettoyage frais n'est plus nécessairement accompagné d'une odeur caractéristique. Les usines modernes ont adopté le perchlorethylène, un dissolvant synthétique nommé Perclux qui s'évapore rapidement au séchage. Inflammable, ce dissolvant permet l'exploitation en toute sécurité d'usines de nettoyage en plein cœur d'une ville ou aux centres d'achat des banlieues.

Les nettoyeurs s'enorgueillissent des progrès accomplis, mais ils pourraient, selon eux, donner un meilleur service encore si leurs clients coopéraient davantage. Par exemple, ils souhaiteraient que les gens abandonnent leurs tentatives d'enlever les taches. La plupart du temps, ils ne réussissent qu'à les fixer pour de bon. Ils suggèrent d'ailleurs part d'identifier les taches... café... "catsup"... peinture... graisse. Et, avec toutes les nouvelles fibres textiles sur le marché, ils aimeraient trouver une étiquette donnant la composition du tissu afin qu'ils puissent le manipuler de façon spéciale si nécessaire.

Les mots croisés du "Devoir"

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

HORIZONTALEMENT

- 1-Décomposition
- 2-qui habitent sur les bords d'un fleuve
- 3-Récupérants d'étain
- 4-Remet en ordre — Rarement bleu
- 5-Saison — Tout dernier
- 6-Démonstratif — Rebut de filasse — Adverbe
- 7-Nombrueuses — Souvent inconnu
- 8-Ville d'eau beige — Terre isolée
- 9-Oiseau chanteur — Groupe d'animaux identiques
- 10-Pluriel verbal — Rendre plus compact
- 11-Ville de Hollande — Publie
- 12-Vrai — Direction — Connue

VERTICALEMENT

- 1-Celui qui était avant
- 2-Direction — Inclinaison
- 3-Complot — Sa fourrure est recherchée
- 4-Pour le poète — Voyelles isolées
- 5-Modification avec le temps
- 6-Ecrivain français du 17e siècle — Boisson
- 7-Son curé fut célèbre — Cacha — Sans éclat
- 8-Adverbe — Qualifie souvent les hommes
- 9-Firent feu — Emploie
- 10-Préfixe — Note — Article
- 11-Régale de chien — Ires
- 12-Comédienne française — Personnel

Solution d'hier

Horizontalement:—
MAGNIFICENCE; ABRICOT
— VU; NOUË — REVELÉS;
— AILLE; FISSION
LEUR; ET — AGLAE — ER;
SI — LU — AIGU — ON; ETU;
VE; ANIMOSITE — ME; VIN
— INDE; TUAS — PALIER;
DO — ERSE
Verticalement:—
MÉTASTASIS; ABOLITION;
GRUES — IVAN NIE SAIL;
MIS; IC — AIGU — ON; FOR;
MOL — ES — PO; ITE — NANT;
TH; VA — UTILE; EVEIL;
AVENIR; NULLE — NE — DES
ELUES — MERSE; ENSERRER

La Ferme "NORMANDIE" vous offre un Yogourt de grande classe...

le Yogourt NORMANDIE

1° préféré des connaisseurs!

DIRECTEMENT DE NOS CHAMBRES FROIDES DANS VOTRE FRIGIDAIRE, SANS CHARGE ADDITIONNELLE — ECHANTILLON GRATUIT —

Faites-en l'essai aujourd'hui.

La Ferme Normandière de St-Hubert vous en offre aux meilleures conditions de prix et de qualité grâce aux éléments qu'il contient:—

- 1° PROTEINES complètement assimilables
 - 2° BACTERIES Bulgares
 - 3° VITAMINES en grande quantité
- LE YOGOURT NORMANDIE EST GARANTI PUR ET CONTRÔLÉ PAR LE DÉPARTEMENT de Santé de Montréal

TELEPHONER POUR ECHANTILLONS GRATUITS

Le YOGOURT NORMANDIE est fait exclusivement avec le lait des vaches de la Ferme NORMANDIE et bénéficie du contrôle constant et minutieux du Département de la Santé de la Ville de Montréal. Lorsque vous servez le YOGOURT NORMANDIE, vous pouvez être sûr qu'il est absolument pur, la date d'expiration est indiquée sur le couvercle.

Le YOGOURT NORMANDIE est bon en tout temps.

Yogourt naturel — Framboises — Fraises — Orange — Vanille

CHEMIN CHAMBLEY - ST-HUBERT, QUE.

Nous livrons par tout Montréal et sur la rive Sud

Formes et Couleurs

par René CHICOINE

Une belle femme et un peintre ne peuvent donner que ce qu'ils ont

André M. Zadorozny en est à sa troisième exposition en un an. C'est un peu, beaucoup. Est-ce que son art gagnerait en se faisant plus rare? On ne peut rater cet artiste qui se fait peindre par lui-même. On ne peut rater cet artiste qui se fait peindre par lui-même. On ne peut rater cet artiste qui se fait peindre par lui-même.

Ne croyez pas que ce long préambule veuille dire poliment qu'André Zadorozny ne montre aucun tempérament et que ses œuvres ne soient ni chair ni poison. Ce n'est pas le talent qui lui manque, c'est l'attitude mentale nécessaire qui rend les œuvres impressionnantes et émouvantes. En d'autres termes, il a toutes les impulsions d'un artiste, mais ces impulsions ne le mènent pas assez loin dans l'expression d'une vérité personnelle. Pour parler encore plus franchement le lyrisme qu'on peut déceler chez lui reste superficiel.

Ce qui vient d'être dit ne contredit pas les deux critiques antérieures que j'ai faites à propos de ce peintre. Il s'agit d'aller un peu plus loin dans l'analyse de ses œuvres et d'essayer de déterminer, cette fois, "what makes him tick".

Deux impressions se précisent. Il arrive qu'en s'attaquant au personnage, Z. révèle certaines faiblesses de dessin. Dans deux ou trois études, on se prendrait presque à désirer qu'il sache encore moins bien dessiner de manière à obtenir des formes enfantines qui pourraient finir par avoir un certain charme. Souhait d'être en plaisantant par la traditionnaliste que je suis. Il serait préférable que Z. maîtrisât davantage la figure afin que, le campant dans des études même rapides, il en gardât les rythmes essentiels. Il faut que la forme d'un personnage soit suffisamment désarticulée pour devenir peut-être, un élément purement plastique ou qu'elle soit suffisamment construite pour bénéficier, peut-être également, par tempérament interposé, du prestige de l'animal le plus noble, ou supposé tel, de toute la création. Il faut mettre à part l'étude de John Steegman, qui présente des qualités réelles, et la tête de Harold Beament qui dénote de la finesse dans l'observation.

La seconde impression qui se dégage de l'exposition, c'est que, lorsque Z. regarde un paysage dont il se propose de faire une étude, il le voit et le comprend dès le moment où il a fixé son choix, avec sa lumière fugitive, son mouvement général, son coloris particulier. Qualité et défaut tout à la fois, le défaut l'important si on se place sur le plan de l'art avec une majuscule. Ses paysages sont toujours enlevés avec brio, jamais ne se finissent. Ils nous offrent une apparence détentée de lumière dont toute permanence est absente.

Les artistes sont comme les belles femmes. On ne peut devenir terriblement injuste en leur demandant autre chose que ce qu'ils ont. Aussi ne s'agit-il pas de condamner, mais d'essayer de situer. Et, qui sait? de semer un peu d'inquiétude. La critique d'art ne se fait pas d'illusions. Ses observations s'adressent au lecteur en général. Elles ne s'adressent même pas aux artistes et, à plus forte raison, au principal intéressé. Ne pourrait-il pas arriver, cependant, que la sincérité des propos trouve en celui-ci un écho et qu'elle prenne à ses yeux un caractère vaguement constructif? La critique d'art, comme vous le voyez, a tout de même quelques illusions.



Les carabins de l'Université de Montréal passent le pinceau de l'humour sur tous les problèmes de l'éducation dans leur revue "Les Frères avaient raison", dont la première a lieu ce soir, à la Comédie canadienne.

Petites annonces du "Devoir"

- A PRETER**
Sur titre hypothécaire, 6 ou 6 1/2%. Notaire Michel Robitaille, Tel. Jour: 4-5818, soir: 2-1812. 25-1-59
- A VENDRE OU A ECHANGER**
Suis ouvert à toutes sortes d'échanges, propriétés ou commerces, à l'étranger ou en prêt. Case postale 114, Station 3, Montréal. 25-1-59
- DEMANDE D'EMPLOI**
Comptable d'expérience, fera comptabilité pour professionnels ou commerce, temps partiel. — DE, 4-7055. 25-1-59
- DIVERS**
ASSURANCE - AUTO
15 versements, sans intérêt. Tel.: 4-5558, soir DU: 2-2357. JNO
- EDUCATION**
APPRENEZ L'ANGLAIS
ou n'importe quelle autre langue, facilement, rapidement, par la méthode de cours-disques Linquist. Seulement 30 minutes par jour dans l'intimité de votre foyer. Les résultats vous étonneront. Étude de renommée mondiale utilisée par les collèges, les gouvernements et par plus d'un million d'étudiants. Écrivez ou téléphonez pour prospectus et détails d'examen. Institut Linguaphone, dépt. D, 901, Bloor, Montréal, C.N. 1-5536. 15-2-59
- LOGEMENT A LOUER**
321 Forest Hill, 2 1/2 app. Toutes commodités. \$50. — Tel. RF: 3-3100. J.N.O.
- OFFRES D'EMPLOIS**
Commis pour magasin de ferronnerie et de matériaux de construction, ayant quatre à cinq ans d'expérience. Position à l'année. Salaire suivant expérience. S'adresser: R.P. 746 et au 111, rue Principale, Ste-Agathe-des-Monts. 3-2-55
- Hommes ou femmes, âgés de 25 à 55 ans, pour représenter compagnie d'épargne et de placement. Opportunité d'avancement et de vous faire un revenu très intéressant. Cours de vente au complet sans déception. Toute réponse sera gardée confidentielle. Écrire à case 156, Le Devoir. 2-2-55
- PIANO A VENDRE**
Piano concert, Steinway, 9 pieds, véritable aubaine. S'adresser à 4201, avenue Monkton, appl. 1. 7-2-55
- PROPRIETES A VENDRE**
LAC NAPOLEON
Château 24 x 33 et 120 pieds. Bois, chaie, piscine, canotage. Informations: CR: 4-3573. JNO
- REPARATIONS de T.V. A DOMICILE: \$2.00**
Réparations par des experts. T.V. noir et blanc et en couleurs. Réparations sur toutes les marques de T.V. Service de 24 heures, 7 jours par semaine. Garantie d'un an par contrat.
- Estimations gratuites pour antennes extérieures
- VI. 4-2391
WINDSOR T.V. SERVICE ENRG.
- TERRAINS A VENDRE**
Terrains boisés sur domaine privé, à 15 mi. de Montréal. Informations: CR: 4-5578. JNO
- TRANSPORT-CAMIONNAGE**
ROUSSELLE Transport, camionnage ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poëles, réfrigérateurs. D.L. 7-2766. J.N.O. Montréal
- VENDEUSES DEMANDEES**
\$100 par mois pour porter de jolies robes qui vous seront données en prime. Vous n'avez qu'à montrer à vos amies les robes de North American Fashion Frocks, rue de la Sollicitation, de dépôt ou d'expérience nécessaires. North American Fashion Frocks Ltd., 3523 boul. Industriel, dépt. B-2331. 25-1-59
- TARIF**
Annonces classées
434 Notre-Dame est
"Le Devoir" - VI. 4-3361
(Commandes prises jusqu'à 4 heures le soir de la publication.)
ANNONCES ORDINAIRAS: — Tarif minimum de 50c. pour 3 lignes (15 mots)
Compter 5 mots à la ligne. Une parution de ligne compte pour une ligne entière. Les abonnements initiaux comptent pour un mois. Les mois comptent pour un mois. Pour les réponses devant être expédiées par la poste, ajouter 10c.
GROS CARACTÈRES: — Une ligne de caractères gothiques 20 mots. Les lettres ou espaces équivalent à 2 lignes.
Natalistes, services, services anniversaire, grand-mère, par exemple pour compléments, etc.: 3 cents le mot minimum \$1.00.

Théâtre - Cinéma - Beaux-Arts



Le Ballet Florence et Frédéric, de Paris, est actuellement à la salle Bonaventure de l'hôtel Reine Elisabeth où il présente son spectacle en compagnie de la danseuse américaine Beverly Lawrence.

Cette situation qui s'éternise...

Une persienne, un paravent, une plante

On parle volontiers de la résistance des réalisateurs, de leurs sympathisants, sur les lignes de piquetage (film gardé à l'affiche... en cinquième semaine de succès).

Mais on se tait sur la résistance non moins héroïque affichée par Radio-Canada à l'intérieur de son hôtel particulier de deux étages, rue Dorchester (ouest)...

À mon sens, cette résistance de la direction, de ceux qui font partie de la direction et de leurs associés dans cette œuvre aujourd'hui difficile de la direction, se concrétise par trois symboles: une persienne, un paravent, une plante en pot.

Ce symbole triangulaire, divisible et éminemment respectueux des lois de la physique comme de la morale, on le retrouve, avec des variantes, chaque soir au Téléjournal.

Le paravent cachet-il quelque chose? On n'en sait rien. De tout se profile le sourire parfois amusé de notre ami Pierre Stein, redevenu par la force des choses à son ancien métier d'annonceur (excellente d'ailleurs), mais derrière, il y a toujours cet intrigant paravent...

Parfois le paravent est bon prince. Il partage la vedette avec "Belles histoires des pays d'en-haut", un programme qui avait beaucoup de succès en l'an qui nous paraît aujourd'hui si éloigné, 1958! De mauvaises langues vous diront que cette persienne, muette et glacée (peut-être cachet-elle aussi quelque chose?) est un hommage discret à Fernand Quirion, réalisateur de cette émission... entendue temporairement par la force des circonstances? Bien fin qui pourrait le dire!

Reste la plante en pot, troisième et dernier élément de ce triangle respectueux des lois de la physique et de la morale. Rien à dire sur lui sinon qu'il me paraît terriblement artificiel. Gageons qu'il se croit... sur film, lui aussi!

Une persienne, un paravent, une plante en pot. Voilà tout ce qui reste d'une programmation qui, en cette lointaine année 1958, projetait sur notre écran soixante émissions en direct par semaine...

Où sont les neiges d'antan? J. H.

Programmes de radio

CKVL-FM

- 12:00 - Les organes mélodieux
12:30 - Le violon magique
1:00 - Les grands chœurs
1:30 - Musique d'opérettes
2:00 - Les cordes qui chantent
2:30 - Extraits d'opéra
3:00 - Maîtres du clavier
3:30 - Musique de chambre en H.F.
4:00 - Comédies musicales
4:30 - Tour du monde en musique
5:00 - Tour de voix
5:30 - Flûte
6:00 - Les grands concerts
6:30 - Ouvertures
7:00 - Juke intime
7:30 - Les voix les plus connues
8:00 - Concert d'été
8:30 - Les chefs-d'œuvre de la musique
9:00 - Compositeurs célèbres
9:30 - Œuvres nouvelles

CKAC

- 4:00 - La messe du soir
7:30 - Les sports avec Roger Turcotte
7:45 - Le quart d'heure de l'opéra
8:30 - La clinique du cœur
9:00 - Nouvelles
9:30 - Radio-Sacré-Cœur
10:00 - Une vedette chante
10:30 - Forum des sports
11:00 - Le monde ce soir
11:30 - Jean-Louis Gagnon
12:00 - La croisière du cœur
12:30 - La clinique du cœur
13:00 - Jean-Louis Gagnon
13:30 - Bonsoir les sportifs

CE SOIR A 9H.15

VENISE SAUVÉE

d'après Thomas OTWAY

AI'Orpheum

525 o., rue Ste-Catherine VI. 2-9181 VI. 2-9182

TARIF

Annonces classées

434 Notre-Dame est

"Le Devoir" - VI. 4-3361

(Commandes prises jusqu'à 4 heures le soir de la publication.)

ANNONCES ORDINAIRAS: — Tarif minimum de 50c. pour 3 lignes (15 mots)

Compter 5 mots à la ligne. Une parution de ligne compte pour une ligne entière. Les abonnements initiaux comptent pour un mois. Les mois comptent pour un mois. Pour les réponses devant être expédiées par la poste, ajouter 10c.

GROS CARACTÈRES: — Une ligne de caractères gothiques 20 mots. Les lettres ou espaces équivalent à 2 lignes.

Natalistes, services, services anniversaire, grand-mère, par exemple pour compléments, etc.: 3 cents le mot minimum \$1.00.

LA REINE MORTE

Mise en scène L. Gaudin

Décor et costumes Robert Prévoit

avec

Josée Savary

Y. Brind'Amour

Gérard Poirier

et une distribution de choix

1.30, 2.00, 2.30, 3.00. Étudiants: 1.00. — AU GESU — UN, 1-6213.

SAMEDI ET DIMANCHE MATINÉE ET SOIRÉE

LES PLAIDEURS

une joyeuse comédie

de François Truffaut

Première le 5 février

Le Théâtre Club

COMÉDIE CANADIENNE

Billets en vente maintenant

Reservez par téléphone UN 1-3339

Tous les jours à 9h. Cinéma, 27-1-59

Pour toute la famille

au cinéma Plaza

Orchestre Symphonique

AU PLEATEAU DE MONTREAL 85 MUSICIENS

Quatrième concert hors-série ouvert au grand public

Mardi, 3 fév., 8h.30 p.m.

JACQUES BEAUDRY, chef d'orchestre

RUDOLF FIRKUSNY, pianiste soliste

Programme: Brahms Beethoven Franck

Billets réservés à \$4, \$3, \$2 (taxe inc. en vente à 1478 ouest, Sherbrooke, Réserve et rens. WE 2-1128)

Un récital Rubinstein... une expérience unique dans une vie.

ARTUR Rubinstein

Programme tout Chopin

Vend. soir 6 février

THEATRE ST-DENIS

BILLETTS (taxe incl.): \$1.00, \$2.00, \$3.00, \$4.00, \$5.00. En vente au théâtre Saint-Denis et à Canadian Concerts & Artists Inc., 1822 Sherbrooke ouest (près Guy)

LA REINE MORTE

Mise en scène L. Gaudin

Décor et costumes Robert Prévoit

avec

Josée Savary

Y. Brind'Amour

Gérard Poirier

et une distribution de choix

1.30, 2.00, 2.30, 3.00. Étudiants: 1.00. — AU GESU — UN, 1-6213.

SAMEDI ET DIMANCHE MATINÉE ET SOIRÉE

LES PLAIDEURS

une joyeuse comédie

de François Truffaut

Première le 5 février

Le Théâtre Club

COMÉDIE CANADIENNE

Billets en vente maintenant

Reservez par téléphone UN 1-3339

Tous les jours à 9h. Cinéma, 27-1-59

Pour toute la famille

au cinéma Plaza

Orchestre Symphonique

AU PLEATEAU DE MONTREAL 85 MUSICIENS

Quatrième concert hors-série ouvert au grand public

Mardi, 3 fév., 8h.30 p.m.

JACQUES BEAUDRY, chef d'orchestre

RUDOLF FIRKUSNY, pianiste soliste

Programme: Brahms Beethoven Franck

Billets réservés à \$4, \$3, \$2 (taxe inc. en vente à 1478 ouest, Sherbrooke, Réserve et rens. WE 2-1128)

Un récital Rubinstein... une expérience unique dans une vie.

ARTUR Rubinstein

Programme tout Chopin

Vend. soir 6 février

THEATRE ST-DENIS

BILLETTS (taxe incl.): \$1.00, \$2.00, \$3.00, \$4.00, \$5.00. En vente au théâtre Saint-Denis et à Canadian Concerts & Artists Inc., 1822 Sherbrooke ouest (près Guy)

LA REINE MORTE

Mise en scène L. Gaudin

Décor et costumes Robert Prévoit

avec

Josée Savary

Y. Brind'Amour

Gérard Poirier

et une distribution de choix

1.30, 2.00, 2.30, 3.00. Étudiants: 1.00. — AU GESU — UN, 1-6213.

SAMEDI ET DIMANCHE MATINÉE ET SOIRÉE

LES PLAIDEURS

une joyeuse comédie

de François Truffaut

Première le 5 février

Le Théâtre Club

COMÉDIE CANADIENNE

Billets en vente maintenant

Reservez par téléphone UN 1-3339

Tous les jours à 9h. Cinéma, 27-1-59

Pour toute la famille

au cinéma Plaza

Orchestre Symphonique

AU PLEATEAU DE MONTREAL 85 MUSICIENS

Quatrième concert hors-série ouvert au grand public

Mardi, 3 fév., 8h.30 p.m.

JACQUES BEAUDRY, chef d'orchestre

RUDOLF FIRKUSNY, pianiste soliste

Programme: Brahms Beethoven Franck

Billets réservés à \$4, \$3, \$2 (taxe inc. en vente à 1478 ouest, Sherbrooke, Réserve et rens. WE 2-1128)

Un récital Rubinstein... une expérience unique dans une vie.

ARTUR Rubinstein

Programme tout Chopin

Vend. soir 6 février

THEATRE ST-DENIS

BILLETTS (taxe incl.): \$1.00, \$2.00, \$3.00, \$4.00, \$5.00. En vente au théâtre Saint-Denis et à Canadian Concerts & Artists Inc., 1822 Sherbrooke ouest (près Guy)

LA REINE MORTE

Mise en scène L. Gaudin

Décor et costumes Robert Prévoit

avec

Josée Savary

Y. Brind'Amour

Gérard Poirier

et une distribution de choix

1.30, 2.00, 2.30, 3.00. Étudiants: 1.00. — AU GESU — UN, 1-6213.

SAMEDI ET DIMANCHE MATINÉE ET SOIRÉE

LES PLAIDEURS

une joyeuse comédie

de François Truffaut

Première le 5 février

Le Théâtre Club

COMÉDIE CANADIENNE

Billets en vente maintenant

Reservez par téléphone UN 1-3339

Tous les jours à 9h. Cinéma, 27-1-59

Pour toute la famille

au cinéma Plaza

Orchestre Symphonique

AU PLEATEAU DE MONTREAL 85 MUSICIENS

Quatrième concert hors-série ouvert au grand public

Mardi, 3 fév., 8h.30 p.m.

JACQUES BEAUDRY, chef d'orchestre

RUDOLF FIRKUSNY, pianiste soliste

Programme: Brahms Beethoven Franck

Billets réservés à \$4, \$3, \$2 (taxe inc. en vente à 1478 ouest, Sherbrooke, Réserve et rens. WE 2-1128)

Un récital Rubinstein... une expérience unique dans une vie.

ARTUR Rubinstein

Programme tout Chopin

Vend. soir 6 février

THEATRE ST-DENIS

BILLETTS (taxe incl.): \$1.00, \$2.00, \$3.00, \$4.00, \$5.00. En vente au théâtre Saint-Denis et à Canadian Concerts & Artists Inc., 1822 Sherbrooke ouest (près Guy)

LA REINE MORTE

Mise en scène L. Gaudin

L'Ass. des Industries Forestières du Québec tient sa 110e assemblée

POTINS FINANCIERS

Les stocks cédaient du terrain, hier, sur les Bourses de N.Y., Montréal et Toronto, mais, en fin de séance, on notait certaine résistance. La Bourse de Londres est demeurée instable.

Comme selon Barron's, l'écart entre le rendement des obligations et des actions ordinaires à Wall Street serait de 0,84% en faveur des premières, — phénomène inconnu depuis un quart de siècle, — il se pourrait fort bien que bien des investisseurs considèrent de plus en plus les titres obligataires, d'autant plus que les actions ordinaires ont passablement monté et qu'elles ne présentent plus comme antérieurement d'intéressantes possibilités de plus-values. Rien de plus logique, mais, tout qu'il en soit, les investisseurs plus sages seraient portés à considérer davantage les actions ordinaires, à moins que l'on appréhende l'adoption prochaine de mesures pour l'enrayer.

Lake Shore Mines a vu son prix d'exploitation de \$238,214 en 1958 vs \$32,193, en 1957.

On a commencé la coupe des lignes sur la propriété de North Mattagami Mines en vue d'un levé électromagnétique. Ce levé ainsi que celui au magnétomètre devraient être terminés dans 3 semaines. C'est alors qu'il sera procédé à des travaux de sondage au diamant. Les équipes E. M. seront alors transportées des propriétés de Desmarures et de Douay, appartenant à la compagnie.

Les "warrants" d'achat d'actions de la classe "B" de Western Canada Petroleum Limited se vendront au comptant sur la Bourse Canadienne les 28, 29, et 30 janvier et ils seront inscrits à la liste, à midi, le 30 janvier 1959.

Conseiller-Financier



Bolton, Tremblay & Compagnie annonce la nomination de M. Guymer, Giguère, Ing., P., M. B. A., au poste de vice-président administrateur. M. Giguère se joindra à cette société montrealaise de conseillers-financeurs en 1959 et en devint l'un des directeurs par la suite. Il est aussi président du Montreal Institute of Investment Analysts.

Message de son président

M. Vernon E. Johnson, président de l'Association des industries forestières du Québec, déclare hier en partie ce qui suit, lors d'une conférence de presse donnée à l'hôtel Reine Elisabeth.

Il y a cent ans, on s'inquiétait très peu de la forêt. La plupart des gens n'y songeaient même pas. On l'estimait en effet inépuisable. En outre, elle produisait plus de bois qu'on n'en pouvait utiliser.

Et pourtant, dès 1849, il y a de cela 110 ans, des propriétaires de concessions forestières dans le Québec formaient la première association au Canada dont le but premier était de favoriser un meilleur aménagement des terres de la Couronne. La nouvelle association demanda au gouvernement de régir l'exploitation de la forêt. Les lois adoptées à la suite de cette requête sont à l'origine de nos règlements forestiers actuels.

50 MEMBRES

Ce groupe obtint une charte en 1898, et donna naissance en 1924 à l'Association des industries forestières du Québec. On peut donc dire que notre assemblée annuelle de demain sera notre centenaire. Aujourd'hui, notre association compte 50 membres, dont de petits propriétaires forestiers et de très importantes compagnies qui, ensemble, représentent plus de 80 p. 100 de l'activité forestière dans le Québec.

1/3 des forêts, affermés

Notre conception de la forêt a évolué. Nous comprenons maintenant que la forêt est un organisme dynamique et très complexe. Elle n'est jamais statique. Elle ne cesse de croître et de mourir, pour ensuite renaître et reprendre sa vigoureuse croissance.

La forêt du Québec est restée en grande partie aux mêmes propriétaires qu'il y a cent ans, puisque les neuf dixièmes des terres boisées appartiennent encore à la population de la province de Québec. Un tiers seulement de la forêt accessible est affermée à l'industrie sous forme de concessions.

Une enquête récente sur les travaux de recherche forestière dans le Québec a révélé que l'industrie travaille en ce moment à quelque 80 projets très variés. Nous cherchons à accélérer la pousse et à améliorer la qualité du bois. Nous faisons des expériences pour provoquer la pluie artificiellement, en entomologie pour combattre les ravages des insectes, comme ceux de la mouche à scie de l'érable, et en entomologie pour combattre les parasites, comme la déforestation par les insectes, ainsi que dans plusieurs autres domaines.

Des spécialistes en sciences sociales ont récemment été chargés d'effectuer une étude sociologique de la main-d'œuvre forestière, en vue de déterminer l'évolution qui s'est produite dans ce domaine depuis quelques années.

ACTION EFFICACE

L'un des exemples les plus frappants de ce que la recherche, allée à l'action, peut accomplir, est celui de l'arrosage aérien contre la tordeuse des boujeons en Gaspésie. On a complètement éliminé la tordeuse, la dernière opération d'arrosage, qui sera la dernière. La tordeuse de boujeons est en voie de disparition; la forêt est sauvée. L'arrosage a été effectué sur environ 6,000 milles carrés d'épinette et de sapin. On a ouvert.

Un port à Moosonee permettrait de transporter le minerai sur des barges jusqu'à cet endroit, qui se trouve quelque 250 milles au sud des propriétés; le minerai pourrait alors être transporté sur la voie ferrée et trouverait un débouché au Canada et sur les autres marchés de l'Amérique du Nord au lieu de se diriger sur les marchés d'outre-mer.

La construction d'un port océanique à Moosonee, sur la baie James, apporterait des avantages économiques très importants non seulement à la province de Québec, mais au Canada tout entier, déclare M. D. Banks, président de Belcher Mining Corp. et de Great Whale Iron Mines. Ces deux compagnies possèdent de vastes concessions dans la région de la baie d'Hudson, où le minerai de fer peut être extrait en grandes quantités à ciel ouvert.

Un port à Moosonee permettrait de transporter le minerai sur des barges jusqu'à cet endroit, qui se trouve quelque 250 milles au sud des propriétés; le minerai pourrait alors être transporté sur la voie ferrée et trouverait un débouché au Canada et sur les autres marchés de l'Amérique du Nord au lieu de se diriger sur les marchés d'outre-mer.

La construction d'un port océanique à Moosonee, sur la baie James, apporterait des avantages économiques très importants non seulement à la province de Québec, mais au Canada tout entier, déclare M. D. Banks, président de Belcher Mining Corp. et de Great Whale Iron Mines. Ces deux compagnies possèdent de vastes concessions dans la région de la baie d'Hudson, où le minerai de fer peut être extrait en grandes quantités à ciel ouvert.

La construction d'un port océanique à Moosonee, sur la baie James, apporterait des avantages économiques très importants non seulement à la province de Québec, mais au Canada tout entier, déclare M. D. Banks, président de Belcher Mining Corp. et de Great Whale Iron Mines. Ces deux compagnies possèdent de vastes concessions dans la région de la baie d'Hudson, où le minerai de fer peut être extrait en grandes quantités à ciel ouvert.

La construction d'un port océanique à Moosonee, sur la baie James, apporterait des avantages économiques très importants non seulement à la province de Québec, mais au Canada tout entier, déclare M. D. Banks, président de Belcher Mining Corp. et de Great Whale Iron Mines. Ces deux compagnies possèdent de vastes concessions dans la région de la baie d'Hudson, où le minerai de fer peut être extrait en grandes quantités à ciel ouvert.

La construction d'un port océanique à Moosonee, sur la baie James, apporterait des avantages économiques très importants non seulement à la province de Québec, mais au Canada tout entier, déclare M. D. Banks, président de Belcher Mining Corp. et de Great Whale Iron Mines. Ces deux compagnies possèdent de vastes concessions dans la région de la baie d'Hudson, où le minerai de fer peut être extrait en grandes quantités à ciel ouvert.

La construction d'un port océanique à Moosonee, sur la baie James, apporterait des avantages économiques très importants non seulement à la province de Québec, mais au Canada tout entier, déclare M. D. Banks, président de Belcher Mining Corp. et de Great Whale Iron Mines. Ces deux compagnies possèdent de vastes concessions dans la région de la baie d'Hudson, où le minerai de fer peut être extrait en grandes quantités à ciel ouvert.

La construction d'un port océanique à Moosonee, sur la baie James, apporterait des avantages économiques très importants non seulement à la province de Québec, mais au Canada tout entier, déclare M. D. Banks, président de Belcher Mining Corp. et de Great Whale Iron Mines. Ces deux compagnies possèdent de vastes concessions dans la région de la baie d'Hudson, où le minerai de fer peut être extrait en grandes quantités à ciel ouvert.

La construction d'un port océanique à Moosonee, sur la baie James, apporterait des avantages économiques très importants non seulement à la province de Québec, mais au Canada tout entier, déclare M. D. Banks, président de Belcher Mining Corp. et de Great Whale Iron Mines. Ces deux compagnies possèdent de vastes concessions dans la région de la baie d'Hudson, où le minerai de fer peut être extrait en grandes quantités à ciel ouvert.

Activités de Cyanamid of Canada Limited

Decouverte faite par les Laboratoires Lederle

Une conversation au cours d'un dîner, en 1954, fut à l'origine de quatre années de recherches et d'expériences et aboutit à une découverte canadienne: la mise au point par les Laboratoires Lederle d'un produit pharmaceutique qui peut s'appeler l'un des auxiliaires les plus utiles dans le traitement de l'alcoolisme.

Lederle, une succursale de la Cyanamid of Canada Limited, a nommé ce produit "Temposil calcium carbimide".

C'est la Fondation des Recherches sur l'Alcoolisme de la Province de l'Ontario et le docteur J.K.W. Ferguson, personnalité marquante dans le domaine de la recherche, qui ont été les principaux associés des Laboratoires Lederle.

Après quatre ans de recherches cliniques intensives, au cours desquels plus de 300 personnes suivirent avec efficacité le traitement, Lederle est prêt à mettre les comprimés "Temposil" à la disposition de sa clientèle, le docteur médical. Le docteur Ferguson a déclaré jusqu'à présent les résultats ont été particulièrement satisfaisants et qu'on a bon espoir que les 180.000 à 200.000 alcooliques du Canada pourront être guéris plus facilement grâce au Temposil.

Le produit est mis sur le marché sous forme de comprimés, fabriqués par Lederle, qui le malade pourra employer conformément aux prescriptions du docteur. C'est dans son usage de Niagara Falls que la Cyanamid of Canada a mis au point un procédé de fabrication de "calcium carbimide", dont les caractéristiques sont indispensables pour la fabrication du nouveau produit. C'est de son usine de Montréal que Lederle approvisionnera le marché mondial en Temposil.

Quatre ans après la mémorable conversation au cours d'un dîner, le docteur Bell a fait remarquer que, d'après ses observations personnelles parmi les "vies des cliniques", il apparaît que le Temposil est plus facilement toléré par les personnes en traitement que l'importé quel autre produit pharmaceutique utilisé pour soigner l'alcoolisme. Il a ajouté que les effets auxiliaires sont moins nombreux. Il a souligné que le Temposil ne peut être utilisé avec efficacité que lorsque son emploi est combiné avec un programme complet et prescrit de lutte contre l'alcoolisme.

L'emploi du Temposil, a déclaré le docteur Bell, permettra certainement au malade de poursuivre pendant la période au cours de laquelle il essaye de clarifier ses pensées. Il pourra ainsi se rendre compte de ce qu'il s'expose en persistant dans l'alcoolisme.

Le produit est mis sur le marché sous forme de comprimés, fabriqués par Lederle, qui le malade pourra employer conformément aux prescriptions du docteur. C'est dans son usage de Niagara Falls que la Cyanamid of Canada a mis au point un procédé de fabrication de "calcium carbimide", dont les caractéristiques sont indispensables pour la fabrication du nouveau produit. C'est de son usine de Montréal que Lederle approvisionnera le marché mondial en Temposil.

Quatre ans après la mémorable conversation au cours d'un dîner, le docteur Bell a fait remarquer que, d'après ses observations personnelles parmi les "vies des cliniques", il apparaît que le Temposil est plus facilement toléré par les personnes en traitement que l'importé quel autre produit pharmaceutique utilisé pour soigner l'alcoolisme. Il a ajouté que les effets auxiliaires sont moins nombreux. Il a souligné que le Temposil ne peut être utilisé avec efficacité que lorsque son emploi est combiné avec un programme complet et prescrit de lutte contre l'alcoolisme.

L'emploi du Temposil, a déclaré le docteur Bell, permettra certainement au malade de poursuivre pendant la période au cours de laquelle il essaye de clarifier ses pensées. Il pourra ainsi se rendre compte de ce qu'il s'expose en persistant dans l'alcoolisme.

Le produit est mis sur le marché sous forme de comprimés, fabriqués par Lederle, qui le malade pourra employer conformément aux prescriptions du docteur. C'est dans son usage de Niagara Falls que la Cyanamid of Canada a mis au point un procédé de fabrication de "calcium carbimide", dont les caractéristiques sont indispensables pour la fabrication du nouveau produit. C'est de son usine de Montréal que Lederle approvisionnera le marché mondial en Temposil.

Quatre ans après la mémorable conversation au cours d'un dîner, le docteur Bell a fait remarquer que, d'après ses observations personnelles parmi les "vies des cliniques", il apparaît que le Temposil est plus facilement toléré par les personnes en traitement que l'importé quel autre produit pharmaceutique utilisé pour soigner l'alcoolisme. Il a ajouté que les effets auxiliaires sont moins nombreux. Il a souligné que le Temposil ne peut être utilisé avec efficacité que lorsque son emploi est combiné avec un programme complet et prescrit de lutte contre l'alcoolisme.

L'emploi du Temposil, a déclaré le docteur Bell, permettra certainement au malade de poursuivre pendant la période au cours de laquelle il essaye de clarifier ses pensées. Il pourra ainsi se rendre compte de ce qu'il s'expose en persistant dans l'alcoolisme.

Le produit est mis sur le marché sous forme de comprimés, fabriqués par Lederle, qui le malade pourra employer conformément aux prescriptions du docteur. C'est dans son usage de Niagara Falls que la Cyanamid of Canada a mis au point un procédé de fabrication de "calcium carbimide", dont les caractéristiques sont indispensables pour la fabrication du nouveau produit. C'est de son usine de Montréal que Lederle approvisionnera le marché mondial en Temposil.

Quatre ans après la mémorable conversation au cours d'un dîner, le docteur Bell a fait remarquer que, d'après ses observations personnelles parmi les "vies des cliniques", il apparaît que le Temposil est plus facilement toléré par les personnes en traitement que l'importé quel autre produit pharmaceutique utilisé pour soigner l'alcoolisme. Il a ajouté que les effets auxiliaires sont moins nombreux. Il a souligné que le Temposil ne peut être utilisé avec efficacité que lorsque son emploi est combiné avec un programme complet et prescrit de lutte contre l'alcoolisme.

L'emploi du Temposil, a déclaré le docteur Bell, permettra certainement au malade de poursuivre pendant la période au cours de laquelle il essaye de clarifier ses pensées. Il pourra ainsi se rendre compte de ce qu'il s'expose en persistant dans l'alcoolisme.

Le produit est mis sur le marché sous forme de comprimés, fabriqués par Lederle, qui le malade pourra employer conformément aux prescriptions du docteur. C'est dans son usage de Niagara Falls que la Cyanamid of Canada a mis au point un procédé de fabrication de "calcium carbimide", dont les caractéristiques sont indispensables pour la fabrication du nouveau produit. C'est de son usine de Montréal que Lederle approvisionnera le marché mondial en Temposil.

Quatre ans après la mémorable conversation au cours d'un dîner, le docteur Bell a fait remarquer que, d'après ses observations personnelles parmi les "vies des cliniques", il apparaît que le Temposil est plus facilement toléré par les personnes en traitement que l'importé quel autre produit pharmaceutique utilisé pour soigner l'alcoolisme. Il a ajouté que les effets auxiliaires sont moins nombreux. Il a souligné que le Temposil ne peut être utilisé avec efficacité que lorsque son emploi est combiné avec un programme complet et prescrit de lutte contre l'alcoolisme.

L'emploi du Temposil, a déclaré le docteur Bell, permettra certainement au malade de poursuivre pendant la période au cours de laquelle il essaye de clarifier ses pensées. Il pourra ainsi se rendre compte de ce qu'il s'expose en persistant dans l'alcoolisme.

Le produit est mis sur le marché sous forme de comprimés, fabriqués par Lederle, qui le malade pourra employer conformément aux prescriptions du docteur. C'est dans son usage de Niagara Falls que la Cyanamid of Canada a mis au point un procédé de fabrication de "calcium carbimide", dont les caractéristiques sont indispensables pour la fabrication du nouveau produit. C'est de son usine de Montréal que Lederle approvisionnera le marché mondial en Temposil.

Quatre ans après la mémorable conversation au cours d'un dîner, le docteur Bell a fait remarquer que, d'après ses observations personnelles parmi les "vies des cliniques", il apparaît que le Temposil est plus facilement toléré par les personnes en traitement que l'importé quel autre produit pharmaceutique utilisé pour soigner l'alcoolisme. Il a ajouté que les effets auxiliaires sont moins nombreux. Il a souligné que le Temposil ne peut être utilisé avec efficacité que lorsque son emploi est combiné avec un programme complet et prescrit de lutte contre l'alcoolisme.

L'emploi du Temposil, a déclaré le docteur Bell, permettra certainement au malade de poursuivre pendant la période au cours de laquelle il essaye de clarifier ses pensées. Il pourra ainsi se rendre compte de ce qu'il s'expose en persistant dans l'alcoolisme.

Le produit est mis sur le marché sous forme de comprimés, fabriqués par Lederle, qui le malade pourra employer conformément aux prescriptions du docteur. C'est dans son usage de Niagara Falls que la Cyanamid of Canada a mis au point un procédé de fabrication de "calcium carbimide", dont les caractéristiques sont indispensables pour la fabrication du nouveau produit. C'est de son usine de Montréal que Lederle approvisionnera le marché mondial en Temposil.

Quatre ans après la mémorable conversation au cours d'un dîner, le docteur Bell a fait remarquer que, d'après ses observations personnelles parmi les "vies des cliniques", il apparaît que le Temposil est plus facilement toléré par les personnes en traitement que l'importé quel autre produit pharmaceutique utilisé pour soigner l'alcoolisme. Il a ajouté que les effets auxiliaires sont moins nombreux. Il a souligné que le Temposil ne peut être utilisé avec efficacité que lorsque son emploi est combiné avec un programme complet et prescrit de lutte contre l'alcoolisme.

Stadacona Mines suspend ses opérations

Lettre, envoyée hier aux actionnaires par son président

M. Roy Robertson, président de Stadacona Mines (1944) Limited, déclare en partie ce qui suit dans la lettre envoyée hier aux actionnaires:

Dans son rapport de 1957, vos administrateurs exposèrent leurs vues sur la nouvelle zone "A" et exprimèrent l'espoir que des profits additionnels pourraient être retirés de son exploitation si les travaux de développement donnaient des résultats favorables.

Malheureusement, la zone "A" n'a pas démontré les résultats qu'on en attendait, vu la nécessité d'extraire une très forte quantité de minerai de rebut avant d'atteindre la couche aurifère. Cette réduction dans la teneur du minerai a occasionné une perte d'opération supplémentaire en 1958. Récupération et aide fédérale aux mines incluses, la valeur de production donna une moyenne de \$5,07 par tonne au cours des premiers onze mois de 1958 en regard d'un coût d'opération de \$5,11.

N'ayant en vue aucune perspective immédiate d'une amélioration dans la teneur du minerai et d'une augmentation du prix de l'or ou de l'aide fédérale, en face des frais de production allant sans cesse croissant, vos administrateurs eurent à considérer l'alternative suivante: continuer d'opérer à perte, comme conséquence, la diminution de la mise de fonds des actionnaires et du capital d'exploitation, ou cesser les travaux d'exploitation et de broyage.

Après avoir consulté les meilleurs ingénieurs miniers et après avoir exploré, mais sans succès, toutes les voies possibles de développement pour l'avenir, vos administrateurs décidèrent à regret de suspendre les opérations de la mine en novembre 1958.

La direction recommande que les installations extérieures, c'est-à-dire le moulin, les montes-charges, les moteurs, les bâtiments,

soient vendus, vu l'incertitude d'une utilisation locale de cet équipement qui, s'il demeure inactif, se détériorera rapidement, d'où diminution sensible de la valeur de recouvrement.

Lors de cette assemblée générale spéciale, vos administrateurs espèrent être en mesure de vous soumettre certains plans concernant l'exploitation future de la compagnie et la mise à profit du reste de son actif.

Jusqu'à ce que les actifs de la mine et du moulin aient été vendus, il est impossible d'établir le total éventuel du capital de la compagnie et de ses valeurs, mais on croit qu'il y aura suffisamment de fonds disponibles pour orienter la compagnie vers un nouvel avenir dans l'industrie minière ou dans d'autres industries connexes. L'obtention et le développement de nouvelles propriétés minières seront mis à l'étude.

PRENEZ AVIS que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, sera tenue au siège social de la Compagnie, 1080 Chemin St-Louis, Sillery, Québec, lundi le 16 février 1959, à 11 heures de l'avant-midi, aux fins:

a) de prendre connaissance du bilan de la Compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1958, des états des revenus et des dépenses pour la même année ainsi que du rapport des vérificateurs;

b) d'élire, pour l'année en cours, les administrateurs et les vérificateurs de la Compagnie; et, enfin, prendre en considération toute affaire qui pourrait être soumise à pareille assemblée.

Le secrétaire
André CHARRON

Original de Whitesboro, il avait fondé la compagnie en 1912.

Après avoir consulté les meilleurs ingénieurs miniers et après avoir exploré, mais sans succès, toutes les voies possibles de développement pour l'avenir, vos administrateurs décidèrent à regret de suspendre les opérations de la mine en novembre 1958.

La direction recommande que les installations extérieures, c'est-à-dire le moulin, les montes-charges, les moteurs, les bâtiments,

soient vendus, vu l'incertitude d'une utilisation locale de cet équipement qui, s'il demeure inactif, se détériorera rapidement, d'où diminution sensible de la valeur de recouvrement.

Lors de cette assemblée générale spéciale, vos administrateurs espèrent être en mesure de vous soumettre certains plans concernant l'exploitation future de la compagnie et la mise à profit du reste de son actif.

Jusqu'à ce que les actifs de la mine et du moulin aient été vendus, il est impossible d'établir le total éventuel du capital de la compagnie et de ses valeurs, mais on croit qu'il y aura suffisamment de fonds disponibles pour orienter la compagnie vers un nouvel avenir dans l'industrie minière ou dans d'autres industries connexes. L'obtention et le développement de nouvelles propriétés minières seront mis à l'étude.

PRENEZ AVIS que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, sera tenue au siège social de la Compagnie, 1080 Chemin St-Louis, Sillery, Québec, lundi le 16 février 1959, à 11 heures de l'avant-midi, aux fins:

a) de prendre connaissance du bilan de la Compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1958, des états des revenus et des dépenses pour la même année ainsi que du rapport des vérificateurs;

b) d'élire, pour l'année en cours, les administrateurs et les vérificateurs de la Compagnie; et, enfin, prendre en considération toute affaire qui pourrait être soumise à pareille assemblée.

Le secrétaire
André CHARRON

Original de Whitesboro, il avait fondé la compagnie en 1912.

COMMENTAIRES SUR L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

La plus grosse aciérie du monde, U. S. Steel, gagna \$5.13 par action en 1958 vs \$7.33 en 1957.

U. S. Steel Corporation, la plus grosse aciérie du monde entier, a vu son revenu atteindre les \$301,302,643 en 1958, au regard de \$417,073,722 en 1957, soit donc l'équivalent de \$5.13 par action vs \$7.33. Cette contraction n'a pas empêché les administrateurs de déclarer la même dividende que durant les trimestres précédents, soit 75 cts par action. Ce rapport défavorable, publié après la fermeture de la bourse de New-York, pourrait bien influencer quelque peu défavorablement sur le sentiment spéculatif, bien que nous sommes d'opinion que le marché s'ait escompté passablement. Le marché verrait plutôt d'un bon oeil les perspectives de commandes d'acier plus considérables durant le prochain trimestre, de la part des industries de l'automobile, de l'électrique, etc., vu les perspectives d'une grève de l'acier, le 1er juillet 1959. Comme on ne doit jamais vendre sur une nouvelle de grève, il ne faudrait donc pas s'en faire avec cette possibilité.

L'uranium a contribué à 25.4% de notre production minière l'an dernier

The Rio Tinto Mining Company of Canada Ltd annonce qu'elle exercera ses droits d'achat 592,150 actions de Algom Uranium Mines. Ces droits consistent en des "warrants" d'achat d'action qui permettent à leurs détenteurs d'acheter des actions d'Algom, à \$11.00 l'action d'ici le 2 mars 1959, date à laquelle les droits expireront. Incidemment, le président de Rio Tinto Mining, l'honorable Robert H. Winters, adressant la parole ces jours-ci devant les membres du Toronto Board of Trade Club, n'hésita pas à prédire que l'emploi de l'énergie nucléaire pour des fins commerciales ne deviendrait pas générale avant probablement la fin de 1960. Rien ne laisserait présager, dit-il, que la demande de l'uranium pour des armes nucléaires se contractera de beaucoup dans un avenir rapproché. Comme on sait, notre production d'uranium est vendue aux États-Unis ainsi qu'en Angleterre, jusqu'en 1960 et 1963. Tant donc que les contrats avec les gouvernements de ces deux pays ne seront pas expirés, il y a peu de chances qu'il reste de l'uranium disponible pour des fins commerciales durant les prochains 4 ans. Incidemment, le Canada a produit \$290,228,000 d'uranium, l'an dernier, au regard d'une production de nickel, évaluée à \$196,734,000. Soit-on que 25.4% de notre production minière en 1958 provenait de l'industrie de l'uranium? C'en est assez pour expliquer la vogue des titres d'uranium en maints milieux.

Le marché des obligations provinciales et municipales semble avoir atteint le point d'équilibre

Commentant le marché monétaire, Greenshields & Co. Ltd mentionne dans son dernier bulletin que les cours des obligations provinciales et municipales ont atteint un point d'équilibre. Bien que pendant cette période les opérations des autorités monétaires aient eu un caractère plutôt passif que restrictif, l'incidence psychologique de l'amélioration générale de l'économie s'est traduite par une hausse très nette des taux d'intérêt. Pendant la même période le rendement des obligations provinciales et industrielles s'est accru, mais à un degré moindre. Plusieurs emprunts importants, provinciaux et municipaux, ont été lancés aux États-Unis, diminuant d'autant la pression au Canada. Par contre, le gouvernement canadien, depuis de nombreuses années, n'effectue ses emprunts que sur le marché canadien. Le déficit pour l'année fiscale 1958 n'est pas encore couvert, et bien qu'il ait encore six mois avant la prochaine opération de remboursement, un nouvel emprunt paraît nécessaire d'ici là. Dans un discours prononcé au début de janvier à Toronto, le Ministre des finances a souligné que le gouvernement s'est engagé à maintenir le pouvoir d'achat du dollar canadien et à réaliser un taux soutenu d'expansion, tant en ce qui concerne la mise en valeur des ressources naturelles que l'emploi; il a toutefois deux de nombreux observateurs en omettant de préciser les plans gouvernementaux pour atteindre ces objectifs qui, par leur nature, peuvent être irréconciliables. Si le gouvernement a l'intention de financer son déficit autrement que par des emprunts — de caractère inflationniste — auprès du système bancaire, il devrait définir clairement sa politique et les moyens qu'il entend utiliser la Banque du Canada pour l'exécuter.

Le marché des obligations provinciales, municipales et industrielles semble avoir atteint le point d'équilibre ou de nouveaux fonds peuvent se présenter sans pression indue sur les taux. Cependant, aussi longtemps que les intentions du gouvernement ne seront pas plus claires, la perspective des obligations gouvernementales restera obscure, en dépit même de la récente reprise des cours.

La présence des facteurs responsables du dernier mouvement ascendant ne permettrait pas de s'attendre à un recul de plus de 10%

Comme il est reconnu que les conditions économiques au Canada subissent grandement l'influence des États-Unis, la maison d'agents de change R. Mont & Co. membres des Bourses Canadienne et de Montréal, — incidemment, c'est l'une des plus anciennes ici, puisque sa fondation remonte en 1863 — traite régulièrement, dans sa revue économique périodique, de ce qui se passe outre-frontière, afin, si possible, d'entrevoir ce qui surviendra dans notre contrée. On y lit, dans sa dernière revue, que vient d'être rendue publique, que les États-Unis viennent de traverser une autre récession économique. Présentement, l'indice de la production industrielle est remonté aux environs de 142% vs 126% en avril 1958. Quant à la moyenne des industriels de D.J. elle cotait, récemment, à 955.89 vs 419.79 en octobre 1957. Au début de 1959, le climat économique semble beaucoup meilleur qu'au commencement de l'an dernier. On a confiance que le relèvement des affaires persistera, bien qu'à un rythme modéré. L'embauchage devrait être plus élevé et les salaires pourraient bien monter. Quant aux profits des entreprises corporatives, ils devraient aussi être plus considérables qu'antérieurement, d'autant plus que les dépenses que les gouvernements, l'industrie et les consommateurs individuellement devraient l'emporter sur celles effectuées antérieurement. L'industrie, entre autre, dépendrait beaucoup plus en améliorations de la machinerie et pour la construction de nouvelles usines.

L'inflation continuera de faire des siennes, mais il y aura de la résistance aux demandes d'augmentations des gages et salaires, d'où maintes grèves possibles. L'on peut s'attendre, aussi, à ce que le Federal Reserve Board résiste aux pressions inflationnistes en haussant le taux de réescompte — il a passé de 2% à 2 1/4% en octobre 1958.

Il ressort encore du bulletin précité que l'opinion prévaudrait qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix de l'or dans un avenir immédiat, et que les prix des obligations pourraient bien s'avilir quelque peu, en face des possibilités d'affermissement des taux monétaires par suite de la pression exercée par une plus grande expansion industrielle et aussi vu la hausse probable du taux de réescompte. Comme maintes valeurs boursières cotent, présentement, à des sommets, c'est dire qu'elles ont passablement escompté les bonnes nouvelles et les perspectives de recettes accrues, et il est possible que plusieurs souffrent de la surévaluation. Ce n'est donc pas sans raison que l'économiste de la firme ci-haut mentionnée insiste sur l'importance d'achats fort selectifs présentement. Il s'empresse, toutefois, d'ajouter que, tant que les trusts de placement et les fonds de pension continueront d'être acheteurs — et tant que les pressions inflationnistes se feront sentir, soit les deux facteurs responsables du mouvement ascendant de ces derniers temps, il n'y aurait pas lieu d'appréhender un revirement défavorable prolongé dans la tendance, bien qu'une correction temporaire de 10% puisse se manifester.

MARCEL CLEMENT

METROLAND DEVELOPMENT CORPORATION LTD

Achetées — Cotées — Vendues

ROY ROBERTSON & CO. LTD

455 Ouest, rue Craig, Montréal

UN. 6-1611

COMPTABLES AGREES

Henri L. Bélanger et Cie

3826, rue Saint-Hubert

VI. 4-3412

UN. 6-2681

UN. 6-2681

UN. 6-2681

UN. 6-2681

UN. 6-2681

UN. 6-2681

UN. 6-2681

UN. 6-2681

UN. 6-2681

UN. 6-2681

UN. 6-2681

UN. 6-2681



A l'occasion de la campagne de souscription entreprise par les autorités du Collège de Joliette, les membres du comité de souscription ont tenu une assemblée préparatoire. Nous apercevons, de gauche à droite, le R. P. Gaston Bibeau, c.s.v., supérieur; le chanoine René Bounadère, chancelier du diocèse; l'hon. Lucien Dugas; le R. P. Robert Valois, c.s.v.; le R. P. Julien Barrette, c.s.v.; Me Joseph-Marie Savignac, président du comité exécutif de Montréal; le Dr C.-A. Roussin, maire de Joliette; l'hon. Antonio Barrette, ministre du travail et président général du Fonds de construction. N'apparaît pas sur cette photo, Mgr J.-Azellus Brunelle, P.D., président de l'Association des anciens.

La souscription pour le Collège de Joliette

JOLIETTE (DNC) — La souscription pour la construction d'une aile additionnelle du Collège de Joliette est officiellement ouverte depuis plusieurs semaines. L'objectif est de recueillir un montant de \$750,000 qui aidera à financer les importants travaux entrepris.

Les autorités du Collège se "routent" dans l'obligation de faire appel à la générosité du public pour constituer un Fonds de construction, après l'incendie qui dévasta les bâtiments en avril 1957. C'est avec l'approbation de Son Exc. Mgr J.-A. Papiereau, évêque de Joliette, que l'Exécutif de la campagne de souscription s'est réuni récemment à Joliette pour fixer les grandes lignes du programme.

À l'issue de cette réunion, l'honorable Antonio Barrette, ministre du travail et président général de la souscription, a rappelé l'urgence et la nécessité d'une telle initiative. "Il s'agit d'une oeuvre dont l'importance dépasse les cadres de notre cité, a-t-il dit, et qui mérite l'appui généreux des anciens du Collège, mais aussi de la ville, du diocèse, de l'industrie et du commerce".

Présentement, plusieurs comités sont en formation afin de déterminer quels secteurs de la population seront susceptibles d'être sollicités utilement. D'ici les mois à venir, Mgr J.-A. Papiereau, P.D., curé de Cornwall, ainsi que l'honorable Lucien Dugas, se chargeront de faire appel aux anciens élèves du Collège. De son côté, Son Honneur le maire de Joliette, le Dr C.-A. Roussin, prépare activement le recrutement d'un grand nombre d'auxiliaires qui visiteront les citoyens de Joliette.

Au cours des mois d'été, le procureur diocésain, M. le chanoine René Bounadère, président de l'organisation de la souscription dans chacune des paroisses du diocèse de Joliette. Une importante personnalité montrealaise, Me Jean-Marie Savignac, président du Comité exécutif de la Cité de Montréal, et ancien élève du Collège de Joliette, s'adressera directement aux industriels qui, dans notre province, s'intéressent de plus en plus à l'éducation.

Lors de sa déclaration, le ministre du travail a souligné l'importance du Collège de Joliette dans la formation d'hommes de carrière qui se sont illustrés tant dans les professions libérales, qu'industrielles. Il a rappelé les nombreux avantages que la population de Joliette tire de son Collège et remercié le gouvernement provincial pour la subvention générale et encourageant qu'il a accordée au Collège. De leur côté, les autorités de cette institution ont promis de porter toutes leurs efforts sur la construction d'une aile additionnelle, et de continuer à développer la qualité de son enseignement.

L'Exécutif de la campagne de souscription a déjà reçu de nombreux témoignages d'enthousiasme et de sympathie, et il ne fait aucun doute que la vaste campagne d'action de la souscription déployée tel que prévu et dirigée par la paroisse de Joliette et de la coopération de tous.

Des loups à Laprairie

Des loups affamés sèment le désordre chez les résidents de Laprairie, à quelque 20 milles au sud de Montréal.

La police a annoncé que les loups s'aventurent dans la municipalité, à la faveur de la nuit, et vont manger dans des poubelles et des décharges. Ils sont en maraude depuis trois semaines.

Un loup de 70 livres a été abattu la semaine dernière par Antoine Lavoie, à quelque 20 verges de sa demeure. Le constable Roland Dommerie, de la police provinciale, a dit qu'il a tiré trois coups de feu plus tard dans la semaine en direction d'un gros animal gris, mais il manqua sa cible.

LA VIE UNIVERSITAIRE

Augmentation de l'aide aux étudiants de l'U. McGill

L'Université McGill disposera d'une somme additionnelle de près de \$200,000 l'an prochain pour venir en aide à ses étudiants.

C'est ce qu'annonçait récemment M. Cyril James, principal de l'Université McGill. Cette somme proviendra d'une hausse des appropriations pour l'aide aux étudiants, ainsi que des revenus du nouveau fonds de dotation McConnell de \$2,000,000 pour des bourses en sciences et en génie.

Le fonds destiné à l'assistance aux étudiants s'élèvera, l'an prochain, à \$242,000, une augmentation de \$42,000.

Le "Varsity Week End"

Cette année, un événement populaire chez les étudiants de l'Université de Montréal, célèbre son dixième anniversaire. Il s'agit du "Varsity Week End", un échange mutuel d'une cinquantaine d'étudiants, jeunes gens et jeunes filles, entre les universités de Montréal et de Toronto. Le groupe montrealais a visité Toronto en fin de novembre dernier. La visite du groupe torontois aura lieu les 29, 30, 31 janvier et 1er février prochains.

Le groupe arrivera dans la métropole à 10.30 heures, de main soir, en gare Windsor, et un programme très chargé les attend.

En plus de participer à diverses réceptions qui leur seront offertes, à une journée de ski dans le nord, les étudiants consacreront l'après-midi de samedi à discuter du rôle social de l'étudiant. M. Gérard Pelletier sera l'animateur de cette discussion.

Nouvelles religieuses

Le règne de Jean XXIII, peut-être l'un des plus vigoureux depuis Pierre

Le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, a déclaré que le règne du pape Jean XXIII sera probablement l'un des plus vigoureux des 2,600 ans d'histoire de l'Eglise catholique.

"Au cours des trois premiers mois de son règne, a déclaré le cardinal au Club des anciens du collège Ste-Marie, le pape Jean est apparu plus souvent en public que le Vatican, que son prédécesseur ne l'a fait en 20 ans."

Les décisions prises par le nouveau pape sont "surprenantes et quelquefois même étonnantes", a-t-il dit, et elles reflètent les critiques de ceux qui disent que le pape, âgé de 76 ans, est trop vieux.

"Je ne crois pas que le concile aurait pu choisir un homme plus jeune d'esprit que lui," a dit le cardinal Léger qui a rappelé qu'en trois mois Jean XXIII a déjà accompli une somme énorme de travail, prenant des initiatives qui ont surpris: il a créé 23 autres cardinaux, nommé de nombreux évêques, annoncé des réformes considérables, et voilà qu'il vient d'ordonner la tenue d'un concile oecuménique, le 21e depuis 2,000 ans.

Le concile avait retenu l'attention du monde entier. Les catholiques ne veulent être fiers du prestige de leur Eglise, a poursuivi Son Eminence. Demandons-nous cependant si tous les catholiques ressentent suffisamment la fierté d'appartenir à la seule et vraie Eglise, à la seule qui ne soit pas d'origine humaine. Dans notre milieu aux appartenances diverses, il ne faut pas craindre d'afficher son catholicisme; c'est un devoir qui doit s'exprimer plus par l'exemple que par la parole. Le cardinal a aussi célébré la pénétration de l'Eglise. Dans un monde en pleine ébullition, où les conquêtes de la science et de la technique captent chaque jour l'attention, le pape convoque les évêques pour étudier les grands problèmes de l'heure à la lumière des enseignements évangéliques. Car l'Eglise affirme la présence de Dieu sur la terre.

Au cours de son allocution, Son Eminence, désirant souligner le rôle vital de l'Eglise dans la gouvernance des âmes en ces périodes troublées, a signalé divers mouvements qui agitent notre monde moderne, ces remous qui viennent parfois bouleverser de vastes secteurs de l'ordre social.

Entre autres exemples, le cardinal en a cité un d'actualité: le conflit qui existe entre Radio-Canada et une partie de ses employés. L'archevêque de Montréal a dit à ses auditeurs, les anciens de Sainte-Marie, que comme eux "tout le monde a le droit de se grouper, de s'associer. C'est un droit qui doit être revendiqué. Cela, on le constate tous les jours."

GENEVE — Le Conseil mondial des Eglises, à prédominance protestante, n'a pas tous les renseignements qu'il désire sur le genre d'unité chrétienne que cherchera à créer le concile oecuménique convoqué par le pape Jean XXIII.

Le conseil groupe 171 Eglises protestantes et orthodoxes comptant environ 180,000,000 de fidèles. Son secrétaire général, le Dr W.A. Visser't Hooft, de Hollande, a reconnu, hier, que le concile sera peut-être l'une des initiatives les plus importantes pour refaire l'unité chrétienne.

Dans un communiqué émis aujourd'hui au nom du conseil des Eglises, le Dr Visser't Hooft a élaboré: "Tout dépend de la manière dont le concile est convoqué et de l'esprit avec lequel la question de l'unité chrétienne sera discutée."

Question importante
Le secrétaire général a dit que pour les non-catholiques la question primordiale qui se pose est de savoir jusqu'à quel point le concile sera universel dans sa composition et dans son esprit. "Tous les chrétiens, quelle que soit leur confession, souhaitent dans leurs prières ce que nous souhaitons historiquement servir à l'avancement de la cause de cette unité chrétienne désirée par Notre Seigneur."

Geoffrion n'aurait eu qu'un assist et non deux, dimanche, à Détroit

Il demeure toutefois encore en tôle — Moore, Howe et Béliveau se rapprochent



par Gérard "Gerry" Gosselin

La venue des Ice Folies au Forum est toujours un événement d'importance dans notre vie sociale. Tout le monde y trouve son compte. Les sportifs y voient évoluer des virtuoses de la vitesse et des records; les artistes y retrouvent un spectacle d'une haute poésie, de jeunesse éblouissante et de grâce exquise; l'homme du peuple y passe deux belles heures loin des tracas quotidiens; les vieillards revivent de beaux souvenirs; les jeunes admirent des contemporains qui ont atteint un rare degré de perfection grâce à une belle persévérance dans l'effort et à une ferme soumission à la discipline; peu de gens reviennent indifférents de ce spectacle, unique en son genre. Pendant une grosse semaine, les sports proprement dits cèdent leur place à cette troupe. C'est une halte bienfaisante aux rivalités, aux passions que soulèvent les luttes de la Ligue Nationale et de la Ligue du Québec. Les dizaines de milliers de personnes qui s'entassent chaque année au Forum pour ces représentations disent bien l'intérêt qu'apportent les Ice Folies. Une foule de détails, concernant les figurants de cette féerie sur patins, échappent aux profanes. En voici quelques-uns.

Jo Ann Dawdy, une des reines du patin des Ice Folies, a déjà fait du journalisme. Son père est le gérant général du Welland Tribune, un quotidien qui a une circulation d'environ 20,000 copies. Elle a travaillé au département de la circulation, aux pages éditoriales et à la photographie. Les autorités de la troupe permettent aux photographes amateurs de prendre toutes les photos désirées. Joe Sullivan, un patineur de la troupe, prend des cours par correspondance pour devenir caricaturiste de journal. Lesley Goodwin, de Winnipeg et Sandra Duncan, de Sudbury, sont d'anciens instructeurs de patinage, mais ils ont abandonné leurs cours pour se joindre aux Ice Folies. Avant de devenir professionnels, Richard Swenning et Port Chester, ont gagné 10 médailles d'or, cinq d'argent dans des épreuves de patinage de fantasia. Fran Claudet, Ginger Clayton et Carl Caverly sont des adeptes du tennis.

Milt Mountaint est un ancien joueur de baseball professionnel et instructeur aux quilles. Betty Jean Clark est une technicienne de rayons-x. Elle travaille dans un hôpital de Oakland, durant ses vacances de six semaines. Sally Price et Walla Walls ont gagné tous les titres amateurs du Nord-Ouest avant de devenir professionnelles. Oscar Johnson est le meilleur golfeur de la troupe. Il joue dans les 70. Eric Kermond, le fameux comédien de Sydney, Australie, a eu sa part de fractures et d'accidents. Jusqu'ici, il a subi une fracture de la clavicule, deux dislocations de vertèbres de la colonne vertébrale, deux blessures au genou et une fracture du nez. On pourrait former tout un orchestre parmi les membres de la troupe. Un tiers d'entre eux jouent le piano. Carol Caverly et Dick Dova sont virtuoses du violon. Bob Leduc joue de la guitare. Chuck Skillings est expert au saxophone et à la clarinette. Janet Champion, la "petite grande" vedette qui en est à sa quatrième saison avec les Ice Folies, a grandi de quatre pouces et pris 20 livres depuis qu'elle a joint la troupe en septembre 1955.

Gary Johnson, qui imite les animaux, est un champion au jeu d'échecs. Tous les membres de la troupe sont de fervents sportifs. Dans les coulisses, on parle baseball, hockey, football, tennis et golf. Il y a même de bons joueurs de cricket, dont les frères Kermond. Dick Dova, en 1956, a fini troisième au concours mondial de saut de barils, à Grossinger, N.Y. Il a sauté par-dessus 14 barils, derrière Léo LeBel, de Lake Placid et Terry Browne, de Détroit. LeBel a enjambé 16 barils. Oscar Dussault, un des patineurs de la troupe, est un expert cuisinier. Il se spécialise dans la cuisine canadienne-française. Les membres de la troupe viennent d'une foule de pays. La plupart sont des États-Unis, mais plusieurs viennent du Canada. Il y en a de Suisse, d'Angleterre, d'Ecosse et d'Australie. La plupart sont d'anciens champions amateurs dans leurs pays. Pas moins de 26 viennent du Canada et quatre de la province de Québec.

Bob Leduc et Denna Luck sont de Montréal. Oscar Dussault et Michelle Jacques sont de Sherbrooke. Werner Grabli, "Mr. Frick" est venu de Suisse aux États-Unis, il y a 20 ans. Depuis ce temps, il a voyagé sur une distance de plus de 200,000 milles. Les Ice Folies ont leur propre ligne de quilles qui joue à tous les jeudis pendant les tournées. Cette troupe voyage par train spécial qui est formé de six wagons-pullman, six wagons à bagages, un wagon-restaurant et un petit salon. Ce train couvre environ 20,000 milles par saison, dans 21 villes des États-Unis et du Canada. Depuis 1936, plus de 47,000,000 de personnes ont assisté aux représentations des Ice Folies. Durant les 46 semaines que dure la tournée, M. Frick utilise trois paires de patins, au coût de \$127 la paire. Oscar Johnson, co-propriétaire des Ice Folies, supporte une petite Ligue de baseball, à St-Paul, Minnesota. Quatre gradés de son circuit ont déjà été acceptés dans les Ligues majeures.

Patterson vs Johansson

NEW YORK — Indianapolis est la dernière ville intéressée à présenter le match de championnat mondial qui aura lieu au cours de l'été entre le titulaire Floyd Patterson et Ingemar Johansson, de Suède. On attend que les contrats officiels pour une telle rencontre, soient signés aujourd'hui à New York.

New York, Los Angeles et Colorado Springs sont les en-

droits déjà mentionnés comme pouvant obtenir cet important match. Toutefois, le site ne sera officiellement pas annoncé avant un mois.

Le promoteur Bill Rosensohn a reçu un télégramme de Arch Hindman, commissaire de la NBA dans l'Etat de l'Indiana, le suppliand de considérer la ville d'Indianapolis. Hindman a suggéré le 29 mai comme date possible, soit la veille de la course d'Indianapolis, de 500 milles.



VAINQUEUR DU RALLYE MONTE CARLO — L'équipe Collielloni-Alexandre-Desrosiers vient de remporter la 28ième Rallye-automobile de Monte-Carlo avec une I.D. 19, Citroën strictement de série.

Rectification

Une rectification apportée au classement des compteurs de la Ligue Nationale de hockey indique que Bernard Geoffrion, des Canadiens, a bel et bien un total de 58 points et une avance de deux points en tête sur Andy Bathgate des Rangers.

Il semble que le télégraphiste de Détroit a omis de créditer Geoffrion d'une assistance dans son rapport après la joute. Une vérification avec le pointeur officiel à Detroit a donné justice à l'ailier droit du Tricolore, qui espère bien remporter le championnat des compteurs de la Ligue Nationale pour la 2e fois de sa brillante carrière. Le changement officiel a été apporté hier, Geoffrion a 58 points, Bathgate, 56.

Nouvelles en abrégé

Olmedo, épuisé

ADELAIDE, Australie — Alex Olmedo, au seuil de l'immortalité sur la scène du tennis, grand champion, malade et fatigué n'a pas, pour l'instant, d'autre objectif à atteindre que du calme et du repos.

"Je vais maintenant me reposer un peu", a déclaré le joueur péruvien de 22 ans, qui venait d'ajouter le championnat national d'Australie en simples à son triomphe personnel de la fin du mois dernier, alors qu'il a conduit l'équipe américaine à la conquête de la coupe Davis, emblème de la suprématie mondiale au tennis amateur.

Bien que souffrant de muscles pectoraux endoloris, Olmedo a réussi à vaincre Neale Fraser, le meilleur amateur qui reste encore aux Australiens, 6-1, 6-2, 3-6, 6-3, dans la finale pour le championnat en simples. C'était la première fois depuis que Dick Savitt réussissait l'exploit en 1951 que ce titre allait aux États-Unis.

Olmedo a déclaré qu'il compte maintenant retourner aux États-Unis et s'inscrire à l'Université du sud de la Californie.

Lemon espère

LONG BEACH, Calif. — Le lanceur Bob Lemon, importé par un mal de bras mystérieux, n'a pas perdu l'espoir de retourner au jeu. Lemon a été invité au camp d'entraînement des Indiens de Cleveland et il espère retrouver sa forme et démontrer qu'il est encore en mesure d'aider cette équipe. Lemon, âgé de 38 ans, a terminé la saison dernière à San Diego, dans la Ligue du Pacifique.

Head vainqueur

PERTH, Australie — Lew Head a défait hier Pancho Segura par 6-2 et 6-2, en Australie, dans la première ronde d'un tournoi de tennis professionnel pour des bourses de \$14,000. Frank Sedgman a aussi défait Maryn Rose par 7-5 et 6-2.

URSS vs E.-U.

SANTIAGO, Chili — L'Union soviétique et les États-Unis s'affronteront ce soir à Santiago, Chili, dans un match qui pourrait bien décider du championnat du tournoi mondial de basketball. Hier, les Américains ont connu des difficultés à l'emporter par 83-69 sur la Chine nationaliste.

Bernard Geoffrion, des Canadiens de Montréal et Andy Bathgate, des Rangers de New York, détiennent encore respectivement les première et seconde places, ayant recueilli chacun 3 points la semaine dernière. Trois anciens champions compteurs — Dickie Moore, de Montréal, Gordie Howe, des Red Wings de Détroit et Jean Béliveau, des Canadiens — ont cependant obtenu chacun 5 points la semaine dernière pour ressembler les rangs.

Les statistiques officielles publiées hier démontrent que Geoffrion a 57 points, soit un de plus que Bathgate. Il y aura cependant rectification de 5 points. Les journaux ont rapporté que Geoffrion avait obtenu un but et 2 assistances lors de la joute de dimanche soir, entre le Canadien et les Red Wings, à Détroit. Le rapport télégraphique par le pointeur officiel n'accorde cependant qu'une assistance à Geoffrion.

Red Sullivan, avec son but et son assistance de la semaine dernière, occupe la 10e place avec 39 points. Le vétéran Maurice Richard, des Canadiens, au repos pour six semaines à cause d'une blessure, partage la place suivante avec Johnny Bucyk, de Boston, et Konrath Murphy de Chicago. Ils ont chacun 38 points.

Les Canadiens de Montréal ont une avance de 16 points — huit parties complètes — sur les Rangers et les Black Hawks, détenteurs de la seconde place. Dernière des Canadiens, c'est cependant une course à l'importation. Cinq points seulement séparent les cinq autres équipes.

LES MEILLEURS

Geoffrion, Canadien	B	A	Pts
Bathgate, New-York	25	37	57
Howe, Détroit	21	31	52
Moore, Canadien	24	23	47
Litzenberger, Chicago	19	27	46
Béliveau, Canadien	21	23	44
McKenney, Boston	16	21	37
Stasiuk, Boston	19	21	40
Delvecchio, Détroit	17	21	38
Sullivan, New-York	11	29	39
M. Richard, Canadien	17	21	38
Savick, Boston	14	22	38
Murphy, Chicago	14	24	38
Gardis, New-York	12	26	37
Ullman, Détroit	16	19	35
Harvey, New-York	14	21	35
Sloan, Chicago	16	19	34
Harris, Toronto	17	16	33
Stasiuk, Canadien	19	14	33
Heberton, New-York	13	19	32
Toppatzini, Boston	17	14	31
Lindsay, Chicago	15	16	31

PUNITIONS EN MINUTES PAR CLUB

DETROIT	401
CANADIEN	438
TORONTO	441
CHICAGO	543
NEW-YORK	561
BOSTON	567

LES GARDIENS DE BUTS

Plante, Canadien	PJ	BC	BI	Moys.
Swire, Toronto	26	43	7	2.22
Chadwick, Toronto	19	49	4	2.58
Total Toronto	45	128	5	2.72
Savick, Boston	24	37	3	2.25
Total Boston	48	129	4	2.50
Hall, Chicago	41	130	1	2.29
Palley, New-York	1	4	0	2.00
Kelly, New-York	24	31	2	2.20
Total New-York	46	136	2	2.26
Simmons, Boston	46	147	3	3.19
Lumley, Boston	1	3	0	1.50
Total Boston	48	150	3	3.12

* remplace Caverly à 1.10 de la 3e période le 12 octobre.

POSSEDEZ VOTRE PROPRE COMMERCE

REVENU POSSIBLE \$5000 à \$10000 par ANNEE
PAS DE VENTE — PAS DE SOLICITATION

Une compagnie canadienne d'importance nationale offre à une personne sûre et ambitieuse l'occasion de posséder son propre commerce et de se faire un revenu additionnel de \$5,000 à \$10,000. Il s'agit d'une entreprise à un seul homme qui pourrait débiter à temps partiel ou encore la transformer en une entreprise à plein-temps. Trois heures par semaine suffisent au début et vous n'avez pas besoin de laisser votre emploi actuel. Notre produit est de qualité supérieure, en grande demande et appuyé par un vaste programme de publicité. Si vous disposez d'un capital de \$980, possédez une bonne réputation, de bonnes références, et êtes capable de débiter immédiatement, vous êtes la personne qualifiée.

Pour une entrevue personnelle dans votre région, écrivez au gérant général en indiquant tous les détails et votre numéro de téléphone à :

Dept. D Case 188, Station "B" Montréal, P. Qué.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Horace Labrecque et Fils Ltee
Courtiers d'assurances
Nous traitons les assurances religieuses et se prévalent de nos services particuliers.
1411, rue Crescent
Victor 9-2371

MEDECINS
Dr Maxime Brisebois
Electricité médicale - Rayons X - L.G.M.C.
De la Faculté de Médecine de Paris. Maladies générales, gynécologiques, urinaires, digestives, circulatoires.
Bureau tous les jours de 10 h. à midi 2 à 6 h. 7 à 8 h. excepté le samedi de 10 h. à midi de 2 à 4 h.
T.A. 3-5732 816 Sherbrooke est

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE COMMERCE
BREVETS D'INVENTION
PIL TOUS 1948
MARION, MARION, ROBI & BASTIEN
1310, rue DUMONT
MONTREAL, 25

DACTYLOGRAPHES
DACTYLOGRAPHES
"Tout pour le bureau"
Dactylographes, machines à additionner & écrire, machines à écrire, machines à écrire, etc.
Canada Dactylographe Inc.
Tél: BE 3491 - R.T. Armand
44, rue St-Jacques, Montréal

Dr C. Melillo
gradué d'Europe
Généraliste, pédiatre, neurologue, gynécologue, maladies infectieuses, maladies mentales, alcoolisme, épilepsie, rhumatismes, obésité, désordres de vision.
124 ouest Sherbrooke, VI. 5-6356

Encourageons nos annonceurs

ASSURANCES
Compagnie d'Assurance sur la Vie
La Saubegarde
MONTREAL



Les clubs de la ligue Interuniversitaire se plaignent, sinon officiellement, du moins au hasard d'une simple conversation, que les amateurs de hockey ne s'intéressent que très peu à leurs joutes, pourtant d'un calibre équivalent à l'intermédiaire. Nous ne mettons pas tout le blâme du même côté. Les Carabins de l'Université de Montréal devaient affronter les Blues de Toronto, vendredi soir dernier, à l'aréna McGill. Des billets ont été vendus, nous-mêmes en possédions et projections de nous y rendre. Or, en toute dernière heure, semble-t-il, la joute a été remise au lendemain, samedi après-midi. Nous nous sommes rendus, et d'autres avec nous, le vendredi soir. Inutilement, va sans dire. C'est désagréable. Et décevant. Surtout choquant au point de nous mal disposer vis-à-vis les clubs et la ligue.

Ici, au journal, nous n'avons pas reçu de communiqué rectifiant la cédule. Nous n'en avons pas vu dans les autres journaux non plus. C'est regrettable. La ligue Interuniversitaire avait fait un assez mauvais système de publicité sans qu'en plus, on fasse faire des voyages blancs aux amateurs qui aimeraient assister aux joutes. Nos reproches ne s'adressent à personne en particulier. Nous ne voudrions pas surtout blesser des sportifs comme Pierre Rodrigue qui, depuis un certain temps, des efforts appréciables pour relever le système de publicité de la ligue. ni Mario Poudrette, un jeune étudiant en Poly l'ère année, qui a pris la publicité des Carabins pratiquement à zéro, au début de la saison. Mais il nous semble qu'il y aurait quelque chose à faire.

Il est vrai que tout est à recommencer à chaque année. L'exécutif change avec les saisons, à mesure que les directeurs terminent leurs études et quittent la vie universitaire. De plus, ce qui n'aide pas, l'organisation des sports dans les universités fonctionne sur une base non-lucrative, comme toutes les autres organisations, d'ailleurs. Et on ne saurait blâmer un étudiant rempli de bonne volonté qui, toutes les fois, l'organisation dans laquelle il se dévoue au second plan pour se donner à fond à ses études. Nous ne connaissons pas la situation financière de la ligue Interuniversitaire pour leur suggérer de s'engager à temps plein un publiciste qui ne serait pas un étudiant. Il est bien possible que les fonds ne le permettent pas.

Il reste une solution. Il se trouve toujours, dans les universités, une catégorie d'étudiants qui n'ont pas beaucoup de travail. Soit parce que leur faculté ne l'exige pas, soit parce qu'ils ont une grande facilité d'assimilation. On pourrait très bien trouver un publiciste, parmi eux, mais avec une certaine rémunération. Un étudiant qui n'a pas besoin d'argent n'existe pas. Et nous ne croyons pas, en définitive, que ses études en souffriraient beaucoup si cet étudiant y consacrait ses fins de semaine et surtout, s'il sait établir des contacts étroits avec les principaux agents de publicité, journaux et radio. Il n'y a pas une organisation quelconque qui ait plus besoin pour survivre, d'une bonne publicité, que le sport. Si la ligue Interuniversitaire avait eu le souci d'une information exacte, elle n'aurait pas fortement indisposé certains amateurs de hockey qui auraient pu devenir des partisans du hockey étudiant, vendredi soir dernier.

Bernard Geoffrion, le meneur actuel des compteurs dans la ligue Nationale, ouvrira officiellement le Carnaval des Loisirs du Centre de l'Immaculée-Conception, vendredi soir prochain. Les jeunes du Centre en profiteront pour fêter leur idole, qui est en quelque sorte, un des leurs puisqu'il a commencé à jouer au hockey à l'Ecole St-François-Xavier, sur les patinoires des "Pères". Plusieurs activités sont au programme. Bernard qui sera accompagné de ses deux coéquipiers Al MacDonald et Ralph Backstrom, distribuera plus de 1,000 bâtons-souvenirs signés de sa main. Il y aura un programme-questionnaire sur la carrière de l'étoile du Canadien. Bernard recevra, en retour, une magnifique plaque-souvenir de la part de ses jeunes admirateurs.

Incidentement, Bernard Geoffrion semble en voie de perdre un point, dans la course au championnat des compteurs de la ligue Nationale. Dimanche soir dernier, le pointeur officiel de l'Olympia, Doug Young, a annoncé que ce fut publié dans les journaux — que Geoffrion avait obtenu deux assistances, en plus de son but. Les statistiques officielles publiées hier démontrent au contraire que Geoffrion n'a obtenu qu'une assistance et que par conséquent, il ne devance André Bathgate que par un point. On a assez souvent, par le passé, critiqué à juste titre la façon arbitraire dont on accordait ou refusait des assistances qu'il est à peu près temps que les autorités de la ligue trouvent une formule pour en arriver à quelque chose de précis et assuré.

Durelle, au collège de l'Assomption

Il est l'un des invités d'honneur du festival annuel qui aura lieu en fin de semaine

Le Collège de l'Assomption a bien l'intention, encore cette année, de faire de son festival une fête grandiose. C'est ce qui explique la présence de Yvon Durelle au collège, le soir du dimanche 1er février. On remarquera aussi avec plaisir parmi les invités d'honneur Mgr Henri Langlois, P.D., supérieur du Collège de l'Assomption. Yvon Durelle se rendra au collège pour la clôture du festival, le soir du dimanche 1er février. On remarquera aussi avec plaisir parmi les invités d'honneur Mgr Pierre Décarie, P.D., supérieur du Collège de Ste-Thérèse, M. Gérard Gosselin, journaliste au Devoir et ancien du Collège de l'Assomption, et M. André Trudel du Journal La Presse. C'est en leur présence que se dérouleront diverses compétitions sportives, une partie de

Dans les ligues majeures

Le lanceur Johnny Podres et le voltigeur Rip Repulski ont signé leurs contrats avec les Dodgers de Los Angeles. Leurs salaires n'ont pas été dévoilés.

Les Athletics de Kansas City ont aussi réengagé le lanceur gaucher Walt Craddock. Cet artilleur de 26 ans a connu sa meilleure saison dans le baseball en 1957 alors qu'il remporta 18 victoires à Buffalo, dans la ligue Internationale. L'an dernier il a été utilisé en relève par les As.

Les Giants de San Francisco ont mis sous contrat leurs deux nouveaux lanceurs, Jack Sanford et Billy Muffett. Muffett, un droitier âgé de 27 ans, a été obtenu de St-Louis dans l'échange impliquant Marv Grissom et Ernie Broglio. Muffett sera utilisé en relève.

Sanford a été acquis des Phillies de Philadelphie en échange du lanceur Ruben Gomez et le receveur Valmy Thomas.

Turley refuse

Les Red Sox de Boston ont aussi reçu les contrats signés des voltigeurs Jim Busby et Gary Geiger.

D'autre part, le lanceur Bob Turley, des Yankees de New-York, n'est pas satisfait du salaire qu'on lui a offert et il a retourné son contrat en blanc à la direction des Yankees.

On croit savoir que les Yankees ont offert \$29,000 à Turley, soit une augmentation de \$5,000. Turley exigerait \$35,000. Turley a gagné plus de 20 parties en 1958 et il a joué un rôle important dans la conquête du championnat mondial par les Yankees.

Il a aussi été choisi le meilleur athlète professionnel de 1958.

Le voltigeur Bob Bowman a accepté les termes des Phillies de Philadelphie pour 1959. Bowman s'est avéré le meilleur frappeur d'urgence dans les majeures l'an dernier avec une

moyenne de .406. Il a réussi trois coups de circuit comme frappeur de relève.

Par ailleurs, le joueur de premier but Dale Long, des Cubs de Chicago, a subi hier une nouvelle intervention chi-

rurgicale pour l'extraction d'un disque de la colonne vertébrale. Il avait récemment subi une opération identique à Pittsfield. Long pourra se rendre au camp d'entraînement des Cubs à Mesa, Arizona, le 14 février.

Terry Sawchuck, de retour demain, contre Canadien

DETROIT. — Les Red Wings de Detroit ont annoncé que Terry Sawchuck sera de retour dans leurs filets pour la prochaine partie de l'équipe, à Montréal, demain, contre les Canadiens. Sawchuck a pris part à l'exercice de son club hier portant un protecteur spécial à l'épaule. Il sera en mesure de jouer jeudi en portant ce protecteur. Entretemps, Bob Perreault a été renvoyé aux Blues de Hershey, de la Ligue Américaine. Perreault était naturellement déçu d'avoir été délogé sept fois dimanche, mais il a révélé qu'il n'était pas facile de tenir les francs-tireurs des Canadiens en échec. Toe Blake, de son côté, a déclaré que même Terry Sawchuck n'aurait pas fait mieux que Perreault dimanche.

Champion des Laurentides

Bélanger remporte la grande finale du tennis sur table

Dimanche après-midi, avait lieu le tournoi de tennis sur table pour le championnat Laurentien. À cette occasion, un autobus spécial a fait le trajet Montréal-Sainte-Agathe, et une nombreuse délégation de Montréal prenait part à cet important tournoi. De nombreuses surprises furent causées, du commencement à la fin.

Tout d'abord, disons que Paul Bélanger, notre vedette de la Paléstrique Nationale, a remporté les honneurs du tournoi, mais non sans difficultés. En quart de finale, Bélanger l'emporta sur Maurice Desrosiers en 5 sets des plus étonnants. Au quatrième set Desrosiers a égalisé les chances, mais Bélanger est revenu à la charge au 5^e et dernier set, pour l'emporter. Dans un autre quart de finale, Jacques Poulin perdit le premier set contre Eric Rothfleisch, mais gagna les 3 autres, assez facilement, 15-21; 21-17; 21-12. Eddie Schultz, champion de l'Alberta, qui demeure maintenant à Montréal, a causé une certaine surprise, triomphant de Nick Gadanyi, en quart de finale. Il fallut 5 sets, très contestés, à Schultz pour remporter la victoire. Il perdit le premier 23-25, le deuxième 19-21, mais sortit victorieux dans les trois autres, 21-13; 21-17 et 24-22. Dans le dernier quart de finale, Roger Desrosiers, qui devait causer la première surprise de la journée, l'avait éliminé J. Ternes en deuxième ronde; continua sa belle poussée, en triomphant de Claude Landry, par 21-22; 21-14 et 25-23. Landry et Desrosiers avaient eu quelque chose de particulier. Landry étant champion junior de la province, titre qui fut détenu par Desrosiers en 1954.

En semi-finale, Paul Bélanger triompha de Eddie Schultz, après 5 sets étonnants. Bélanger gagna le premier 21-18, pour perdre le second 21-18, le troisième allant à Bélanger 21-16. Schultz égalisant les chances au quatrième 21-14. Dans le 5^e et dernier set, Bélanger triompha facilement 21-11. C'était la meilleure performance de Schultz, depuis son arrivée à Montréal.

Dans l'autre semi-finale, Roger Desrosiers, ne donna aucune chance à Jacques Poulin, l'emportant en trois sets consécutifs, 21-9; 21-15 et 21-9. Par cette victoire, Desrosiers, se méritait le droit de rencontrer

Bélanger en finale, et quelle finale. Desrosiers prenant les deux premiers sets, 21-19 et 21-17, la foule lui accordait déjà les honneurs, mais, ceux qui connaissent Paul Bélanger, avaient encore quelques espoirs. Au troisième set, Bélanger revint plus fort que jamais, et après sa victoire de 21-13, il égalisait les chances dans le quatrième, l'emportant 21-11. Les spectateurs applaudirent Bélanger pour son esprit combattif. Dans le cinquième et dernier set, Bélanger prit une forte avance, mais Desrosiers, fit un magnifique retour pour égaliser 15-15. La tension était très forte, Bélanger était l'assistance par ses terribles "drives" et Desrosiers, à son tour, émervailait les spectateurs, en retournant sur la table, des coups quasi impossibles. Finalement, Bélanger triompha 21-17, dans une rencontre qui restera mémorable, tant pour les deux joueurs en lice, que pour les nombreux spectateurs, qui assistèrent à du jeu vraiment spectaculaire.

Parmi les surprises, de la journée chez les hommes, mentionnons la victoire de Desrosiers sur J. Ternes (il occupait la première position du classement), la victoire de Maurice Desrosiers sur Guy Courtois, le triomphe de Schultz sur Gadanyi, l'élimination de Flandriaux par Eric Rothfleisch, la défaite d'Yvon Barrette aux mains d'un inconnu, etc.

Chez les dames, Suzan Schmidek, démontra sa supériorité sur Louise Parent, l'emportant en finale, 21-17; 21-14, 13-21 et 21-13. En semi-finale, Louise Parent triompha de Lise Alarie, tandis que Marie Dupeppe, baissait pavillon devant Suzan Schmidek.

L'organisateur du Tournoi, Wilfrid Gaudreau, mérite des félicitations pour la magnifique succès de ce tournoi. J. Adé-lard Ratelle, en charge du Carnaval, offrit une belle réception à tous les participants, après la distribution des prix et trophées. La reine du Carnaval, le maire de Sainte-Agathe et de nombreuses personnes nées à l'île, étaient présentes. Le commentateur Gil Laroche, de CKJL (St-Jérôme), a décrit la finale, description qui passera sur les ondes de CKJL, mercredi soir, à 5h30. Le directeur des tournois, M. F.T.T.Q. Roland Ratelle, était en charge du tournoi, et nous déclarait: "Ce fut certainement le plus beau tournoi, à date cette saison". Le prochain tournoi, aura lieu à Sorel, dimanche prochain.

Le club de ski de l'Imm.-C. à Ste-Agathe

Dimanche, le 1er février, le club de ski du Centre de Loisirs de l'Immaculée-Conception de Ste-Agathe (Mont Forêt).

Le président, M. Raymond Gilbert, lance une invitation toute spéciale à tous les membres du club, anciens et nouveaux.

Cette excursion dans le cadre du "Carnaval des loisirs" revêtira un aspect des plus attrayants. En effet d'agréables surprises seront réservées aux excursionnistes: descente au flambeau, souper au restaurant Laval de Ste-Rose, danses de folklore, orchestre. À l'occasion de ce Carnaval la soirée de danses au restaurant Laval sera prolongée.

Carpentier, Dassary et Vignal entendent l'emporter ce soir

Les durs à cuire Wladek Kowalski, champion du monde des poids-lourds, et ses deux partenaires, Ed et Bill Miller, ne se contentent pas de se battre, ils pourraient bien avoir la surprise de leur vie, ce soir au Forum. En effet, les rudes athlètes mentionnés disputent un match par équipes aux trois fautes françaises, Édouard Carpentier, Claude Dassary et Bernard Vignal et ces derniers ont déclaré qu'ils entendaient bien l'emporter. Ce match servira de finale à la séance hebdomadaire du promoteur Quinn et il y aura deux arbitres pour le match principal.

Les amis du Collège de l'Assomption seront donc pleinement satisfaits et passeront des moments des plus divertissants.

Dans la ligue St-Viateur Saraceno toujours en tête

Trois clubs se disputent la première position de la ligue de hockey Amicale St-Viateur. Montréal Forged avec deux points d'avance sur le Brading et le Deschênes & Fils n'est pas assuré de remporter le trophée Blouin et John embleme du championnat.

Ce soir au Centre sportif Laval le Brading du gérant Georges McManus affrontera le Montréal Forged dans la première joute. Dans la seconde le A. Billet Lée rencontrera le Deschênes & Fils. Ces deux joutes sont très importantes car il ne reste que quatre joutes avant le début des éliminatoires.

Henry Saraceno joueur étoile du Montréal Forged semble assuré des honneurs du meilleur compteur du circuit, pour la saison. Il a déjà marqué 11 buts et 11 passes.

Henry Saraceno joueur étoile du Montréal Forged semble assuré des honneurs du meilleur compteur du circuit, pour la saison. Il a déjà marqué 11 buts et 11 passes.

Deux victoires des Bourgettais

RIGAUD. — Dimanche dernier, à l'aréna du collège Bourget de Rigaud, les Bourgettais ont blanchi les porte-couleurs du collège Ste-Marie au compte de 3-0, dans une joute régulière de la ligue Intercollegiale "B". La joute fut rudement disputée et l'arbitre Toupin infligea 11 punitions, dont six aux perdants. Les compteurs furent Huneault, Plouffe et Gaudry. Il s'agissait là de la deuxième victoire du Rigaud, en autant de jours, puisque le jeudi précédent, les Bourgettais avaient écarté les porte-couleurs du collège André-Grasset par 7 à 1.

L'athlète le plus courageux en 1958

PHILADELPHIE. — Roy Campanella a été jugé l'athlète le plus courageux de l'année 1958 et on l'a honoré lundi soir à ce titre.

Le trophée, présenté annuellement par l'Association des rédacteurs sportifs de Philadelphie, avait été en fait remis à Campanella à son domicile de Glen Cove, N.Y., jeudi dernier. Campanella, originaire de Philadelphie, n'a pas eu à prendre le risque de se rendre dans sa ville natale en auto hier soir pour assister à la cérémonie organisée en son honneur.

Campanella, les bras et les jambes paralysés, a passé neuf mois à l'hôpital après avoir été blessé dans un accident de la route, le 28 janvier 1958. Il a été impliqué dans un autre accident d'auto la semaine dernière mais n'a pas été blessé. Les Dodgers l'ont récemment engagé comme instructeur spécial pour leurs receveurs, à leur camp d'entraînement de Vero Beach, en Floride.



Potins de la LNH

Les 10 meilleurs compteurs

On aimera sûrement savoir quels sont les 10 meilleurs compteurs du hockey majeur c'est-à-dire quels sont les 10 joueurs qui ont conservé la meilleure moyenne pour les buts comptés en rapport du nombre de joutes jouées.

Comme on l'a probablement deviné, c'est l'incomparable Maurice Richard qui mène le bal pour les buts comptés, la moyenne pour les buts par joute et aussi la moyenne pour le nombre de joutes requis pour compter ces buts. Le vétéran de 37 ans qui soigne actuellement une cheville fracturée a compté 525 buts en 927 parties pour une moyenne de 386 par joute. C'est un peu plus qu'un demi-but par partie.

On pourcentage en parties pour un but, est de 1.76 et c'est dire qu'il a compté un but à toutes les parties et trois-quarts. Gordie Howe, des Red Wings, qui a le second plus haut total de buts vient en 2^e place toutefois pour les moyennes dont il est question ci-dessus. Il est précédé de Jean Béliveau des Canadiens, qui a toutefois joué beaucoup moins de joutes que l'aillier des Red Wings. Howe a compté 403 buts en 829 joutes pour des moyennes respectives de 488 et de 2.05. Béliveau, lui, a compté 182 buts en 350 joutes pour des moyennes de 320 et 1.92.

Certains joueurs, tels Alex Delvecchio, Tod Sloan et Bert Olmstead ont compté plus de buts que certains joueurs du "Big Ten" mais ils ne figurent pas dans la liste qui suit puisqu'il leur a fallu plus de joutes pour compter leurs buts et leurs moyennes sont inférieures à celles des 10 joueurs dont il est question ici. En tenant compte des joutes faites jusqu'au 18 janvier, voici la liste des 10 meilleurs compteurs de la LNH.

	P.J.	Buts	Moy. Buts par Joute
M. Richard, Can.	927	525	386
J. Béliveau, Can.	829	403	386
G. Howe, Det.	829	403	386
B. Olmstead, Det.	459	221	481
B. Geoffrion, Can.	459	221	481
C. Henry, N.Y.	338	88	371
D. Moore, Can.	338	126	334
L. Bouchard, Can.	338	126	334
A. Bathgate, Rang.	350	182	344
D. MacKenzie, Bos.	350	182	344

Il s'agit donc de la liste des 10 meilleurs compteurs de la LNH.

De tous les joueurs qu'il s'agissait officiellement avec les

Black Hawks de Chicago quand Tommy Ivan devint général-gérant de cette équipe en 1954, il n'en reste pas un seul. Le dernier à quitter les Hawks a en effet été Gus Mortsen qui est passé aux Rangers ces jours derniers.

Le roi des cicatrices

Marcel Pronovost, le joueur de défense des Red Wings qui a été choisi sur le premier Club d'As pour la 1^{re} moitié de la saison est assurément le "roi des cicatrices" dans le N.H.L. Marcel, en effet, a reçu pas moins de 200 points de suture, dans la figure jusqu'ici.

Trois joueurs de défense des Red Wings de Detroit, Red Kelly, Warren Goffrey et Marcel Pronovost ont donné un total de 13 buts à leur club tandis que ceux des Rangers en ont enfilé 14 et ceux des Bruins de Boston et des Black Hawks ont compté 13 fois.

Il est intéressant de noter que Tom Johnson, des Canadiens, et Lou Fontinato, des Rangers, ont été jusqu'ici les meilleurs compteurs de buts chez les joueurs de défense avec chacun sept buts.

Trois nouveaux gérants dans la ligue de baseball senior

La ligue de baseball Senior de Montréal, du président Alfred Spada, a tenu sa première assemblée en vue de la prochaine saison et au cours de cette réunion on a annoncé que trois clubs avaient engagé un nouveau gérant. Le gérant sera géré par Hubert "Doc" Lavigne; les Carabins de Ville Mont-Royal, par Mark Vineberg, et l'Immaculée- Conception, par Gerry Lefebvre. Les Braves de St-Laurent et St-Henri n'ont pas encore annoncé leurs choix.

Au cours de cette assemblée, les équipes ont procédé à la séance du repêchage. Les Carabins de Ville Mont-Royal, champion de l'an dernier, n'ont repêché aucun joueur mais ils ont protégé Larry Brazier, Red O'Call et Rex Taylor, de leur club junior l'an dernier. Les Braves de St-Laurent ont repêché John Annable, du Parc Extension, en plus de protéger tous les joueurs trop âgés pour évoluer avec le Laval, leur club-ferme. Le Jarry a protégé Pete Claffone du Villieray et a repêché Connie Mandala, Ernest Bucci, Bill Rotari, Claude Corbell, Albert Yanire et Jean St-Louis. L'Immaculée-Conception a profité du repêchage pour ajouter à sa liste les noms de Gaston Raymond, Gaston St-Jean, Gilles Foisy et Alex Geminari. Quant à St-Henri, un nouveau club dans le circuit Spada, il a protégé George Kessel et a repêché Gaetan Gervais, Claude Pélip, Jean Mongeon, Réal Boucher, Denis Chambois, Roch Mondor, Yves Phaneuf, et Alfie Bryant.

Il est remarquable que les joueurs du club Rosemont

seulement, depuis qu'il évolue chez les professionnels.

Les joueurs de défense du Canadien ont le mieux fait. Les Canadiens sont le club dont les joueurs de défense ont le mieux fait jusqu'ici, comme compteurs. Les arrières-gardes des Habitants ont en effet compté 16 buts le début de la saison, en tenant compte des joutes faites jusqu'au 21 janvier inclusivement. Ce sont les joueurs de défense des Leafs de Toronto qui ont le moins éprouvé puisqu'ils n'ont amassé que sept buts, au total, jusqu'ici.

Trois joueurs de défense des Red Wings de Detroit, Red Kelly, Warren Goffrey et Marcel Pronovost ont donné un total de 13 buts à leur club tandis que ceux des Rangers en ont enfilé 14 et ceux des Bruins de Boston et des Black Hawks ont compté 13 fois.

Il est intéressant de noter que Tom Johnson, des Canadiens, et Lou Fontinato, des Rangers, ont été jusqu'ici les meilleurs compteurs de buts chez les joueurs de défense avec chacun sept buts.

Trois nouveaux gérants dans la ligue de baseball senior

La ligue de baseball Senior de Montréal, du président Alfred Spada, a tenu sa première assemblée en vue de la prochaine saison et au cours de cette réunion on a annoncé que trois clubs avaient engagé un nouveau gérant. Le gérant sera géré par Hubert "Doc" Lavigne; les Carabins de Ville Mont-Royal, par Mark Vineberg, et l'Immaculée- Conception, par Gerry Lefebvre. Les Braves de St-Laurent et St-Henri n'ont pas encore annoncé leurs choix.

Au cours de cette assemblée, les équipes ont procédé à la séance du repêchage. Les Carabins de Ville Mont-Royal, champion de l'an dernier, n'ont repêché aucun joueur mais ils ont protégé Larry Brazier, Red O'Call et Rex Taylor, de leur club junior l'an dernier. Les Braves de St-Laurent ont repêché John Annable, du Parc Extension, en plus de protéger tous les joueurs trop âgés pour évoluer avec le Laval, leur club-ferme. Le Jarry a protégé Pete Claffone du Villieray et a repêché Connie Mandala, Ernest Bucci, Bill Rotari, Claude Corbell, Albert Yanire et Jean St-Louis. L'Immaculée-Conception a profité du repêchage pour ajouter à sa liste les noms de Gaston Raymond, Gaston St-Jean, Gilles Foisy et Alex Geminari. Quant à St-Henri, un nouveau club dans le circuit Spada, il a protégé George Kessel et a repêché Gaetan Gervais, Claude Pélip, Jean Mongeon, Réal Boucher, Denis Chambois, Roch Mondor, Yves Phaneuf, et Alfie Bryant.

Il est remarquable que les joueurs du club Rosemont

FORUM

Ce soir à 8 h. 30
LUTTE — MATCH 3 CONTRE 3
EDOUARD CARPENTIER
BERNARD VIGNAL
CLAUDE DASSARY
— VS —
WLADEK KOWALSKY
BILL MILLER
ED. MILLER
3 chutes dans 3 à finir
— ATTRACTION SPECIALE —
HARD BOILED HAGGERTY
— VS —
LOU THEZ
PRIX: Stages réservés, \$2.00, \$1.75 et \$1.50, en vente rue Atwater et Clouet. — Admission générale \$1.00 en vente ce soir à 7 heures.

Avec "LES AMIS DU DEVOIR" ... découvrez le MEXIQUE ...

l'un des plus beaux pays du monde, à votre portée, grâce aux avions de Canadian Pacific Airlines
Départ de Montréal, le 20 février — 16 jours

Retour dimanche, 8 mars
MEXICO, capitale latine et indienne
CUERNAVACCA et ses fleurs
TAXCO et son pittoresque
ACAPULCO et ses plages au bord du Pacifique
TOLUCA et ses montagnes
OAXACA et ses trésors artistiques

et partout le SOLEIL
De Montréal à Montréal \$472.

Transport en automobiles particulières.
Places limitées!
RENSEIGNEMENTS, DEPLIANT, INSCRIPTIONS (urgentes)

Voyages
André Malavoy, Inc.
1225 ouest, rue Dorchester — Montréal
UN. 1-2485-86

L'HOMME

QUI

PENSE À DEMAIN

PRATIQUE

LA MODÉRATION

AUJOURD'HUI

La Maison Seagram

DISTILLATEURS DEPUIS 1857

LA GREVE A RADIO-CANADA

Un appel de 40 professeurs de l'Université de Montréal

Une quarantaine de professeurs de l'Un. de Montréal ont lancé un appel, hier, aux autorités de Radio-Canada et aux représentants des réalisateurs leur demandant de reprendre, sans délai, des négociations de bonne foi. Les professeurs s'inquiètent de la décision de Radio-Canada de recommencer à zéro la formation de son réseau français et demandent la création d'une commission royale en vue d'enquêter sur les événements qui ont amené le présent conflit et d'éviter, si possible, qu'une situation aussi malheureuse se développe à l'avenir. Les professeurs demandent également, en cas d'échec des négociations, l'intervention des autorités compétentes.

Voici le texte du communiqué suivi des signataires:

C'est avec surprise et inquiétude que nous avons appris la détermination de la haute direction de Radio-Canada d'être prête à recommencer à zéro la formation du réseau français de cette société.

Nous ne pouvons que nous étonner de cette mise en péril du résultat de plusieurs années d'effort d'un personnel dévoué et compétent et des millions de dollars qui ont été investis par le public canadien dans ce capital humain. Il y a là une richesse nationale que le public ne peut permettre qu'on dilapide à cause d'un conflit entre la direction et son personnel. Il nous semble que cette décision est hors de toute proportion avec le litige en cours.

Le réseau français de Radio-Canada a rempli une fonction primordiale d'éducation populaire en même temps que de divertissement dans la société canadienne-française et nous trouvons désastreux que l'on mit en cause tout le travail accompli.

En conséquence, nous faisons un appel aux parties en cause dans le présent différend, de bien vouloir reprendre, sans délai, des négociations menées de bonne foi.

Si de telles négociations n'aboutissent pas à une solution, dans les jours qui suivront, nous demandons aux autorités compétentes d'agir comme médiateur. Le gouvernement, il est vrai, se doit d'éviter d'intervenir de quelque façon dans la régie interne de Radio-Canada; mais, il s'agit ici d'un véritable conflit de travail et nous ne croyons pas que Radio-Canada fasse exception aux autres institutions, dans un tel cas.

Nous demandons aussi qu'une commission royale soit créée en vue d'enquêter sur tous les événements qui ont amené le présent conflit et d'éviter, si possible, qu'une situation aussi malheureuse se développe à l'avenir.

Enfin, nous faisons appel à tous les universitaires, éducateurs, professionnels, représentants d'associations, et à toute la population en général, de ne rien faire qui puisse favoriser la durée du présent conflit.

En tant que professeurs d'université, nous avons cru de notre devoir de lancer cet appel à la conciliation.

André Archambault, Jean R. Beaudry, Aurèle Beaulieu, Gilles Beausoleil, Jean Beetz, Thérèse Belleau, Maurice Bouchard, Jean-M. Bourgault, Louis-Philippe Brizard, Jules Brunel, Michel Brunet, Jean R. Cardin, Maximilien Caron, Roger Comtois, Paul A. Crépeau, Pierre Dansereau, Raymond David, Jean-Marie Demers, Léo Dorais, Jean Frappier, Robert Garry, Philippe Garigue, Jacques Henripin, J. P. Lachance, Norbert Lacoste, prêtre, Paul Lacoste, Marc Lalonde, André Lemire, Jacques Lussier, Gilles Martin, J. A. Mockle, André Morel, J. Yvan Morin, Edouard Page, Louis Foirier, André Reynaud, Eugène Robillard, Claire Rousseau, Louis-Philippe Tascheau, Nicolas Zay.

Argentine: si Peron revient au pays, il sera poursuivi devant les tribunaux, annonce Frondizi

WASHINGTON. — Le président de l'Argentine, M. Arturo Frondizi, a déclaré qu'il n'a pas le pouvoir d'empêcher le retour en Argentine de Peron, mais que si l'ancien dictateur revenait dans son pays, il serait poursuivi devant les tribunaux. Il y a quelques mois, on avait annoncé en Argentine que Peron avait été accusé de trahison. En outre, il risquerait d'être poursuivi en raison de ses relations avec une jeune fille mineure. C'est au cours d'une interview télévisée que M. Frondizi a fait ces déclarations.

Bébé mordu par un rat

OTTAWA. — Une fillette de trois mois se rétablit à l'hôpital des morsures que lui a infligées un rat de la grosseur d'un chat alors qu'elle était dans son berceau.

La victime, Lise Beaudin, enfant de M. et Mme Beaudin, d'Ottawa, a été mordue au front, à la tempe et au sommet de la tête. Les dirigeants de l'hôpital Général, où l'enfant a été transportée samedi matin, déclarent que les blessures sont graves.

HEURES D'AFFAIRES: 9 h. 30 à 5 h. 30 — Ouverts le vendredi soir jusqu'à 9 h. — Le samedi 5 h. 30

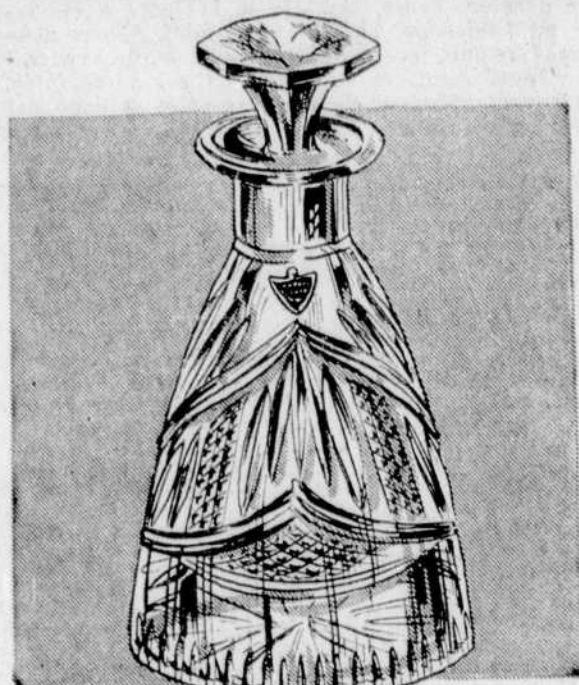
SPÉCIAUX AUJOURD'HUI

CARAFES

Beau cristal anglais, taillé à la main, capacité environ 26 onces. Pour vin, liqueur fine, etc. Décorative et pratique, une telle carafe fera l'orgueil de la maîtresse de maison.

(Ord. 6.98) **4.98**

DUPUIS — TROISIEME — RAYON 700



A rabais de 50%

Peinture à l'huile

"Craft Master"

Passe-temps intéressant

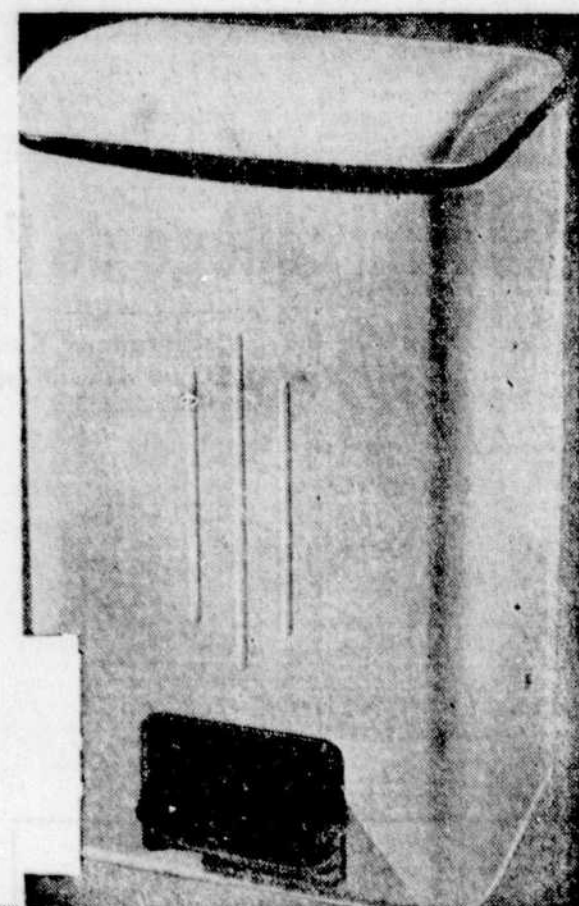
Procurez-vous plusieurs de ces peintures NUMEROTÉES à ce bas prix. Vous vous amusez pour votre argent... C'est facile, vous n'avez qu'à faire coordonner les numéros.

• 2 CANEVAS, dimensions 12 3/4" x 9 1/2" et choix de 2 modèles

(.525) Figures sauvages
(.513) Figures religieuses

(Ord. 2.50) **1.19** chacune

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE — RAYON 280



Grand spécial

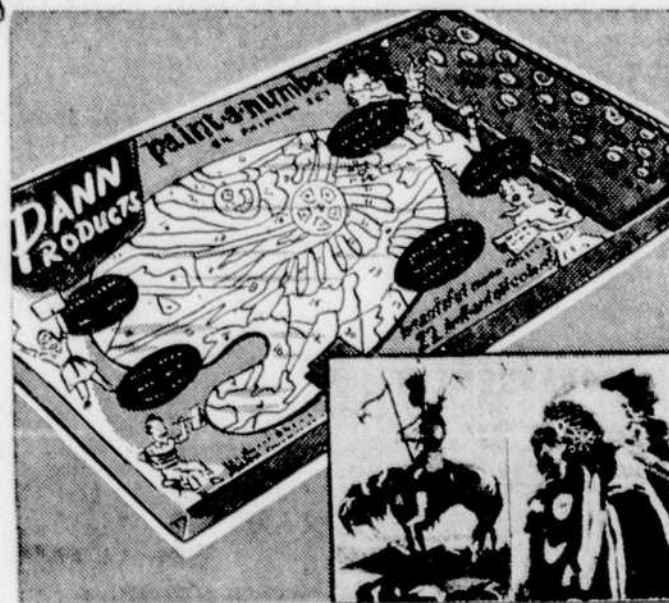
FOREUSE ÉLECTRIQUE

- Mandrin 1/4 pouce • Fini gris lustré
- Type JACOBS • 2 ampères
- Moteur UNIVERSEL • RPM 2000
- 115 VOLTS, jusqu'à 60 CYCLES

(Ord. 24.95) **16.89** Spécial

DUPUIS — QUATRIEME — RAYON 700

Plus Dupuis



Venez
ou
téléphonez

commandes téléphoniques
acceptées
dès 9 h. du matin
VI 2-5151
local 300

POUBELLES A PÉDALES

Indispensable dans la cuisine.

Poubelle SANI KAN, tout métal émaillé blanc.

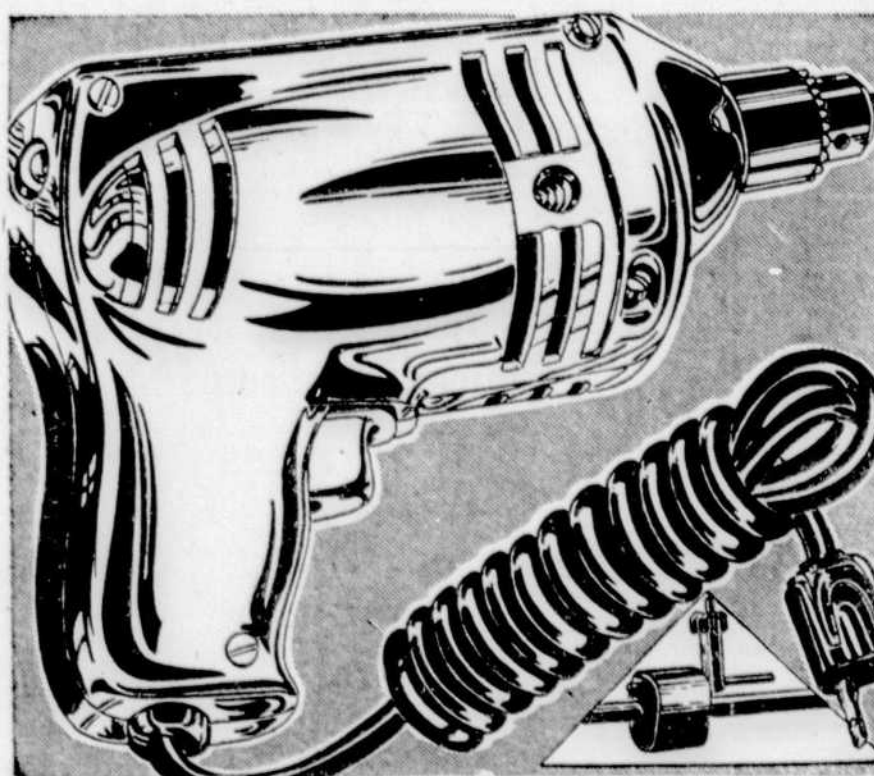
Seau intérieur amovible. Couvercle ajusté, le rebord

sur bande de caoutchouc.

Hauteur 18 pouces. Diamètre 11 pouces.

(Ord. 8.25) **4.98**

DUPUIS — QUATRIEME — RAYON 700



Dupuis Sœurs

RAYMOND DUPUIS, président - 865 EST, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL

Les organismes d'éducation populaire: réunion d'urgence

Une réunion extraordinaire de représentants d'une quarantaine d'associations et organismes d'éducation populaire affiliés à l'Institut Canadien d'Éducation des Adultes aura lieu jeudi soir, le 29 janvier, au Club Canadien. La réunion aura pour objet la situation créée par la grève des réalisateurs de Radio-Canada. Le secrétaire de l'I.C.E.A., M. Jean Charbonneau, annonce que des représentants officiels de la Société Radio-Canada et des syndicats impliqués dans la grève ont été invités à venir présenter le point de vue de leur organisme respectif devant les dirigeants des associations et services affiliés à l'Institut. A la suite de ces présentations, les délégués étudieront les effets de la grève sur la vie culturelle du milieu et les mesures à prendre pour mettre fin au différend actuel. Cette initiative de l'I.C.E.A. se situe dans la ligne du rôle de coordination exercé depuis de nombreuses années par l'Institut dans le domaine de l'éducation populaire.

MM. Nowlan et Balcer ne s'entendent pas au sujet de la légalité de la grève

OTTAWA. — Le gouvernement, après un moment de flottement, paraît plus décidé que jamais à ne pas intervenir dans la grève des réalisateurs de la télévision à Montréal. Répondant, hier, à une question de M. Hazen Argue, le premier ministre Diefenbaker l'a laissé clairement entendre. La grève des réalisateurs et la marche des syndicats sur Ottawa, en rapport avec ce conflit, a aussi donné lieu à des expressions d'opinions différentes de la part de deux membres du cabinet. Le premier, M. George Nowlan, ministre du revenu national, a dit qu'il ne saurait y avoir de doute sur "l'illégalité" de la grève; le second, M. Léon Balcer, solliciteur général, a réitéré son opinion à l'effet que la grève n'est pas illégale.

M. CHEVRIER: Puis-je poser une question au ministre du revenu national? Etant donné l'opinion exprimée par un expert montréalais en relations industrielles (le R.P. J. Cousineau, s.j.) en rapport avec la grève des réalisateurs, je demande au ministre s'il est encore d'opinion que la grève est illégale, comme il l'a déjà déclaré?

M. NOWLAN: Après avoir scruté l'état d'esprit de deux ministres, l'opposition entre maintenant dans le domaine de la réalité. Je n'ai pu voir l'opinion dont il est question et je ne puis donc la commenter. Cependant, personnellement, je n'ai pas changé le moins de mon opinion. Quand les lignes de piquetage empêchent plus de 1,000 employés sous contrat de travail de remplir cette obligation, étant donné aussi que près de 1,000 personnes qui ont tenté de traverser les lignes de piquetage ont été assujetties à des menaces et à la violence, il ne saurait y avoir le moindre doute quant à l'illégalité de la grève. Je crois que nous n'avons pas besoin d'un expert pour en venir à cette conclusion. Tout ce dont a besoin, c'est de sens commun.

La déclaration de M. Nowlan fut accueillie par des applaudissements et le bruit des couverts de pupitres rabattus par les députés conservateurs.

M. CHEVRIER: Je voudrais poser une question au solliciteur général. Etant donné l'opinion qui vient d'être exprimée par le ministre du revenu national, concernant la violence et la violation de la loi en rapport avec ce conflit, je demande au ministre comment il se fait qu'hier (lundi), il s'est déclaré de l'avis que la grève est légale.

M. LEON BALCER: Si la loi a été violée, il ne faut aucun doute que les actes posés en vio-

lation de la loi) sont illégaux mais la question que me posait hier le député était à savoir, si, dans mon opinion, la grève est illégale, et j'ai déclaré qu'à mon sens la grève n'est pas illégale.

M. ARGUE: Je serais intéressé à savoir sur quoi se fonde le ministre (du revenu) pour déclarer que les lignes de piquetage empêchent 1,000 personnes de traverser celles-ci quand, à ce que je comprends, il y a plus de 1,500 employés de Radio-Canada réunis à Ottawa à l'appui des grévistes.

M. NOWLAN: Ils ne seront pas 1,500. Il peut y en avoir 1,500 qui viennent de différents quartiers de Montréal et de divers partis politiques mais il n'y aura pas 1,500 employés de Radio-Canada.

M. ARGUE: Passant à un autre sujet, je désirerais poser une question au premier ministre. Etant donné l'ampleur et le sérieux de la grève qui se poursuit de la part des réalisateurs, et étant donné la nécessité d'en venir à un règlement immédiat, le premier ministre peut-il nous dire s'il est en mesure, avec l'appui de la majorité des membres de son cabinet, s'il est prêt à recevoir la nombreuse délégation qui est sur le point d'arriver devant le Parlement?

M. DIFENBAKER: Aucune requête ne m'a été présentée pour que les délégués soient reçus par le premier ministre et je suis sûr que le député n'a aucune autorité pour parler au nom de la délégation. Puis-je dire que l'attitude que j'ai prise en une occasion précédente n'a pas varié. Je me rappelle trop que, dans le passé, les députés qui me font face ont formulé les plus fortes objections possibles contre tout geste que notre gouvernement pourrait poser en rapport avec Radio-Canada.

LETTRE D'OTTAWA

Crise grave au sein du cabinet

Par Clément BROWN

OTTAWA. — Le premier ministre John Diefenbaker sera probablement appelé à arbitrer, d'ici quelques jours, une crise ministérielle très grave qui vient d'éclater publiquement en marge de la grève des réalisateurs de la télévision de Montréal. Ce n'est plus un mystère, pour personne, que les ministres sont partagés en deux camps: ceux qui favorisent la médiation du gouvernement dans le conflit et ceux qui, invoquant "l'illégalité" de la grève, continuent à croire que le Cabinet ne doit pas intervenir.

La querelle ministérielle a éclaté au grand jour, hier, aux Communes, quand M. George Nowlan, ministre du revenu et porte-parole de Radio-Canada devant le Parlement, a réitéré l'opinion que "la grève est, sans doute aucun, complètement illégale". Quelques minutes plus tard, interrogé sur ce point, M. Léon Balcer, solliciteur général, a déclaré au contraire que, selon lui, "la grève n'est pas illégale".

Selon ce que l'on a pu comprendre, une réunion du Cabinet a été convoquée d'urgence, hier après-midi. Il est probable qu'un violent échange de vues a eu lieu entre partisans de l'intervention et de la non-intervention. Pour la commodité de l'explication, disons qu'il existe maintenant, à propos de la grève, le clan Nowlan et le clan Balcer. Rien ne nous indique cependant lequel des deux est le plus nombreux et quels en sont les membres mais une chose est sûre: le Cabinet ne peut plus rester divisé sur cette question. Il lui faudra absolument adopter une attitude quelconque d'ici quelques jours, tout au plus.

L'OPINION ANGLAISE

La chose est d'autant plus nécessaire que l'opinion canadienne, jusqu'ici indifférente, commence à remuer. Le Toronto Star, libéral à tout crin, publie maintenant force manchettes et articles sur la question et l'opposition harcèle le gouvernement sur son inaction.

Celui-ci, à ce que nous pouvons conclure, préférerait de beaucoup que la querelle fut réglée sans son intervention mais, si les événements se poursuivent, il devra nécessairement prendre parti.

Il est assez difficile de prédire ce que donnera exactement la marche d'hier sur Ottawa. Un résultat évident cependant c'est que tout le monde a été impressionné par la dignité et l'ordre observés pendant la manifestation et par la qualité des personnes qui y prenaient part.

INDECISION MANIFESTE

Cette marche sur Ottawa a probablement fait plus, pour amener les parties à s'entendre ou pousser le gouvernement à intervenir, que les débats parlementaires et épistolaires les plus acrimonieux.

Le gouvernement craint visiblement de se voir accuser d'ingérence dans les affaires de Radio-Canada mais plusieurs de ses membres sont d'avis que ce n'est pas faire indûment pression sur la corporation que de servir de médiateur entre elle et les grévistes.

Le Cabinet est fortement indécis sur la conduite à tenir mais, bon gré mal gré, si les deux parties ne s'entendent pas, il devra agir dans un sens ou dans l'autre et en subir les conséquences politiques heureuses ou malheureuses.

Café-Thé
Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DESY L^{re}
MONTREAL

Sur la liberté syndicale des employés supérieurs

Dans un article à la revue RELATIONS, qui vient de paraître, le R. P. Jacques Cousineau cite un important extrait d'un rapport du ministère du travail. Il y est parlé de "la liberté" dont peuvent user au Canada les employés supérieurs: "Au Canada", d'après le dernier rapport officiel préparé par le ministère du travail (Gazette du travail, novembre 1958, p. 1272), et soumis à l'Organisation internationale du travail à l'égard de la convention de 1948 sur la liberté syndicale, "les personnes qui n'entrent pas dans le cadre de la définition d'employés, formulée dans la loi sur les relations industrielles (...) ne sont pas sujettes à des restrictions dans leur liberté de constituer des organisations de leur choix et de s'affilier à ces organisations, et, de fait, elles usent de cette liberté". Les réalisateurs, "personnes qui n'entrent pas dans la définition d'employés" (subalternes), tentent précisément d'usurper de cette liberté que leur reconnaît, dans un document officiel, le ministère fédéral du travail.